



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : Agrégation externe

Section : Sciences économiques et sociales

Session 2020

Rapport de jury présenté par : Sophie HARNAY, présidente du jury

Sommaire

I - INTRODUCTION GENERALE.....	3
1.1. DESCRIPTION DES EPREUVES.....	3
1.2. BILANS DE L'ADMISSIBILITE ET DE L'ADMISSION	5
1.3. TENDANCES D'ENSEMBLE.....	8
1.4. REMERCIEMENTS	9
II - EPREUVE DE COMPOSITION DE SCIENCES ECONOMIQUES	10
2.1. LES RESULTATS : DISTRIBUTION DES NOTES	10
2.2. COMMENTAIRES GENERAUX SUR LES PRESTATIONS DES CANDIDAT(E)S	10
2.3. PROPOSITION DE CORRIGE	13
III - EPREUVE DE COMPOSITION DE SOCIOLOGIE	31
3.1. LES RESULTATS : DISTRIBUTION DES NOTES	31
3.2. COMMENTAIRES GENERAUX SUR LES PRESTATIONS DES CANDIDAT(E)S ET ELEMENTS DE CORRECTION	31
IV - EPREUVE OPTIONNELLE D'HISTOIRE ET GEOGRAPHIE DU MONDE CONTEMPORAIN.....	36
4.1. LES RESULTATS	36
4.2. COMMENTAIRES GENERAUX SUR LES PRESTATIONS DES CANDIDAT(E)S	36
4.3. PROPOSITION DE CORRIGE	38
V - EPREUVE OPTIONNELLE DE DROIT PUBLIC ET SCIENCE POLITIQUE	43
5.1. LES RESULTATS : DISTRIBUTION DES NOTES	43
5.2. COMMENTAIRES GENERAUX SUR LES PRESTATIONS DES CANDIDAT(E)S	43
5.3. PROPOSITION DE CORRIGE	46
VI - EPREUVE ORALE DE LEÇON	56
6.1. NATURE ET DEROULEMENT DE L'EPREUVE	56
6.2. LES RESULTATS : DISTRIBUTION DES NOTES	56
6.3. EXEMPLES DE SUJETS DONNES CETTE ANNEE	57
6.4. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	60
VII - EPREUVE ORALE DE DOSSIER	62
7.1. NATURE ET DEROULEMENT DE L'EPREUVE	62
7.2. LES RESULTATS : DISTRIBUTION DES NOTES	62
7.3. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	63
VIII- RAPPORT SUR L'EPREUVE ORALE DE MATHEMATIQUES ET STATISTIQUES APPLIQUEES AUX SCIENCES SOCIALES.....	67
8.1. DEROULEMENT ET OBJECTIFS DE L'EPREUVE.....	67
8.2. RESUMES STATISTIQUES ET ANALYSE DE LA SERIE DES NOTES OBTENUES.....	69
8.3. COMMENTAIRES DU JURY ET CONSEILS AUX FUTURS CANDIDAT(E)S	70
8.4. BIBLIOGRAPHIE :	74
8.5. EXTRAITS DE SUJETS PROPOSES A LA SESSION 2020.....	75
ANNEXE : EXEMPLES DE BONNES COPIES	80

I - Introduction générale

Par rapport à la session 2019, le nombre de postes proposés au concours est inchangé : 44 postes (34 postes en 2018 ; 42 en 2017 ; 47 en 2016 ; 50 en 2015 ; 42 en 2014 ; 40 en 2013 ; 35 en 2012 contre seulement 23 en 2011).

Le nombre de candidats inscrits est de 517 (contre 590 en 2019, 680 en 2018, 668 en 2017 ; 648 en 2016 ; 628 en 2015 ; 663 en 2014 ; 655 en 2013 et 549 en 2012). Le nombre de candidats non éliminés est de 165 (contre 191 en 2019, 209 en 2018, 198 en 2017 ; 197 en 2016 ; 240 en 2015 ; 212 en 2014 et 176 en 2013). 90 candidats ont été déclarés admissibles (soit 54,55% des non-éliminés, contre 91 en 2019, 72 en 2018, 88 en 2017 ; 97 en 2016 ; 101 en 2015 ; 87 en 2014 ; 79 en 2013, 63 en 2012 et 46 en 2011). 44 candidats ont été déclarés admis.

1.1. Description des épreuves

Epreuves écrites d'admissibilité

Le texte de référence définissant les modalités des épreuves écrites du concours est l'arrêté du 6 janvier 2011 (L'arrêté du 22 mai 2018 ne modifie que les modalités des épreuves d'admission, voir *infra*) :

« **A.** - Epreuves écrites d'admissibilité

1° Composition de sciences économiques (durée : sept heures ; coefficient 4).

2° Composition de sociologie (durée : sept heures ; coefficient 4).

3° Composition portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription, soit sur l'histoire et la géographie du monde contemporain, soit sur le droit public et la science politique (durée : cinq heures ; coefficient 2). »

Chaque année sont publiés sur le site du ministère les programmes annuels des épreuves d'admissibilité, assortis d'une bibliographie indicative.

Les épreuves de sciences économiques et de sociologie comportent chacune trois thèmes renouvelables par tiers tous les ans. En 2020, les thèmes étaient les suivants :

- en sciences économiques : 1) Economie du travail 2) Concurrence et marchés 3) Monnaie et financement de l'économie. Le premier thème laissera place à « Economie des inégalités » pour la session 2021.

- en sociologie : 1) La mobilité sociale 2) Objets et démarche de la sociologie 3) La socialisation. Le premier thème laissera place à « Sociologie du risque » pour la session 2021.

L'épreuve optionnelle comporte deux thèmes :

- en histoire et géographie du monde contemporain : 1) Un siècle de migrations du travail (Europe occidentale, années 1880-1980) 2) Les syndicats en France (1864-1995). Le premier thème laissera place au thème « Petite entreprise et artisanat en Europe occidentale du milieu du XIX^e siècle aux années 1980 » pour la session 2021.

- en droit public et science politique : 1) Politiques de la représentation : structures, acteurs, transformations 2) Médias et politique. Le premier thème laissera place à « Le vote : diversité des pratiques et circulation » pour la session 2021.

Epreuves orales d'admission

Les textes de référence définissant les modalités des épreuves orales du concours sont l'arrêté du 6 janvier 2011, l'arrêté du 25 juillet 2014 et l'arrêté du 22 mai 2018. Attention, depuis la session 2019, le programme de la leçon et la répartition du temps des épreuves de leçon et de commentaire ont été légèrement modifiés.

« Lors des épreuves d'admission du concours externe, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'apprécier la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à prendre en compte dans le cadre de son enseignement la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013. » Arrêté du 25 juillet 2014.

« 1^o Leçon suivie d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [leçon : quarante minutes ; entretien : vingt minutes maximum] ; coefficient 5).

Le programme de l'épreuve est constitué des programmes de sciences économiques et sociales de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal, des programmes d'économie approfondie et d'économie, sociologie et histoire du monde contemporain de la classe préparatoire économique et commerciale option économique (première et seconde années) et du programme de sciences sociales de la classe préparatoire littéraire voie B/L (première et seconde années) ». Arrêté du 22 mai 2018.

« 2^o Commentaire d'un dossier portant sur un problème économique ou social d'actualité, suivi d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes maximum [commentaire : vingt-cinq minutes ; entretien : vingt minutes maximum] ; coefficient 3). » Arrêté du 25 juillet 2014, modifié par l'arrêté du 22 mai 2018.

« 3° Epreuve de mathématiques et statistique appliquées aux sciences sociales et économiques (durée de la préparation : une heure trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes ; coefficient 2) » Arrêté du 6 janvier 2011. Le programme de cette épreuve est publié sur le site du ministère avec les programmes des épreuves d'admissibilité.

1.2. Bilans de l'admissibilité et de l'admission

Bilan de l'admissibilité

Évolution du nombre des présents aux trois épreuves écrites depuis 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<i>Sciences économiques</i>	144	125	159	191	242	262	218	216	222	202	179
<i>Sociologie</i>	138	121	121	181	223	248	209	207	217	202	170
<i>Histoire et géographie</i>	73	62	56	46	63	77	66	71	78	72	58
<i>Droit public et science pol.</i>	62	54	89	130	149	167	135	131	131	124	108

La grille de notation de référence pour chacune des épreuves écrites a été la suivante :

Copies quasiment blanches ou ne traitant pas le sujet	1
Manque important de références de base, pas d'argumentation	2-5
Sujet mal traité (manque de rigueur dans la démonstration, manque de pertinence du plan, peu de références de base...)	6-9
Problématique et démonstration correctes, références de base maîtrisées, mais des maladresses (réponse partielle ou superficielle, des erreurs)	10-13
Problématique et démonstration solides, références bien maîtrisées	14-16
Très bonnes copies (très bonne maîtrise du sujet avec des connaissances particulièrement solides), voire copies remarquables	17-20

La moyenne générale des candidats non éliminés (présents aux trois épreuves d'admissibilité) est de 9,46/20 (contre 9,44/20 en 2019 ; 9,42/20 en 2018 ; 9,2 en 2017 ; 8,76 en 2016 ; 8,02 en 2015 ; 7,39 en 2014 ; 7,71 en 2013 ; 7,4 en 2012 ; 7,72 en 2011). La moyenne générale des seuls admissibles est de 12,06/20 (contre 12,50/20 ; 13,73/20 en 2018 ; 12,79 en 2017 ; 12,17 en 2016 ; 11,5 en 2015 ; 10,68 en 2014 ; 10,7 en 2013 et 10,6 en 2012).

Évolution du bilan d'ensemble de l'admissibilité

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<i>barre</i>	9,4	10	8,4	8	8,4	8,4	8,6	8,6	9,7	11,4	10	9,4
<i>nombre</i>	47	44	46	63	79	87	101	97	88	72	91	90

Les moyennes aux épreuves écrites d'admissibilité (copies blanches non comprises) sont cohérentes par rapport aux années précédentes.

<i>Epreuve</i>	Moyennes 2020	Moyennes 2019	Moyennes 2018	Moyennes 2017	Moyennes 2016	Moyennes 2015
<i>Economie</i>	8,77	9,25	9,22	8,97	8,35	7,29
<i>Sociologie</i>	9,77	9,21	9,15	9,01	8,82	8,19
<i>Droit et science pol.</i>	9,4	9,66	9,11	9,03	8,19	8,32
<i>Histoire et géo</i>			9,05	9,17	8,97	8,51

Bilan de l'admission

90 candidats ont été déclarés admissibles. Tous les postes mis au concours ont été pourvus. Le nombre de candidats admis sur liste principale est donc de 44 (soit 50,57% des candidats admissibles non éliminés). 4 candidats ont été inscrits sur liste complémentaire.

La moyenne des notes des 90 candidats présents aux épreuves d'admission s'élève à 11,11 (contre 10,87/20 en 2019 ; 12,3/20 en 2018, 11,41 en 2017 ; 12,2 en 2016 ; 10,47 en 2015 ; 9,48 en 2014 ; 9,46 en 2013 ; 10,38 en 2012 et 10,16 en 2011). Pour les épreuves d'admission, la moyenne générale des admis sur liste principale est de 13,59/20 (contre 13,35/20 en 2019 ; 13,8/20 en 2018, 13,04 en 2017 ; 13,58 en 2016 ; 12,68 en 2015 ; 11,80 en 2014 ; 11,31 en 2013 et 11,95 en 2012). La moyenne des candidats inscrits sur liste complémentaire est de 10/20.

La moyenne générale des notes des 87 candidats non éliminés présents aux épreuves d'admission pour les épreuves d'admissibilité et d'admission s'élève à 11,6/20 (contre 11,69 en 2019). La moyenne générale des admis sur liste principale est de 13,42/20 (contre 13,38 en 2019). La moyenne générale des inscrits sur liste complémentaire est de 11,13/20.

Moyennes des candidats présents aux épreuves orales d'admission

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
<i>Leçon</i>	11,21	10,82	10,9	11,05	11,44	10,43	9,27
<i>Dossier (+ éthique avant 2015)</i>	11,24	11,17	11,18	10,49	10,2	10,46	9,14
<i>Mathématiques et statistiques</i>	10,56	10,56	10,31	10,7	10,91	10,57	10,54

Moyennes des candidats admis aux épreuves orales d'admission

	2020	2019
<i>Leçon</i>	14,09	12,75
<i>Dossier</i>	13,07	13,66
<i>Mathématiques et statistiques</i>	13,14	14,41

La note maximale obtenue par un(e) candidat(e) est de 19/20 en leçon, de 20 en dossier et de 20 en mathématiques.

Répartition par académie des admissibles et admis en 2019 et des admis en 2018

<i>Académie</i>	<i>2020 Admissibles</i>	<i>2020 Admis</i>	<i>2019 Admissibles</i>	<i>2019 Admis</i>	<i>2018 Admis</i>
Aix-Marseille	3	3	4	3	0
Besançon	0	0	2	0	0
Bordeaux	2	2	5	1	1
Caen	0	0	0	0	0
Clermont-Ferrand	2	2	0	0	0
Dijon	1	0	0	0	1
Grenoble	5	1	2	1	0
Lille	24	8	27	12	11
Lyon	5	2	4	4	4
Montpellier	2	1	2	0	0
Nancy-Metz	0	0	1	1	0
Poitiers	1	1	1	0	0
Rennes	0	0	0	0	0
Strasbourg	2	1	0	0	0
Toulouse	1	0	1	0	0
Nantes	1	0	2	0	1
Orléans-Tours	1	0	1	1	0
Reims	2	0	1	0	0
Amiens	0	0	0	0	0
Rouen	2	1	1	0	0
Limoges	0	0	0	0	0
Nice	1	0	0	0	0
Corse	0	0	0	0	0
DOM	0	0	0	0	0
Paris-Créteil-Versailles	35	22	37	21	16

Résultats selon le sexe

	<i>2020</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2012</i>	<i>2011</i>	<i>2010</i>
Femmes	19	18	13	19	25	19	21	25	24	9	13
Hommes	25	26	21	23	21	31	21	15	11	14	10

Résultats selon l'âge

La structure par âge des admis confirme la tendance des années précédentes.

Années de naissance	Admissibles	Admis
1965-1990	24	13
1991-1994	21	12
1995-1998	45	19

Résultats selon l'origine ou l'activité des candidats

Sur les 11 élèves d'une ENS admissibles, 10 ont été déclarés admis. Les normaliens et les étudiants (hors ESPE) totalisent 23 postes sur les 44.

	<i>Admissibles</i>	<i>Admis</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>
ENS	11	10	15	12	13	13	22	13
Etudiant.e.s (hors ESPE)	40	13	15	20	20	20	21	18
ESPE	2	2	1	0	1	1	1	2
Certifié.e.s	26	13	9	-	-	-	-	-

1.3. Tendances d'ensemble

La session 2020 conforte donc plusieurs grandes tendances des sessions précédentes :

- une tendance à l'amélioration du niveau général des candidats ;
- une excellente réussite des normaliens et des étudiants hors ESPE ;
- de très bonnes performances de l'académie de Lille et des académies franciliennes ;
- une meilleure réussite des jeunes candidats.

1.4. Remerciements

Au nom de l'ensemble des membres du jury, j'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréats du concours 2020.

Je remercie également très chaleureusement les membres du jury pour la qualité et la rigueur du travail effectué, leur disponibilité et leur conscience professionnelle sans faille, tout particulièrement précieuses dans les circonstances atypiques de cette session 2020 marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid.

Au nom de l'ensemble du jury, je tiens de la même façon à présenter à l'équipe des surveillantes et surveillants du concours nos remerciements les plus chaleureux : cette année encore, l'équipe a fait preuve de qualités exceptionnelles jamais démenties – compétence, expérience, disponibilité, gentillesse, bonne humeur – et fait en sorte que le concours se passe dans les meilleures conditions pour les candidates et candidats.

Nous remercions également, très chaleureusement, l'administration de l'UFR SEGGAT de l'Université de Caen au sein de laquelle se sont tenus les oraux pour leur accueil, leur aide et l'ensemble des moyens mis à notre disposition.

Enfin, nous remercions tout spécialement Madame Priscilla Plateaux, gestionnaire du concours au Ministère de l'Education nationale. Comme les années précédentes, son efficacité, sa diligence et sa réactivité ont été particulièrement précieuses.

Sophie Harnay

II - Epreuve de composition de sciences économiques

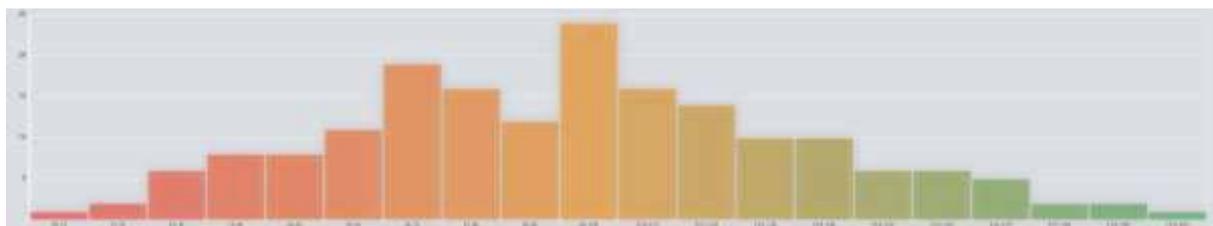
Jury : Fatima Ait-Said, Christine Le Clainche, Laurence Duchêne-Zaoui, Sophie Harnay, Claire Joigneaux-Desplanques, Pierre-Olivier Perl, Sandrine Yvaniès

Rapporteur : Sophie Harnay

Sujet : Réguler les marchés de l'économie numérique (thème : Concurrence et marchés)

2.1. Les résultats : distribution des notes

179 candidats étaient présents. La moyenne générale des notes des présents (hors copies blanches) est située à 8,77/20 (contre 9,25/20 en 2019, 9,22/20 en 2018, 8,97 en 2017 ; 8,35 en 2016 ; 7,29 en 2015 ; 6,75 en 2014 ; 7,62 en 2013 ; 6,57 en 2012 ; 7,19 en 2011 ; 7,26 en 2010 ; 6,71 en 2009). Les notes sont comprises entre 0 et 19. Comme en 2019, la médiane des notes se situe à 9/20. L'écart-type est de 3,91. La moyenne générale des admissibles est de 11,54/20.



2.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

Dans le prolongement de ce qui a pu être observé lors des sessions précédentes du concours, le niveau général des dissertations de composition de sciences économiques est en 2020 de très bon niveau. Les copies mettent en évidence l'importance du travail de préparation au concours effectué par les candidates et candidats. Certaines copies témoignent de connaissances approfondies sur le thème « concurrence et marchés » et de qualités d'analyse et de réflexion de très bon niveau. Le jury a également pu apprécier la maîtrise approfondie des références de la bibliographie et la bonne capacité des candidates et candidats à mettre ces références au service d'une analyse fine du sujet.

La hiérarchie des notes s'explique pour des raisons à la fois de forme et de fond.

Sur la forme, le jury souligne, comme chaque année, l'importance de ses attentes en termes d'orthographe, de syntaxe, de lisibilité du texte et de présentation. Il regrette à cet égard le nombre élevé de copies difficilement lisibles, quelques rares fois en raison de l'aspect abscons de l'écriture, mais surtout à cause d'erreurs orthographiques et syntaxiques qu'il est

inacceptable de trouver dans des copies du concours d'agrégation. Si l'on peut tout à fait comprendre les erreurs d'accords ou quelques erreurs d'inattention dans le cadre d'une épreuve que le jury sait longue et éprouvante (le jury rappelle cependant l'utilité d'une relecture attentive de la copie en fin d'épreuve), des erreurs systématiques sur les notions techniques et économiques (comme « développement », « plateformes », « concurrence », *etc.*) sont totalement inacceptables pour de futurs enseignants de sciences économiques et sociales.

De manière générale, la présentation de trop nombreuses copies manque de soin et de clarté. Il est ainsi rappelé aux candidat(e)s que la présentation formelle de la copie doit permettre aux membres du jury d'identifier clairement la structure du plan (en deux ou trois parties, elles-mêmes composées de paragraphes distincts) et le fil directeur de l'argumentation. Le jury rappelle en outre qu'un plan de dissertation ne se limite pas à un exposé descriptif, mais doit être dynamique et problématisé. Il est donc impératif d'éviter les parties et les sous parties sans lien direct avec la problématique et visant par exemple uniquement à exposer les connaissances du candidat ou de la candidate sur la concurrence imparfaite ou les défaillances de marché en général, sans rendre explicite leur apport à l'argumentation du devoir.

Le jury a en outre regretté le manque d'attention porté par certaines copies à la qualité de la réflexion introductive et aux transitions (introductions et conclusions intermédiaires) au sein du développement. Les introductions générales de certains devoirs ne remplissent ainsi pas leurs fonctions, ne posent ni les enjeux du sujet ni les définitions des termes de l'énoncé, et privilégient de façon regrettable des propos et des références inutiles ou non maîtrisés. Le jury a ainsi pu trouver des introductions plus longues qu'une partie (jusqu'à cinq pages), mais ne remplissant pas pour autant leur fonction attendue de cadrage préalable du sujet. En outre, si les plans apparents ne sont pas proscrits, ils ne dispensent absolument pas les candidat(e)s de rédiger de réelles introductions et conclusions partielles au sein du développement.

Concernant les citations de références bibliographiques, le jury rappelle que les titres des livres et articles cités doivent être soulignés, en mentionnant les noms des auteurs et l'année d'édition (l'année pertinente, pour les auteurs classiques notamment, étant celle de la première édition). Il est en outre recommandé d'éviter la juxtaposition de références bibliographiques dès lors que ces dernières ne s'accompagnent pas d'une explicitation des travaux cités et ne sont pas rattachées clairement au propos. Le jury rappelle à cet égard que l'évaluation des copies se fait moins sur le nombre de références citées que sur la mobilisation pertinente et rigoureuse des éléments bibliographiques.

Enfin, il est recommandé de privilégier une rédaction scientifique et neutre. Plusieurs copies adoptent en effet un ton normatif et emphatique, notamment pour évoquer les grandes entreprises du secteur du numérique. L'art de la périphrase ne doit pas faire oublier aux candidat(e)s la tonalité et la rigueur attendues dans une copie d'agrégation externe. Ainsi, les expressions familières ou « journalistiques » comme « mastodontes », « géants aux pieds d'argile » et autres « investir sans trembler », « l'économie numérique : opportunité ou menace ? », si elles ont sans doute leur place dans un article de journal ou une tribune

politique, ne sont pas pertinentes dans une copie d'agrégation, dont elles contribuent au contraire à décrédibiliser le contenu scientifique.

Concernant le contenu des copies, le jury tient à souligner la qualité réellement élevée de nombreux travaux, dont certains sont même excellents et développant une analyse riche, précise, rigoureuse et argumentée. Une majorité des copies identifie ainsi clairement les termes du sujet ainsi que ses enjeux théoriques et empiriques. Plusieurs très bonnes copies témoignent également d'une connaissance précise de l'actualité économique et politique des marchés de l'économie numérique et, surtout, d'une capacité importante à la mettre efficacement en relation avec les outils et concepts analytiques du thème « concurrence et marchés ».

Néanmoins, le contenu disciplinaire de certaines copies demeure insuffisant. De façon surprenante de la part de candidat(e)s à un concours d'agrégation, la maîtrise de certains éléments disciplinaires est parfois très imparfaite ou superficielle, y compris sur des concepts microéconomiques de base. Les membres du jury s'étonnent ainsi du nombre non négligeable de copies ne présentant pas de connaissances économiques solides en économie industrielle, qui constituait portant une part importante de la bibliographie du thème. De la même façon, des confusions et approximations ont été trop fréquemment constatées sur des concepts de base. Par exemple, de nombreuses copies ont rabattu, de façon systématique, la notion de défaillances de marché sur celle de concurrence imparfaite, les deux notions étant trop souvent confondues.

Enfin, les membres du jury font état de plusieurs erreurs ou lacunes récurrentes dans les copies. Les défauts les plus communs quant à la réflexion portant sur le sujet sont un manque de problématisation, notamment sur deux notions-clés : la régulation et l'économie numérique. La conception de la régulation retenue dans une grande majorité des copies se limite en effet uniquement à certaines de ses dimensions (voire à une seule), par exemple la réglementation ou la politique de la concurrence. En outre, de très nombreux candidat(e)s négligent de s'interroger sur les modalités pratiques de cette régulation, au profit d'une réflexion centrée uniquement sur l'opportunité et la justification de cette régulation. De même, et de façon erronée, la fonction de réguler est envisagée dans l'immense majorité des copies comme le seul apanage des pouvoirs publics et de l'Etat. Par ailleurs, la réflexion sur la notion d'économie numérique est insuffisante dans un grand nombre de copies. Elle est en effet rabattue soit sur les célèbres « GAFAM », soit étendue dans certaines copies à une définition extrêmement large et englobante – mais pas nécessairement explicitée – conduisant alors les candidat(e)s à embrasser des thématiques relevant d'autres thèmes, comme le marché du travail ou le domaine financier et monétaire. Ces derniers pouvaient éventuellement servir d'illustrations au propos, mais ne pouvaient en aucun cas, comme cela a été le cas dans quelques rares copies, alimenter la quasi-totalité du développement.

2.3. Proposition de corrigé

Le développement de l'économie numérique transforme en profondeur les structures, l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des marchés, avec l'apparition de nouveaux biens et services, l'émergence de plateformes globales, la modification des modes de consommation et de distribution, ou encore le recours croissant aux algorithmes et à l'intelligence artificielle. Il est de ce fait malaisé de définir précisément l'économie numérique et d'en délimiter les contours. L'INSEE l'assimile aux activités productrices de biens et services numériques, regroupant les secteurs d'activités directement liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) : fabrication (ordinateur, téléphone, télévision, circuit imprimé, *etc.*), vente (commerce inter-entreprises d'équipements électroniques, informatiques, de télécommunication) et services associés (édition de logiciel, télécommunications, programmation et conseil informatique, traitement des données, *etc.*). Plus largement, l'économie numérique inclut des activités transformées par l'utilisation de ces nouvelles technologies et liées aux technologies, contenus et supports de l'information (TCSI), telles que la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, le commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication, l'édition de livres, périodiques, logiciels, la production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, la radio et télévision, les télécommunications, la programmation, le conseil et les autres activités informatiques, et les services d'information, dont le traitement de données, l'hébergement et les portails internet. Plus largement encore, et au-delà de ces activités, le numérique modifie progressivement l'ensemble des secteurs économiques, tels que, par exemple, la distribution, le tourisme, les transports, la santé, ou l'enseignement qui se transforment ainsi, au fil du temps, en marchés de l'économie numérique. Selon la Banque mondiale, en 2016, l'économie numérique mondiale était estimée à 11500 milliards de dollars, soit 15,5 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. Selon l'INSEE, les TCSI représentaient la même année 6 % de la valeur ajoutée (en valeur) de l'économie française.

L'ensemble des marchés se trouve ainsi affecté par la numérisation. La conception-même du marché est aujourd'hui transformée : de la définition traditionnelle du marché comme le lieu, réel ou fictif, de rencontre d'une offre et d'une demande, on bascule, avec l'idée de plateforme numérique, vers une conception plus complexe de l'échange et de la coordination fondée sur la notion de marché bi-faces ou multi-faces. Les opérateurs actifs sur les différents marchés de l'économie numérique partagent en effet un certain nombre de caractéristiques. Ils s'appuient notamment sur un modèle de plateforme et les effets de réseau associés, exploitent des ensembles massifs de données pour proposer, notamment, des services personnalisés et ciblés aux utilisateurs, et déploient le plus souvent leur activité à l'échelle globale. Or ces caractéristiques des marchés de l'économie numérique mettent largement à mal les régulations économiques et le modèle social qui prévalaient sur les marchés traditionnels.

La spécificité des marchés de l'économie numérique par rapport aux marchés traditionnels – notamment de biens et services – amène donc à s'interroger sur leur régulation. Si l'économie numérique est en effet porteuse d'innovations et de gains en termes de bien-être pour les consommateurs et la société, sous la forme par exemple de nouveaux produits, elle est également associée à des coûts économiques et sociaux. Sur les marchés de l'économie numérique, ces coûts s'apprécient de manière extensive : ils concernent à la fois le coût lié à de possibles atteintes à l'ordre concurrentiel par les acteurs de l'économie numérique – et on verra que les caractéristiques des marchés peuvent faciliter et amplifier ces atteintes – et des coûts d'une nature nouvelle, propre à l'économie numérique, en termes notamment de protection et sécurité des données personnelles, de liberté de choix des utilisateurs, ou encore de pluralisme et de diversité de l'offre.

Au regard de ces coûts potentiellement élevés, on s'interrogera moins sur la nécessité de réguler les marchés de l'économie numérique que sur les moyens de leur régulation. Il s'agira plus particulièrement d'étudier la capacité des modes traditionnels de régulation économique (par les mécanismes de marché et par l'intervention des autorités publiques) à réguler efficacement les risques – pour la concurrence et au-delà – associés aux marchés de l'économie numérique. Dans cette perspective, on montrera que les modes de régulation traditionnels souffrent d'un certain nombre de limites réduisant leur effectivité sur les marchés de l'économie numérique et que cette situation justifie aujourd'hui leur adaptation.

On retient une définition large de la notion de « régulation », intégrant d'une part la régulation des marchés par le jeu de la concurrence et la régulation par les autorités publiques, notamment autorités de la concurrence et autorités de régulation (sectorielle et transversale) et, d'autre part, les différentes dimensions, *ex ante* et *ex post*, de la régulation. Pour tenir compte de la variété des marchés ayant désormais une dimension numérique, on insistera de façon privilégiée sur la régulation des marchés de biens et services, sans exclure toutefois d'évoquer la régulation d'autres marchés également affectés par la révolution numérique.

Dans la première partie, on montre que les marchés de l'économie numérique se caractérisent par des effets de réseau et leur caractère bi-faces ou multi-faces (A) qui mettent en cause aussi bien l'efficacité économique de la régulation concurrentielle par les prix (B) que les régulations traditionnelles par les autorités publiques (C). Dans la deuxième partie, on s'interroge sur la capacité autorégulatrice des marchés de l'économie numérique (A) et sur les dispositifs susceptibles d'en accroître la contestabilité (B). Dans la troisième partie, on montre que si les régulations publiques traditionnelles proposent des solutions, même imparfaites, à certains problèmes observés sur les marchés de l'économie numérique (A), elles nécessitent cependant un certain nombre d'adaptations pour garantir efficacement l'ordre concurrentiel (B) et la mise en place de solutions régulatrices innovantes pour protéger la diversité de choix et la souveraineté individuelle sur les marchés de l'économie numérique (C).

I – Le développement du numérique sur la plupart des marchés remet en cause l'efficacité des régulations économiques marchandes et non-marchandes traditionnelles

Les marchés de l'économie numérique se caractérisent par des effets de réseau et leur caractère bi-faces ou multi-faces (A) qui mettent en cause aussi bien l'efficacité économique de la régulation concurrentielle par les prix (B) que les régulations traditionnelles par les autorités publiques (C).

A) Les marchés de l'économie numérique ont des caractéristiques différentes de celles des marchés de biens et services traditionnels

1) Les marchés de l'économie numérique se caractérisent par des effets de réseau directs et indirects

Les marchés de l'économie numérique se caractérisent par des effets de réseau, définis comme la situation dans laquelle l'utilité retirée d'un bien, d'un service ou d'une technologie par ses utilisateurs dépend du nombre des utilisateurs. Il s'agit donc d'une forme particulière d'externalité, dans la mesure où, d'une part, la satisfaction de chaque utilisateur dépend non seulement de ses propres choix, mais également des décisions des autres individus, qui lui sont extérieures et où, d'autre part, le « service » rendu par un utilisateur aux autres utilisateurs ne fait pas l'objet d'une transaction de marché à laquelle un prix serait associé. On distingue traditionnellement les effets de réseau directs (ou effets de club), lorsque la valeur du produit augmente avec le nombre d'utilisateurs ou la taille du marché, et les effets de réseau indirects, pour lesquelles l'augmentation du nombre d'utilisateurs du bien ou du service améliore les caractéristiques (la qualité) de ce bien ou service (offre de services complémentaires, variété supérieure). Ces effets de réseau sont à l'origine d'un phénomène de rendements croissants. Si ces derniers peuvent aussi exister sur les marchés traditionnels (notamment dans les situations de monopole naturel), ils caractérisent plus spécifiquement les marchés de l'économie numérique où ils sont exploités par des plateformes mettant en relation des utilisateurs cherchant à interagir les uns avec les autres. Ainsi, si Blablacar, Leboncoin, eBay, Uber, Deliveroo, ou Airbnb interviennent sur des marchés de biens et services très divers, ces entreprises obéissent toutes à un modèle de plateforme fondé sur l'exploitation d'effets de réseau.

2) Les marchés de l'économie numérique constituent des marchés bifaces ou multi-faces

La présence d'effets de réseau entre les différents acteurs ou « faces » du marché conduit en conséquence à qualifier les marchés de l'économie numérique de marchés bifaces ou multi-faces, sur lesquels l'intérêt des agents économiques d'une face à participer à une plateforme augmente directement avec le nombre d'acteurs de cette face ou d'une autre face du marché (effet croisé). Les plateformes de transactions économiques (par exemple, les plateformes de services professionnels en ligne permettant la mise en relation entre

professionnels et clients, telles Uber ou les *legaltech*) ou sociales (Meetic) fournissent des exemples de tels marchés multi-faces. Qualifiées de « faiseuses de marché », elles accroissent les possibilités d'appariement entre offreurs et demandeurs en grand nombre, les seconds bénéficiant d'un service de meilleure qualité lorsque les premiers sont plus nombreux sur l'autre face, tandis que les premiers bénéficient eux-mêmes d'un nombre accru de clients. Les plateformes dites « faiseuses d'audience » (Google, Facebook, YouTube), dont les modèles reposent sur la publicité, constituent également des marchés multi-faces. Elles mettent en effet en relation des annonceurs valorisant d'autant plus le service de la plateforme que son audience est importante et que la plateforme est capable d'attirer les internautes par un nombre élevé de contenus. De la même façon, les plateformes dites « coordinatrices de demande » sont des marchés multi-faces, dans la mesure où elles sont fondées sur l'exploitation d'effets de réseau croisés entre différents groupes (par exemple, Windows met en relation des éditeurs de logiciels et les consommateurs de ces logiciels ; les consoles de jeux mettent en relation des développeurs de jeux et leurs consommateurs ; les réseaux de cartes de paiement mettent en relation des détenteurs de cartes bancaires et les commerçants). Sur les marchés de l'économie numérique, la « platformisation » des échanges remet donc en cause une certaine conception du marché mettant en relation, plus ou moins directement, un vendeur unique avec un consommateur unique. Les marchés multi-faces de l'économie numérique constituent en ce sens une forme inédite d'échange et de coordination entre agents économiques, qui conduit à s'interroger sur l'efficacité des régulations marchandes traditionnelles dans ce contexte.

B) Les caractéristiques des marchés de l'économie numérique réduisent l'efficacité de la régulation marchande fondée sur les mécanismes de marché

1) L'existence d'effets de réseau sur les marchés de l'économie numérique réduit l'effectivité de plusieurs mécanismes de marché traditionnels

Plusieurs facteurs propres aux marchés de l'économie numérique sont susceptibles d'y réduire le jeu de la concurrence et ses effets disciplinants sur les comportements des opérateurs, remettant ainsi en cause l'efficacité des mécanismes de régulation de marché.

Tout d'abord, si des phénomènes de concentration s'observent sur l'ensemble des marchés, ils sont particulièrement fréquents sur les marchés de l'économie numérique, car résultant « mécaniquement » de la dynamique des effets de réseau. En vertu du phénomène de base installée, les nouveaux utilisateurs sur chaque face du marché ont en effet intérêt à rejoindre le réseau qui est déjà le plus important, afin de bénéficier des externalités de réseau associées, plus importantes que pour les réseaux concurrents. Il s'ensuit un mécanisme auto-cumulatif, ou « boule de neige », favorisant les opérateurs de grande taille : parce qu'une plateforme comporte déjà beaucoup d'utilisateurs, il lui est plus facile d'en attirer de nouveaux. Ce phénomène de dépendance au sentier se traduit alors par des situations de « winner takes all », dans lesquels l'opérateur dominant est non pas nécessairement le premier

à être entré sur le marché, mais celui ayant réussi à croître plus rapidement que les concurrents. Les effets de réseau engendrent ainsi structurellement la concentration, sans que les mécanismes concurrentiels de marché ne soient à même de freiner le phénomène. Cette situation facilite alors des comportements potentiellement nuisibles pour le bien-être social, même si, en présence d'effets de réseau, il n'est pas nécessaire pour l'opérateur dominant, dont le pouvoir d'attraction est de fait supérieur aux concurrents, de mettre en place de stratégies d'éviction anticoncurrentielles pour asseoir sa dominance.

De surcroît, les plateformes se caractérisent par des coûts initiaux irrécupérables importants et de faibles coûts marginaux. Les économies d'échelle et d'envergure en découlant favorisent elles-aussi la concentration du marché et la domination de quelques grandes entreprises et réduisent la contestabilité du marché. Dans le même sens, l'accumulation de données par des plateformes fonctionnant sur la collecte et le traitement de données massives est susceptible d'induire des barrières à l'entrée non reproductibles par les nouveaux entrants. Ici aussi, des barrières à l'entrée naturelles font donc obstacle aux mécanismes concurrentiels de marché, freinant ainsi la discipline de marché.

Dans ces conditions, la capacité des forces concurrentielles de marché à réguler efficacement le marché et à assurer la maximisation du bien-être social apparaît donc limitée.

2) Sur les marchés de l'économie numérique, le système de prix n'assure que de façon imparfaite et indirecte son rôle traditionnel de régulation

La présence d'effets de réseau sur les marchés de l'économie numérique remet en question le rôle traditionnel de régulation des marchés assuré par le système de prix. En effet, afin d'atteindre rapidement une taille critique et d'enclencher un effet de réseau, les plateformes peuvent être amenées à pratiquer des stratégies de tarification inédites, reposant pour certaines sur le modèle d'affaires de la « gratuité » et des prix très faibles, voire nuls. Ainsi, sur les marchés où l'une des faces du marché exerce une externalité d'attraction positive sur l'autre ou est caractérisée par une plus forte élasticité de la demande, la plateforme peut choisir de pratiquer un prix faible ou nul sur cette face et de se rémunérer sur l'autre face : le moteur de recherche de Google est ainsi gratuit pour les internautes, mais payant pour les annonceurs publicitaires ; Google met le système d'exploitation Android à la disposition gratuite des constructeurs de *smartphones* afin d'encourager le développement d'applications compatibles, mais facture ensuite certaines de ces applications aux utilisateurs finaux. Dans ces modèles d'affaires, le système de prix continue certes de jouer un rôle de régulation, mais n'assure plus l'ajustement direct entre offre et demande comme sur les marchés traditionnels.

Le rôle régulateur des prix est également remis en question sur les marchés de l'économie numérique par la présence d'effets de verrouillage et de silo propres aux écosystèmes technologiques fermés. Lorsque les coûts de migration (*switching costs*) d'un système à un autre sont élevés, les utilisateurs, contraints par leurs choix antérieurs, peuvent en effet se trouver « piégés » dans un écosystème donné et en situation de vulnérabilité vis-à-

vis de la plateforme choisie – la plateforme peut alors par exemple chercher à exploiter leur vulnérabilité pour leur imposer des prix plus élevés ou un rapport qualité-prix défavorable. Deux cas doivent alors être distingués. D'un côté, dans les configurations de *single homing*, où les utilisateurs ne recourent aux services que d'une seule plateforme, la concurrence par les prix n'est plus à même d'assurer le rôle régulateur qu'elle joue sur d'autres marchés, où une entreprise pratiquant des prix plus élevés ou offrant une qualité moindre que ses concurrents est sanctionnée par la fuite des consommateurs ou disciplinée par l'entrée possible de nouveaux concurrents. De l'autre, en situation de *multihoming*, où les utilisateurs utilisent simultanément plusieurs plateformes, la concurrence par les prix ou la qualité reste possible sur les marchés de l'économie numérique. Pour autant, elle peut n'être que faible et dépend de la capacité des concurrents à capter les utilisateurs d'une plateforme installée : l'effectivité du mécanisme concurrentiel peut alors être limité par un problème de base installée et de taille critique du réseau.

En définitive, les atteintes à la fluidité du marché et à la mobilité des utilisateurs, le coût pour ces derniers de l'*exit* et du « vote avec les pieds », ainsi que la restriction de leur espace de choix semblent amenuiser grandement la capacité des mécanismes marchands à réguler efficacement les marchés de l'économie numérique et à conduire à une situation socialement optimale.

C) Les limites de la régulation des marchés de l'économie numérique par les autorités publiques

1) L'inadaptation partielle des outils des politiques de la concurrence traditionnelles

Les outils traditionnels des politiques de la concurrence n'ont qu'une portée limitée sur les marchés de l'économie numérique. Quelques difficultés liées à l'utilisation de ces outils sont présentées ici, sans exhaustivité.

Tout d'abord, le diagnostic des situations anticoncurrentielles et l'évaluation du préjudice concurrentiel peuvent s'avérer délicats sur les marchés de l'économie numérique. Ainsi, l'évaluation du pouvoir de marché ne saurait s'y réduire à une simple dimension en prix (telle que mesurée par exemple par l'indice de Lerner), mais doit s'appréhender en tenant compte d'autres critères, tels que l'accès aux données et le contrôle de ces données, qui constituent sur les marchés numériques une dimension essentielle du pouvoir de marché. Les outils classiques de délimitation du marché pertinent peuvent également être peu opérants en présence de marchés multi-faces. Les tests classiques utilisés en la matière par les autorités de la concurrence, fondés notamment sur la notion d'élasticité-prix ou le test du monopoleur hypothétique, sont en effet peu appropriés aux modèles d'affaires des plateformes reposant sur l'offre « gratuite » de biens et services en échange de données. Les critères de décision des autorités (notamment, bien-être des consommateurs *vs.* surplus social) les mieux adaptés aux marchés de l'économie numérique sont également discutés au regard du caractère plus ou

moins pérenne des situations de dominance de marché sur ces marchés, de leurs conséquences en termes d'innovation et de risque de dommage irréversible à la concurrence.

Ensuite, la présence d'effets de réseau sur les marchés de l'économie numérique induit certaines difficultés à caractériser les pratiques anticoncurrentielles en utilisant les grilles et outils traditionnels de l'économie de la concurrence.

D'une part, les effets de réseau créent, on l'a vu, une prime à la grande taille et une tendance des marchés à la concentration. Dans ce contexte, une difficulté rencontrée par les autorités de la concurrence est de déterminer, d'une part, si la monopolisation de marché résulte d'un abus de position dominante ou de l'existence d'effets de réseau, ou est, d'autre part, de nature à faciliter de tels abus. En présence de barrières à l'entrée élevées, dont on sait qu'elles constituent une caractéristique des marchés de l'économie numérique, il s'agit en d'autres termes pour les autorités de déterminer si ces barrières sont naturelles (involontaires) et résultant des effets de réseau, ou stratégiques (volontaires) et procédant d'une intention anticoncurrentielle des plateformes. La réponse à cette question est essentielle, puisqu'elle conditionne la décision des autorités de la concurrence de sanctionner – ou non – les plateformes. Les outils traditionnels dont disposent les autorités de la concurrence pour prendre leurs décisions sont cependant parfois peu opérants face à la diversité des situations potentiellement constitutives d'abus de position dominante, qu'il s'agisse d'abus d'éviction (sous la forme par exemple de distorsions dans les résultats de recherche) ou d'abus d'exploitation, ou que ce soit dans les relations B2C, P2C ou encore P2B (sous la forme notamment de discrimination par les prix, d'abus de dépendance ou de répliation et d'amplification des biais sociaux). L'imperfection des outils ouvre alors la voie à un double risque d'erreur, avec la possibilité de faux négatifs comme de faux positifs.

D'autre part, la portée de la boîte à outils traditionnelle de l'économie de la concurrence peut s'avérer limitée en matière de contrôle des concentrations sur les marchés de l'économie numérique. En l'espèce, de nombreuses opérations de fusion-acquisition réalisées par de grandes entreprises du numérique dans les dernières années n'ont fait l'objet d'aucun contrôle de la part des autorités de la concurrence, dans la mesure où elles concernaient le plus souvent l'achat de *start-ups* impliquant des montants inférieurs aux seuils de chiffres d'affaires déclenchant une notification aux autorités. Or ces acquisitions, parfois qualifiées de *killer acquisitions* ou d'acquisitions prédatrices, concernent fréquemment des concurrents potentiels et peuvent donc impliquer une forte réduction de l'intensité concurrentielle sur le marché - Facebook a par exemple acquis Instagram en 2012 et WhatsApp en 2014. Le développement de concurrents potentiels peut ainsi se trouver freiné ou empêché à la fois sur le marché principal de l'entreprise acheteuse et sur les marchés voisins. L'absence de compétence actuelle des autorités de la concurrence pour examiner les concentrations en dessous de certains seuils de chiffres d'affaires, en dépit de l'impact potentiellement élevé de certaines opérations sur l'intensité concurrentielle du marché et des risques d'appropriation des innovations par les opérateurs dominants, constitue en ce sens une menace pour la concurrence sur les marchés de l'économie numérique, que le droit de la concurrence actuel est inapte à contrer.

De plus, en matière de lutte contre les ententes, les outils et règles actuels peuvent également être de portée limitée face aux nouveaux outils technologiques de l'économie numérique. L'utilisation d'algorithmes par les opérateurs des marchés du numérique peut notamment faciliter les pratiques coordonnées et des formes de collusion quasi-instantanée difficilement détectables par les autorités, dans la mesure où elle offre aux entreprises la possibilité de se coordonner à moindre coût. Par exemple, l'utilisation d'algorithmes de signal, par lesquels une entreprise peut annoncer unilatéralement un prix à ses concurrents, dans l'anticipation que ces derniers s'aligneront sur celui-ci, ou l'utilisation d'un algorithme partagé, constituent des modalités d'entente face auxquelles les autorités de la concurrence sont à ce jour encore relativement désarmées. Si plusieurs situations de collusion algorithmique ont certes été sanctionnées dans les années récentes, il n'en demeure pas moins qu'elles sont en effet difficiles à repérer pour les autorités. En outre, elles peuvent également être juridiquement complexes à sanctionner lorsqu'elles résultent de l'utilisation d'algorithmes de *machine learning* s'ajustant de façon autonome aux signaux de marché et modifiant d'eux-mêmes leur code à partir des observations et interactions passées, et que l'intention anticoncurrentielle des firmes est alors impossible à prouver.

Enfin, la temporalité des politiques de la concurrence peut elle aussi sembler inadaptée aux spécificités des marchés de l'économie numérique.

D'une part, malgré le développement croissant d'outils *ex ante*, la plupart des outils de la politique de la concurrence sont exercés *ex post*, après que les effets négatifs pour le marché ont été observés. Sur les marchés de l'économie numérique, ce caractère *ex post* peut être problématique, en raison de la dynamique cumulative très rapide des effets de réseau pouvant engendrer un dommage irréversible. La possibilité pour l'Autorité de la Concurrence française de prononcer des mesures conservatoires pour éviter, pendant le temps que dure l'instruction, qu'une pratique susceptible d'être anticoncurrentielle nuise gravement et de façon irrémédiable à la concurrence ou à l'entreprise qui en est victime, ne constitue à cet égard qu'une solution très imparfaite à ce risque d'irréversibilité du dommage. De la même façon, malgré l'existence de procédures d'urgence, les délais actuels de décision des autorités demeurent souvent longs, face à la temporalité des cycles d'innovation de l'économie numérique et à la situation de dépendance économique de nombreux utilisateurs des plateformes qui les rend vulnérables. Durant les sept ayant été nécessaires à la Commission pour rendre sa décision dans l'affaire Google Shopping de 2017, Google a par exemple pu continuer à profiter de sa position au détriment de ses concurrents, dont certains ont dans l'intervalle été contraints de quitter le marché. De manière générale, les délais de décision des décisions peuvent donc contribuer à rendre un pouvoir de marché irréversible, ou quasi-irréversible, en particulier lorsque les données captées par l'entreprise installée constituent un atout concurrentiel qui ne peut être dupliqué à faible coût par les nouveaux entrants potentiels.

D'autre part, le *timing* de l'action des autorités de la concurrence en matière de contrôle de la concentration est également problématique. Ce contrôle est en effet exercé *ex ante*, et effectué sur la base d'une analyse prospective de l'impact de l'opération sur la concurrence sur les différents marchés concernés, pour un horizon généralement retenu de trois à cinq ans. Or, si les évolutions peuvent être prévues de façon relativement réaliste pour

les marchés dont la dynamique est stable et bien connue, il est plus difficile d'anticiper celles de l'économie numérique, où le rythme de l'innovation est nettement plus soutenu. Les autorités encourent dès lors le risque d'interdire des opérations de concentration sans danger pour la concurrence (erreur de type I) et, *a contrario*, celui d'autoriser des opérations néfastes pour la concurrence (erreur de type II). En définitive, il semble donc que les outils dont elles disposent aujourd'hui pour apprécier les phénomènes de concentration soient imparfaitement adaptés aux réalités des marchés de l'économie numérique.

2) L'inadaptation des régulations transversales et sectorielles

La régulation sectorielle et transversale, prenant la forme d'une action *ex ante* sur les marchés pour favoriser la concurrence et l'innovation, a été l'un des outils privilégiés de la régulation des marchés depuis trois décennies en Europe. Sous ses formes actuelles, elle est pourtant considérée comme faiblement adaptée aux marchés de l'économie numérique.

Tout d'abord, la mise en place d'une régulation spécifique à l'économie numérique, sous l'égide d'un régulateur spécifique, n'a pas été retenue comme une option pertinente, au motif que l'économie numérique ne constitue pas un secteur en tant que tel, mais que la question de sa régulation concerne au contraire l'ensemble des secteurs d'activité, à des degrés divers.

De plus, sous leurs formes actuelles, les régulations échouent en partie à prendre en compte les modèles d'affaires de l'économie numérique. Plusieurs régulations sectorielles font ainsi l'objet de critiques, au motif de leur inadaptation aux évolutions des marchés. Par exemple, sur le marché de la location, les réglementations existantes ont été critiquées pour leur incapacité à réguler l'activité d'opérateurs de l'économie numérique, tels qu'Airbnb. Dans le domaine des transports et de la mobilité, elles sont critiquées au motif de leur inadaptation aux modes d'organisation des nouveaux entrants, tels qu'Uber. Dans le domaine de la vente en ligne et du e-commerce, des critiques similaires ont également été émises. Dans tous les cas, ces critiques ne remettent pas en cause l'existence d'une régulation, mais soulignent la nécessité de son adaptation aux modèles d'affaires des acteurs de l'économie numérique, face à certains vides juridiques actuels et à l'absence de régulation effective des comportements sur de nombreux marchés. La demande de régulation concerne certes largement les aspects de concurrence sur les marchés, mais ne s'y résume pas. Au contraire, elle porte, de façon beaucoup plus large, sur des domaines juridiques très variés, dès lors que les offreurs traditionnels et les acteurs de l'économie numérique y sont soumis à des régulations différentes et que s'y pose la question de l'égalité entre concurrents et des distorsions de concurrence. La demande de régulation des marchés de l'économie numérique porte donc aussi bien sur le domaine fiscal que celui du droit social et du travail, des réglementations professionnelles, du droit des sociétés ou de la responsabilité. Clairement, les régulations sectorielles actuelles échouent à proposer un cadre juridique suffisant pour appréhender toutes ces dimensions.

Enfin, la dimension globale des marchés de l'économie numérique soulève la question de la capacité des régulateurs nationaux à réguler de façon effective les comportements d'acteurs globaux, tels les « GAFAM ». Les cadres réglementaires et juridiques actuels étant encore le plus souvent définis et appliqués à l'échelon national ou régional, il s'ensuit une ineffectivité des régulations face stratégies de *jus shopping* de certains acteurs numériques, choisissant par exemple de domicilier leurs sièges sociaux ou activités dans les zones géographiques offrant le droit le plus favorable, par exemple en matière fiscale (stratégies d'optimisation fiscale), de droit du travail ou encore de propriété des données. Quelques régulations récentes cherchent certes à inverser la tendance. On peut citer par exemple le Règlement général sur la protection des données (RGPD) au niveau européen, la mise en place par la France d'une taxe sur les services numériques (loi du 24 juillet 2019) ou les propositions de l'OCDE (octobre 2019) pour réformer la fiscalité internationale des entreprises du numérique. Ces initiatives n'ont cependant pas encore apporté la preuve à ce stade de leur capacité à discipliner les acteurs des marchés de l'économie numérique.

L'efficacité des formes traditionnelles de régulation concurrentielle par les mécanismes de marché et de régulation par les autorités publiques apparaît donc limitée en raison des caractéristiques structurelles des marchés de l'économie numérique. Ce constat pose la question des voies de leur adaptation à la spécificité de ces marchés.

II- Renforcer la capacité autorégulatrice des marchés de l'économie numérique

Dans la deuxième partie, on s'interroge sur la capacité autorégulatrice des marchés de l'économie numérique (A) et sur les dispositifs susceptibles d'en accroître la contestabilité (B).

A) Les mécanismes autorégulateurs de marché sur les marchés de l'économie numérique

1) La fragilité des positions acquises sur les marchés de l'économie numérique

Selon l'école de Chicago, la situation de monopole et la grande taille ne sont pas des arguments suffisants pour justifier une intervention régulatrice des pouvoirs publics. La situation dominante sur un marché peut en effet résulter de l'efficacité supérieure d'une firme par rapport à ses concurrents. L'économie des marchés contestables a montré que la concentration n'est pas nécessairement synonyme d'absence de concurrence, mais qu'une concurrence potentielle peut se substituer à des concurrents effectifs sur un marché et suffire à discipliner l'entreprise installée dès lors que la menace d'entrée des entrants potentiels est réelle. La politique de la concurrence ne sanctionne ainsi pas la position dominante *per se*,

mais uniquement l'abus de position dominante. De la même façon, les régulateurs sectoriels n'interviennent pas auprès d'un opérateur au seul motif de sa situation de monopole. La concentration sur les marchés de l'économie numérique ne signifie donc pas nécessairement qu'ils sont exempts de concurrence. Au contraire, on peut considérer que la dynamique concurrentielle y est particulièrement intense et marquée par la fragilité des positions acquises, susceptible d'être remise en cause à tout moment par l'émergence de nouveaux acteurs, compte tenu de la faiblesse des coûts d'entrée sur les marchés (faiblesse du capital physique, notamment) et des conditions favorables de financement de l'innovation (notamment des *start-ups*) par les capital-risqueurs. Les années récentes ont ainsi vu se succéder plusieurs innovations et ruptures technologiques ayant conduit au remplacement d'une entreprise dominante par un concurrent. Par exemple, sur le marché des navigateurs, Google Chrome a remplacé Internet Explorer qui avait lui-même, en son temps, remplacé Netscape.

2) L'apport des technologies algorithmiques à l'autorégulation des marchés de l'économie numérique

Les nouvelles technologies peuvent contribuer à l'efficacité des mécanismes de marché permettant une autorégulation des marchés de l'économie numérique. D'une part, en matière d'entente, il n'est pas exclu que certains algorithmes exercent un effet anti-collusif et pro-concurrentiel, lorsqu'ils contribuent à la transparence du marché et à l'information des consommateurs en favorisant par exemple les comparaisons en prix. En outre, ils constituent un instrument d'innovation et de différenciation pour les firmes. Or l'innovation accroît l'asymétrie des fonctions de coûts de production entre firmes, dont on sait qu'elle constitue un facteur défavorable à la collusion. D'autre part, l'utilisation des technologies algorithmiques sur les marchés de l'économie numérique peut être vue comme un facteur non pas facilitateur, mais désincitatif des abus de position dominantes. Certaines pratiques tarifaires des firmes fondées sur des algorithmes de prix, de type discrimination en prix et tarification dynamique, ne sont ainsi pas nécessairement constitutives d'abus de position dominante, mais peuvent au contraire augmenter le bien-être des consommateurs, dès lors qu'elles se traduisent par des prix faibles et des prestations personnalisées. En ce sens, les nouvelles technologies semblent donc accroître l'intensité concurrentielle et favoriser le jeu des forces de marché sur certains marchés de l'économie numérique.

La fragilité des positions acquises et l'effet pro-concurrentiel de certains algorithmes accréditent donc la thèse d'une capacité autorégulatrice des marchés de l'économie numérique. Lorsque cette dernière est menacée sur des marchés de moins en moins contestables, elle peut être renforcée par des dispositifs adaptés.

B) La contestabilité des marchés de l'économie numérique peut être renforcée par des dispositifs adaptés

1) Des marchés de l'économie numérique de moins en moins contestables ?

La vision optimiste du processus concurrentiel sur les marchés de l'économie numérique, qui prévalait il y a quelques années, est aujourd'hui contestée, pour plusieurs raisons. D'une part, il semble que les positions installées soient de plus en plus difficiles à contester par les nouveaux entrants, en raison notamment des stratégies de diversification et de silo adoptées par les opérateurs, leur permettant de bénéficier de synergies sur différents marchés et de rendre leurs positions de moins en moins contestables. D'autre part, les barrières à l'entrée sur les marchés numériques sont certes faibles si l'on considère uniquement le capital physique, mais peuvent être nettement plus élevées si l'on intègre les barrières à l'entrée en termes de réputation et de notoriété de la firme. Enfin, la contestabilité des marchés semble amoindrie par la pratique des *killer acquisitions*. Cette contestabilité réduite comporte plusieurs risques pour le bien-être des consommateurs et de la société. Elle est tout d'abord associée à un risque de rente durable pour certains opérateurs, résultant de leur capacité à pratiquer des prix plus élevés ou de proposer une qualité moindre qu'en situation de concurrence. Elle est de plus associée à un risque de ralentissement de l'innovation, dans la mesure où un acteur en situation de position dominante peut n'avoir qu'une faible incitation à innover en raison de l'effet de remplacement sur sa propre production. La thèse d'un ralentissement de l'innovation dans le domaine de l'économie numérique semble à cet égard accréditée par le fait qu'aucune rupture technologique majeure ne se soit produite dans les années récentes. En définitive, les mécanismes de marché pourraient donc être inopérants à réguler les marchés de l'économie numérique si leur contestabilité est faible.

Il s'ensuit que la capacité des mécanismes de marché à réguler les marchés de l'économie numérique doit s'apprécier au regard du caractère plus ou moins durable des positions de dominance et de la capacité des concurrents à les contester. A cet égard, il n'est probablement pas exclu que les situations varient d'un marché à l'autre.

2) Soutenir la capacité autorégulatrice des marchés de l'économie numérique par des dispositifs accroissant la fluidité

Le passage d'une plateforme à une autre peut occasionner pour les utilisateurs des coûts de migration suffisants pour désinciter le changement. Ces coûts résultent du changement *stricto sensu* (coût en temps, coût de recherche, coûts monétaires...) et peuvent également prendre la forme de coûts cognitifs. Ces coûts sont souvent irrécupérables, par exemple lorsqu'un utilisateur perd l'accès à ses contenus (musique, films, applications...) en migrant d'un système à un autre. Ils réduisent en outre la contestabilité des marchés. En effet, en décourageant la migration des utilisateurs, ils créent aussi des barrières à l'entrée pour les nouveaux entrants, contraints de supporter des coûts d'entrée élevés s'ils souhaitent attirer les utilisateurs fortement captifs d'une autre plateforme ou, simplement, avoir accès aux données de ces utilisateurs. Les mécanismes concurrentiels sont alors imparfaitement opérants pour

réguler les marchés. A cet égard, les différents marchés de l'économie numérique présentent des situations variées. Sur certains, la mobilité des utilisateurs entre plateformes est réelle. C'est le cas par exemple pour le marché des VTC et les marchés de la musique et des vidéos, sur lesquels les utilisateurs pratiquent le *multihoming* et font jouer la concurrence. Sur d'autres marchés, la fluidité est en revanche plus réduite. Dans ce dernier cas, des dispositifs peuvent être envisagés afin d'accroître la mobilité et la fluidité, de façon à renforcer la capacité autorégulatrice du marché. En particulier, la portabilité peut être encouragée, sur le modèle des dispositifs à l'œuvre par exemple dans les domaines de la téléphonie ou bancaire. Il s'agit alors de faciliter la transférabilité des données en créant des systèmes ouverts et interopérables. Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) prévoit ainsi le droit à la portabilité des données. Il s'agit également d'accroître la transparence de l'information, par le biais notamment d'agrégateurs de comparaison des offres des différentes plateformes, afin de faciliter les choix informés des utilisateurs. Il s'agit enfin, de manière générale, de favoriser les pratiques de *multihoming*.

Certains mécanismes de marché semblent donc à même de préserver la capacité autorégulatrice des marchés de l'économie numérique, avec le soutien de dispositifs destinés à accroître leur contestabilité. La régulation par les autorités publiques doit elle-aussi être adaptée aux spécificités des marchés de l'économie numérique.

III – L'adaptation des régulations publiques traditionnelles aux caractéristiques des marchés numériques

Dans la troisième partie, on montre que si les régulations publiques traditionnelles proposent des solutions, même imparfaites, à certains problèmes observés sur les marchés de l'économie numérique (A), elles nécessitent cependant un certain nombre d'adaptations pour garantir efficacement l'ordre concurrentiel (B) et la mise en place de solutions régulatrices innovantes pour protéger la diversité de choix et la souveraineté individuelle sur les marchés de l'économie numérique (C).

A) La nouveauté seulement relative des problématiques concurrentielles sur les marchés de l'économie numérique n'invalide pas les régulations publiques classiques

1) Les problématiques concurrentielles sur les marchés de l'économie numérique ne sont pas toutes inédites

En raison de leurs caractéristiques structurelles, les marchés numériques posent, on l'a vu, un certain nombre de problèmes aggravés par rapport aux marchés traditionnels. Les effets

de réseau, le caractère multi-faces, les économies d'échelle importantes, les barrières à l'entrée facilitent ainsi le phénomène de concentration, amplifiant lui-même les atteintes au fonctionnement concurrentiel du marché, tels que la cartellisation ou les abus de position dominante au détriment du bien-être des utilisateurs, consommateurs et concurrents. Néanmoins, on peut penser que ces atteintes au fonctionnement du jeu concurrentiel se caractérisent plus par leur ampleur que par leur caractère inédit. La nature des pratiques anticoncurrentielles sur les marchés numériques ne semble en effet pas fondamentalement modifiée par rapport aux marchés traditionnels. En conséquence, même s'ils souffrent de certaines limites, les catégories conceptuelles, cadres d'analyse et outils de l'économie et de la politique de la concurrence n'apparaissent pas totalement invalidés pour l'étude de ces marchés mais, au contraire, suffisamment larges et englobants pour appréhender la disruption numérique à l'œuvre dans la plupart des secteurs. Par exemple, le concept d'abus de position dominante, sous les formes d'abus d'exploitation et d'abus d'éviction, s'est avéré particulièrement opérant dans plusieurs affaires récentes impliquant des plateformes de l'économie numérique devant les autorités de la concurrence. De même, la doctrine des facilités essentielles, initialement développée dans le contexte de l'ouverture à la concurrence des monopoles naturels historiques, semble prometteuse pour traiter des problématiques d'accès aux données sur les marchés de l'économie numérique, *via* notamment l'argument de non-répliquabilité des infrastructures essentielles. Enfin, les moyens de sanction des autorités, notamment pécuniaires, ainsi que leurs remèdes comportementaux et structurels traditionnels, restent d'actualité en présence d'entrave à la concurrence sur les marchés de l'économie numérique.

2) Une activité de régulation importante des autorités publiques dans les années récentes

En conséquence, les années récentes ont été marquées par une activité décisionnelle importante de la part des autorités publiques en matière de régulation des marchés de l'économie numérique, ces décisions mobilisant en large part les outils et concepts des régulations publiques traditionnelles qui ne peuvent à ce titre être considérés comme « dépassés » ou inopérants. Dans plusieurs affaires récentes, les autorités ont ainsi considéré que la monopolisation du marché par quelques grands opérateurs s'est accompagnée d'abus de position dominante. L'entreprise Google a ainsi été sanctionnée en 2017 pour abus d'éviction, pour avoir favorisé son site de commerce en ligne Google Shopping (Affaire Google Shopping, 2017). En 2018, elle a également été sanctionnée pour abus de position dominante sur les systèmes d'exploitation mobile, pour avoir favorisé son application de recherche Google Search et son navigateur Google Chrome (décision Google Android, 2018). Plus récemment, en septembre 2019, Amazon a été condamnée à une amende de 4 millions d'euros par le Tribunal de commerce de Paris saisi par la Direction générale de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), pour des clauses contractuelles déséquilibrées envers les entreprises ayant recours à la plateforme. En 2019 également, Spotify a saisi la Commission d'une plainte accusant Apple de discriminer son application sur l'App Store pour favoriser son propre service de streaming musical, Apple Music.

En matière de lutte contre les ententes, les autorités publiques ont également fait preuve d'une activité décisionnelle importante. L'actualité récente fait ainsi état de plusieurs affaires de collusion algorithmique. Dans l'affaire Topkins de 2015, plusieurs entreprises américaines ont été condamnées pour l'utilisation conjointe d'algorithmes partagés leur permettant de réagir de façon concertée aux variations des modifications des conditions de marché et de maintenir des prix artificiellement élevés. Dans le même sens, l'externalisation par les firmes de la création de leurs algorithmes à une même société informatique et la mise en place d'un réseau en étoile *hub and spoke* ont été considérées comme une situation de collusion tacite par les autorités et sanctionnées (voir par exemple l'affaire Eturas, CJUE, 2016).

Les marchés de l'économie numérique constituent donc aujourd'hui une priorité pour les autorités de la concurrence - l'Autorité française de la concurrence a ainsi affiché explicitement l'économie numérique parmi ses priorités pour 2019 puis 2020. Une intervention efficace des autorités publiques de régulation dans le domaine requiert néanmoins une adaptation de leurs outils.

B) Le besoin d'adaptation des régulations publiques

1) Les adaptations en matière de droit de la concurrence

Si les régulations publiques traditionnelles restent opérantes sur les marchés de l'économie numérique, cette situation n'exclut pas leur adaptation afin de mieux tenir compte des caractéristiques et spécificités de ces marchés. Ce constat est partagé par plusieurs rapports et travaux récents émanant d'autorités de la concurrence et de régulation nationales et internationales (par exemple, pour la seule année 2019, le rapport *Competition policy for the digital era de la Commission européenne, Unlocking digital competition* » en Grande-Bretagne, ou *A new competition framework for the digital economy* en Allemagne). Les recommandations portent sur différents aspects des régulations. En matière de politique de la concurrence, elles concernent d'une part l'adaptation de la boîte à outils des autorités, en termes de concepts analytiques et d'instruments. Quelques pistes peuvent être données dans cette perspective. Il s'agit tout d'abord d'adapter les concepts et définitions utilisés par les autorités. Face à la difficulté de délimiter le marché pertinent en présence d'un marché multi-faces, l'autorité de la concurrence allemande reconnaît depuis 2017 que les biens et services gratuits offerts par les plateformes sont constitutifs d'un marché et que l'existence de ce marché n'est pas invalidée par la gratuité du bien ou service. Les questionnements sur le concept de marché pertinent dans l'économie numérique ont par ailleurs pu amener les autorités de la concurrence à considérer les différentes faces de la plateforme comme des marchés distincts, selon le degré de substituabilité caractérisant chacune de ces faces (les réseaux sociaux et les moteurs de recherche peuvent par exemple être considérés comme substituables pour les annonceurs, mais pas pour les consommateurs). Enfin, la configuration multi-faces des marchés de l'économie numérique a conduit les autorités de la concurrence à

prendre en compte non seulement les transactions financières, mais aussi les flux de données sur les marchés dans leurs critères de délimitation des marchés pertinents. Il s'agit ensuite de développer des tests mieux adaptés aux spécificités de l'économie numérique pour permettre la détection des pratiques anticoncurrentielles, éventuellement rendue plus difficile par les technologies algorithmiques d'ajustement immédiat des prix utilisées par les concurrents. Ces tests peuvent alors concerner la mesure du bien-être des consommateurs, du pouvoir de marché ou la définition du marché pertinent. Il s'agit en outre d'adapter les outils permettant de caractériser les atteintes à la concurrence. Par exemple, une adaptation des tests de prédation peut être nécessaire pour tenir compte du caractère multi-faces des marchés et de modèles d'affaires fondés sur la gratuité. Enfin, il s'agit d'adapter les outils procéduraux à la disposition des autorités de la concurrence, dans le sens d'une réactivité plus grande, face au risque de dommage irréversible – pour l'Autorité de la concurrence française, il pourrait par exemple s'agir de renforcer son arsenal en matière d'engagements et de mesures conservatoires.

D'autre part, l'adaptation passe aussi en pratique par une réforme de l'organisation institutionnelle des autorités de la concurrence. Une piste est dans cette perspective de renforcer la coopération internationale des autorités, face à des acteurs de l'économie numérique de dimension globale. Il paraît également nécessaire d'accroître l'expertise technique des autorités dans le domaine du traitement et de l'analyse de données ou des algorithmes par exemple, par le recrutement d'informaticiens et de *data scientists*, de façon à réduire l'asymétrie d'information entre régulateurs et régulés et à améliorer la détection et l'analyse des pratiques. Dans cette optique, l'Autorité française de la concurrence met en place, à partir de 2020, un service dédié à l'économie numérique.

2) Les adaptations en matière de régulation transversale et sectorielle

De manière complémentaire à la politique de la concurrence, les autorités de régulation peuvent intervenir *ex ante* sur les marchés de l'économie numérique, en imposant des obligations aux entreprises avant qu'une infraction ne soit constatée. Sur de nombreux marchés, de telles régulations (sectorielles, transversales) existent et sont destinées à préserver la concurrence *ex ante*. Or les spécificités de l'économie numérique peuvent justifier l'adaptation de certaines de ces régulations, dans l'objectif d'encadrer *ex ante* les pratiques des plateformes de manière effective, et afin de prévenir certains problèmes éventuels en matière de concurrence. En ce sens, la portabilité des données, évoquée précédemment, fait par exemple déjà l'objet d'une régulation spécifique dans le but de réduire les barrières à l'entrée sur les marchés. L'adaptation de la forme même des régulations est aujourd'hui en débat, les régulateurs s'orientant à l'heure actuelle vers une approche de régulation dite « asymétrique ». Cette approche consiste à cibler un acteur de marché particulier, à l'exclusion de ses concurrents, dès lors que cet acteur est considéré comme susceptible de poser un problème majeur, structurel et durable en matière de concurrence. Il s'agit alors de lui appliquer *ex ante* une régulation *ad hoc*, sous la forme de règles et obligations ciblées et proportionnées destinées à rétablir les conditions d'une plus grande concurrence. Une telle

régulation asymétrique serait alors orientée en priorité vers les plateformes dites « structurantes ». L'identification de ces plateformes soulève cependant un nombre important de questions, dont l'issue n'est pas acquise à ce jour.

C) Au-delà du risque pour la concurrence, réguler pour maintenir la souveraineté des utilisateurs

1) Réguler pour préserver la transparence de l'information et la loyauté des plateformes vis-à-vis des utilisateurs

La relation entre opérateurs numériques et utilisateurs est classiquement affectée par une asymétrie d'information importante, de type sélection adverse, les premiers étant mieux informés que les seconds de la qualité du service qu'ils offrent. Sur les marchés de l'économie numérique, l'asymétrie tient tout particulièrement à l'opacité des algorithmes utilisés par les opérateurs pour élaborer les offres qu'ils proposent aux utilisateurs (critères de référencement, de classement, *etc.*). Elle pose de ce fait la question fondamentale de la neutralité et de la loyauté des opérateurs vis-à-vis des utilisateurs. La régulation a en ce sens établi le principe d'une obligation de transparence des opérateurs vis-à-vis de leurs utilisateurs, les contraignant à révéler les informations relatives à leur fonctionnement (par exemple, leurs critères de classement) et à s'y conformer. Une inflexion récente de la régulation consiste sur ce fondement à faire peser *ex ante* un certain nombre d'obligations sur les opérateurs, en leur confiant un rôle direct de régulation du marché, en matière notamment de transparence et de loyauté vis-à-vis des utilisateurs. En France, la loi pour une République numérique de 2016 a ainsi défini la notion d'opérateur de plateforme en ligne afin de développer la transparence sur ces marchés, en précisant un certain nombre d'obligations *ex ante* des opérateurs. Ces derniers sont à ce titre tenus de fournir aux consommateurs une information loyale, claire et transparente concernant le fonctionnement du service d'intermédiation, ainsi que sur les critères de référencement et de classement sur la plateforme. De la même façon, le règlement européen « *platform-to-business* » (P2B) de juillet 2019 renforce les obligations de transparence des plateformes vis-à-vis de leurs utilisateurs professionnels. En pratique, on semble donc assister à une hybridation des modes de régulation traditionnels et à une évolution vers un système de co-régulation associant puissance publique et opérateurs privés.

2) Réguler pour maintenir la liberté et la diversité de choix des utilisateurs

L'enjeu de la régulation des marchés de l'économie numérique tient évidemment au risque que leur fonctionnement fait courir à la concurrence et aux concurrents. Mais il tient aussi aux risques qu'il fait peser sur la liberté et la souveraineté des utilisateurs et leur diversité de choix. D'une part, le fonctionnement de certaines plateformes induit des possibilités de biais algorithmique et de risque de manipulation des choix, passant par une influence fine et personnalisée exercée sur les choix individuels et l'optimisation d'une architecture de choix

individualisée, qui peuvent déboucher sur une atteinte à la souveraineté du consommateur. D'autre part, les asymétries informationnelles entre utilisateurs et opérateurs peuvent induire des situations d'échange masqué, où les données personnelles des utilisateurs sont par exemple échangées de façon non consciente contre l'accès à des services « gratuits ». Enfin, l'existence de bulles de filtre peut engendrer une information imparfaite des utilisateurs en les privant d'accéder à des informations variées. Dans tous les cas, il existe un risque d'atteinte à la liberté et à la souveraineté des utilisateurs, ainsi qu'à leur diversité de choix. Or les mécanismes de régulation traditionnels semblent peu aptes à la gestion de ce risque. D'une part, l'absence de perception claire de son « dommage » par le consommateur ne l'incite pas à faire jouer la concurrence. D'autre part, le risque de manipulation est difficilement détectable pour les autorités publiques. Dans ce contexte, et sous l'influence des travaux de l'économie comportementale, les recommandations actuelles s'orientent vers la mise en place d'une politique de *nudges* réglementaires par les autorités, pour contrer l'effet des manipulations algorithmiques des architectures de choix par les plateformes. Cette politique demeure cependant embryonnaire à l'heure actuelle.

Conclusion

Les caractéristiques et le fonctionnement des marchés de l'économie numérique remettent donc partiellement en cause les régulations économiques, par les mécanismes traditionnels de marché et par les autorités publiques, qui prévalaient sur les marchés traditionnels de biens et services. D'une part, on a montré que, face à un risque d'atteinte à l'ordre concurrentiel amplifié sur les marchés numériques, en raison de la présence d'effets de réseau et de rendements croissants et du caractère bifaces ou multi-faces des marchés, les mécanismes de marché ne permettent qu'une régulation imparfaite du jeu concurrentiel et nécessitent de ce fait des dispositifs soutenant leur capacité autorégulatrice. D'autre part, on a montré que les régulations traditionnellement mises en place par la puissance publique, sous la forme notamment d'une politique de la concurrence et de régulations sectorielles et transversales *ex ante*, sont elles aussi partiellement inaptes à gérer parfaitement les atteintes à la concurrence et les coûts sociaux et pour les utilisateurs sur les marchés de l'économie numérique, en raison de leur boîte à outils insuffisamment adaptée aux caractéristiques, structures et fonctionnement de ces marchés. Elles réussissent cependant à en appréhender les principaux problèmes d'ordre concurrentiel, au prix de certaines adaptations déjà réalisées ou encore prospectives. Enfin, la régulation des marchés de l'économie numérique ne saurait se réduire à la simple dimension concurrentielle. La logique de ces marchés est en effet porteuse de certains risques pour la souveraineté et la liberté de choix des utilisateurs. Ces risques étant inexistantes ou de moindre ampleur sur les marchés traditionnels, les régulations traditionnelles, marchandes et non-marchandes, sont peu armées pour les gérer. Cela conduit à envisager des solutions réglementaires innovantes (*nudges*, co-régulation) alimentant, de façon large, la dynamique de la régulation économique et sociale de long terme.

III - Epreuve de composition de sociologie

Jury : Baptiste Coulmont, Romain Deles, Philippe Deubel, Antonello Lambertucci, Jane Rasmussen, Nicolas Thibault

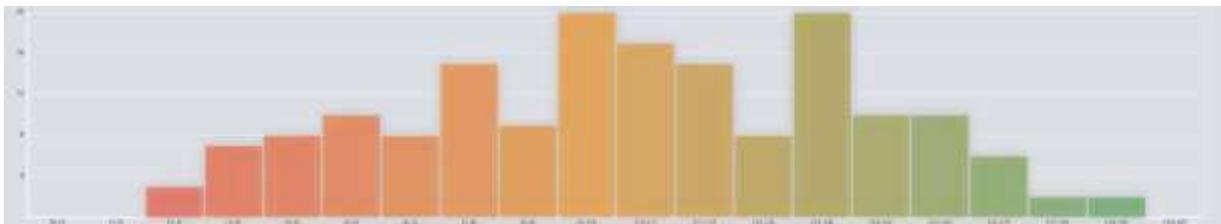
Rapporteur : Baptiste Coulmont

Sujet : La socialisation est-elle la construction sociale des différences ? (thème : La socialisation)

3.1. Les résultats : distribution des notes

175 candidats étaient présents et ont composé. 5 copies blanches ont été écartées.

La moyenne générale des notes des présents (hors copies blanches) est située à 9,77/20 (contre 9,21 en 2019 ; 9,15/20 en 2018 ; 9,01 en 2017 ; 8,82 en 2016 ; 8,19 en 2015 ; 7,07 en 2014 ; 7,18 en 2013 ; 7,23 en 2012 ; 8,84 en 2011 ; 7,6 en 2010). Les notes sont comprises entre 2 et 18. La médiane se situe à 10 (contre 9/20 en 2019), l'écart-type est de 3,82.



3.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats et éléments de correction

Proposition de corrigé : Baptiste Coulmont

Le sujet était « La socialisation est-elle la construction sociale des différences ? ».

Le jury attendait que les différents termes du sujet soient définis, au moins temporairement ou de manière rapide, dans l'introduction, de manière à structurer l'argumentation. Les définitions possibles de la socialisation, qu'elle apparaisse comme « processus d'intériorisation des normes sociales », ou « façon dont la société forme et transforme les individus » (Darmon, 2016), ou « construction d'un monde vécu » (Berger et Luckmann, 1966), ou encore « construction des identités » (Dubar, 2015), devaient permettre de guider la réflexion. Le terme de différences, que certains candidat(e)s ont rapproché et distingué de « inégalités » était lié au constat que, pour une bonne partie de la sociologie française actuelle

de la socialisation, cette dernière est bien un analyseur des différences, de genre, de génération, de classe, des différences nationales. La question actuellement traitée par la sociologie française est moins « comment la société génère des êtres sociaux », mais « comment des instances socialement situées fabriquent des individus socialement situés ». Mais ceci dirige vers l'étude de différences dans la socialisation, vers l'examen de « socialisations différenciées » : il y aurait des différences dans le produit final (les individus socialisés) parce que le processus est différencié (il y a des processus différents). Ces différences peuvent être synchroniques (les socialisations diffèrent en fonction de la position de classe des socialisateurs/socialisatrices et des socialisés, ou en fonction du genre, etc...). Elles peuvent aussi être diachroniques : les moments de socialisations se succèdent, se répètent, s'opposent parce que les instances (famille, école, entreprise, église, couple, réseau amical...) n'ont pas les mêmes effets. Dans ce cas, ce sont les multiplicités des instances de socialisation qui produiraient de la différence.

Enfin l'expression de « construction sociale » n'était pas anecdotique. Elle faisait référence au titre de l'ouvrage de Berger et Luckmann, *La construction sociale de la réalité* (1966), l'un des ouvrages centraux de la bibliographie du thème. La perspective constructiviste incite à considérer certains des phénomènes observés par les sociologues comme le résultat de séquences de processus sociaux. Cette construction au sens propre a des effets bien réels sur des individus. *A minima* l'expression de « construction sociale » visait à insister sur le travail de socialisation. Ce travail est le fait d'agents, d'instances, de dispositifs, d'institutions (mais aussi de droit, d'administration...). C'est aussi le travail personnel de l'individu qui est socialisé (qui se socialise ou s'auto-socialise ?). C'est un travail « inconscient » ou « méthodique », limité ou permanent, qui passe par le langage (typification...) ou le corps (incorporation...). Pris dans un sens critique, l'expression de « construction sociale » pouvait être associée à l'idée selon laquelle il existe un accord collectif sur les différences pertinentes (la socialisation visant à faire reconnaître des différences arbitraires comme différences pertinentes).

La principale difficulté du sujet, pour l'organisation d'une dissertation, était alors de faire tenir ensemble une réflexion sur la différence et une réflexion sur la construction sociale. Les modalités de la socialisation pouvaient alors être mobilisées pour faire avancer une réflexion reliant ces deux fils analytiques.

Une partie des copies était organisée autour de l'étude des différences, en se demandant si la visée de la socialisation était l'unité ou la différence. Les plans proposés avaient un caractère historique et présentaient la sociologie comme une avancée progressive, de Durkheim à Parsons, de Parsons à Bourdieu, et enfin à Lahire. Quand les arguments étaient bien enchaînés, cela a pu donner des copies intéressantes, mais assez proches les unes des autres.

Dans ces copies, une première partie insiste sur la visée unitaire de la socialisation. Dans un cadre d'analyse fonctionnaliste ou culturaliste, la socialisation est le processus qui transforme les individus en être adaptés à la vie en société. Une socialisation réussie produit des êtres conformes à ce qui est attendu d'eux. L'échelle d'analyse est rarement l'individu singulier,

c'est l'individu en tant que représentant d'un ensemble collectif : une société, un état-nation, une culture. En tant que processus, la socialisation est analysée comme une forme d'inculcation, de forçage, d'acculturation. Les agents en charge de cette socialisation sont les parents, les enseignants ou les aînés, et l'individu socialisé est décrit comme une « cire molle », ou réceptif à la suggestion hypnotique. Modelage plus que construction, donc. La socialisation, c'est avant tout celle de l'enfant, et elle est analysée comme un processus d'incorporation progressive des traits généraux caractéristiques de la culture, pour les auteurs de l'ethnologie culturaliste.

La visée unitaire de la socialisation apparaît aussi dans le concept d'habitus (Bourdieu), d'abord mobilisé dans des travaux ethnologiques portant sur l'Algérie ou le Béarn. L'habitus insiste sur le caractère systémique de la socialisation, qui a produit un système de dispositions, un système de valeur, une vision du monde, un principe général d'action. Dans les exemples les plus brefs, Bourdieu insiste sur le lien entre une injonction précise (« tiens toi droit ») et une vision du monde générale indissociable de cette injonction, ou dans une manière de faire (la démarche lente du paysan béarnais) et la structure générale des positions sociales.

Cependant, même quand la socialisation est analysée comme la production d'unité, elle sert simultanément d'analyseur des différences entre sociétés, entre cultures. Les cultures diffèrent, les habitudes collectives diffèrent... parce que les contenus de la socialisation (ce qui est inculqué) diffèrent. Les exemples les plus parlants se trouvent peut-être dans les remarques de Marcel Mauss sur les « techniques du corps » : manière de marcher des jeunes filles étatsuniennes, manières de nager, rythmes de la marche militaire diffèrent suivant les pays et les générations.

D'autres lectures plus poussées des mêmes auteurs dirigent vers la prise en compte d'autres différences. La division du travail accrue, ainsi, est analysée par Durkheim comme à l'origine de la production d'individus différents, et, dans les sociétés contemporaines, la fonction donnée à la socialisation — méthodique, dans le cadre de l'école — est de fournir le contrepoint à cette individualisation-différenciation. Un contrepoint souvent inadapté aux nouvelles circonstances. Dans son analyse de l'anomie (*Le Suicide*, 1897), Durkheim dirige le regard vers les crises économiques, chroniques, qui ont pour conséquences de déplacer les individus dans l'espace social : certains sont déclassés, d'autres connaissent une ascension inattendue. Parce que « c'est l'homme d'hier qui est prédominant en nous », ces individus ne sont plus ajustés à leur nouvelle situation, leur « éducation morale » est à refaire. La socialisation — sous cette définition — est toujours susceptible, dans des sociétés qui connaissent le changement, d'être inadaptée, en échec. Ces échecs produisent des différences.

Les critiques du concept de socialisation s'appuient alors sur ce premier ensemble de travaux pour s'en distinguer. Passeron et de Singly (dans leur article sur la socialisation) écrivent que, « venu de l'analyse des cultures ou tout le processus d'enculturation peut se dérouler sans

histoire, [le terme de « socialisation »] ne permet guère d'engendrer des hypothèses spécifiques capables de s'appliquer à un champ complexe où des processus segmentés et des valeurs concurrentes font sentir contradictoirement leur influence ». D'autres auteurs, comme F. Dubet, sans renoncer au terme, refusent de considérer que la socialisation soit une « forme de programmation individuelle assurant la reproduction de l'ordre social à travers une harmonisation des pratiques et des positions ». Soit parce que la société contemporaine est le lieu d'une multiplicité d'instances de socialisation, soit parce que le processus ne s'analyse pas comme une « programmation », l'étendue du concept est retravaillée.

C'est à travers les métaphores du « métier » et de la « fabrique » qu'est repensée la socialisation.

À travers la métaphore du « métier de » (d'enfant, de parent,...) le cœur de la socialisation est retravaillée à partir du concept de socialisation secondaire, et surtout de socialisation professionnelle. Dans les textes de Berger et Luckman, la socialisation secondaire est « tout processus postérieur qui permet d'incorporer un individu déjà socialisé dans de nouveaux secteurs du monde objectif de sa société ». C'est une socialisation sectorielle (qui ne vise pas à produire des schèmes transposables à tous les secteurs, et produit donc des différences) et les principales études portent sur la socialisation professionnelle. Elle implique donc un individu acteur de sa propre socialisation, qui prend, qui laisse, qui sélectionne les influences, en bref qui « construit ». De la même manière qu'on apprend le « métier de médecin », on apprend le « métier d'enfant ».

La métaphore de la « fabrique » tourne le regard vers le travail artisanal des institutions socialisatrices et vers les instances de socialisation, qui agissent de concert ou non et qui peuvent être incohérentes entre elles. Elles ne sont pas nécessairement convergentes. La socialisation est bel et bien ici analysée comme un processus de construction, comme une action menée sur un individu. Mais avec une insistance sur le caractère contingent du produit final. Ce produit est affecté par les conditions de sa socialisation primaire, par les concurrences entre instances (État contre parents, prescripteurs savants entre eux, etc...) : la socialisation est un espace de lutte. Le résultat est un « habitus clivé », un « homme pluriel » (Lahire), ou encore une socialisation toujours continuée, sous la forme d'un « emboîtement » (Darmon) instable.

Au centre des études se trouve donc l'idée de socialisations multiples. Les instances se sont multipliées avec la division du travail (un enfant a des parents, une nounou ou une crèche et ses agents, des professeurs, puis des pairs, des conjoints, des collègues...). Les mécanismes aussi (inculcation, imitation, enseignement explicite, réflexivité, « frottement », jeu...) qui sont associés à des dépôts plus ou moins fortement liés à l'individu. Au final, un individu est l'être se trouvant au croisement singulier de socialisations variées. C'est lui qui va intégrer les différentes influences. Les auteurs vont alors parler de « transactions » (Percheron, 1974), d'articulation, de « construction » (Berger et Luckmann), d'appropriation, de « recyclage symbolique » (Pegis et Lignier), de « distanciation »... plutôt que d'intériorisation, de

« conditionnement » (Elias), de transmission, de programmation ou d'inculcation. Ici, la « construction sociale » repose sur le travail actif des individus.

Cet ensemble de travaux va se différencier selon leurs visées, bien différentes. La première est à « moyenne portée » : plutôt que l'analyse d'un système de dispositions transposable à toutes les situations de la vie sociale (habitus), c'est l'analyse de la formation de dispositions précises, sectorielles. La seconde est associée à l'étude du sujet contemporain. Pour Martucelli et Dubet, la socialisation est ainsi « le double mouvement par lequel une société se dote d'acteurs capables d'assurer son intégration, et d'individus, de sujets, susceptibles de produire une action autonome », et c'est bien l'action autonome qui demande un programme d'étude.

IV - Epreuve optionnelle d'histoire et géographie du monde contemporain

Jury : Alain Chatriot, Manuela Martini

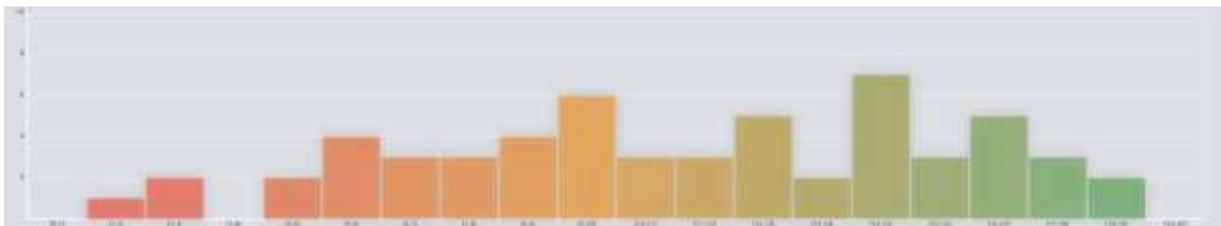
Rapporteur : Alain Chatriot

Sujet : Lutttes et mobilisations des travailleurs immigrés en Europe occidentale (1880-1980) (Thème : « Un siècle de migrations du travail »)

4.1. Les résultats

58 candidats présents et ayant composé.

La moyenne générale des notes des présents s'établit à 10,61/20 ce qui confirme l'amélioration de la qualité des copies (9,9 en 2019, 9,2 en 2018, 9,17 en 2017, 8,97 en 2016, 8,51 en 2015, 7,05 en 2014, 7,55 en 2013, 8 en 2012, 7,86 en 2011). Les notes sont comprises entre 1 et 19.



4.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

La plupart des candidat(e)s commencent par un effort de définition des travailleurs immigrés et des formes de luttes et de mobilisations possibles, les meilleures copies ont bien perçu que la question de l'évolution dans le temps et la différence dans l'espace de ces mouvements sociaux sont un des enjeux du sujet. Si certaines copies ont montré une bonne perception de la question et des connaissances historiques vastes et réfléchies, d'autres se sont montrées trop insuffisantes avec des déséquilibres dans la maîtrise des différentes périodes, des différentes parties de l'Europe, des oublis trop nombreux sur des questions pourtant assez connues ou même des erreurs factuelles. Quelques copies incomplètes, parfois limitées à une simple introduction, expliquent les notes les plus basses, tout comme certaines dissertations hélas très confuses sur les notions employées.

Plusieurs copies ont essayé de dissimuler des lacunes en valorisant des connaissances exclusivement sur la France alors que le sujet portait bien sur l'Europe occidentale. Si le sujet concernait surtout l'une des deux questions au programme, la seconde sur les syndicats en France pouvait ponctuellement donner des éléments complémentaires tout à fait pertinents. La

bibliographie de « cadrage » comportait ainsi une catégorie intitulée « Syndicalisme, migrations et internationalisme » dont quelques titres étaient communs avec la bibliographie de la première question.

Sur un autre plan, on rappelle une remarque qui se retrouve souvent dans les rapports de cette épreuve : il n'était pas exclu de mobiliser des connaissances acquises en sociologie ou en économie, mais la perspective historique ne pouvait disparaître derrière des considérations seulement théoriques (parfois d'ailleurs elles-mêmes un peu approximatives). On a été parfois étonné que des travaux de sociologie des mouvements sociaux ne soient pas cités mieux à propos.

Si la majorité des copies était assez bien rédigée et la technique de la dissertation le plus souvent maîtrisée, l'un des traits discriminants a résidé dans la capacité à présenter des exemples et des cas précis pour éviter un discours trop général. Trop de copies sont restées parfois un peu « hors-sol » sans référence de dates, d'acteurs, de politiques menées, de conflits sociaux, d'intérêts économiques.

Sur la période de plus d'un siècle du sujet, il s'agissait de réfléchir à des évolutions et de pouvoir évoquer des situations locales et nationales différenciées.

Comme il se doit dans un devoir de sciences sociales, on souhaitait lire une réflexion construite et référencée et non de grandes déclarations plus ou moins idéologiques et parfois misérabilistes sur le sujet.

Une série d'éléments était attendue : une réflexion sur la diversité des formes de luttes et de mobilisations ; le rapport aux formes et aux institutions syndicales ; les étapes des politiques migratoires des pays d'émigration et d'immigration ; les conflits face aux représentants du patronat et/ou de l'État ; la question des populations immigrées originaires de pays colonisés ; la difficile mobilisation collective des travailleurs immigrés.

Une question a parfois été posée dans quelques copies concernant le terme « mobilisations » que certains ont entendu dans un sens très large pour y voir y compris la mobilisation des travailleurs immigrés par la puissance étatique, en particulier pendant les guerres. Ce choix conduisait cependant à introduire des problématiques sans rapport direct avec le sujet donné.

Des dimensions plus spécifiques, présentes dans certaines copies, ont été valorisées : le fait de donner des exemples précis concernant des pays autres que la France ; le fait d'être rigoureux dans les définitions des catégories employées ; la connaissance des éléments de régulation internationale liés au BIT ; la prise en compte du genre dans les mobilisations ; les évocations réfléchies de la période des guerres mondiales ; la prise en compte des travailleurs immigrés dans les espaces ruraux et agricoles ; l'influence des politiques migratoires menées par les États mais aussi par les organisations patronales sur les mobilisations des travailleurs immigrés ; les conditions de travail dans lesquelles sont placés les travailleurs immigrés.

Les amorces des copies ont été diverses, souvent assez efficaces, en s'articulant ou sur des événements historiques, des réflexions plus théoriques ou même des éléments d'actualité. Il fallait juste alors éviter les déclarations péremptoires, peu distanciées et peu argumentées.

Autre remarque « habituelle », aucun devoir ni plan-type n'était souhaité, mais les meilleures copies ont le plus souvent adoptées des césures chronologiques. Les plans thématiques, à de rares exceptions près, ont souvent trop cherché à maladroitement dissimuler un défaut d'informations et d'analyses sur le sujet. Si des copies vraiment trop brèves révélaient souvent un manque de connaissances historiques sur le sujet, il faut rappeler que la longueur de la copie n'est pas automatiquement synonyme d'une copie réussie : verbiage et hors-sujet sont toujours à proscrire de même que les introductions qui n'en finissent pas...

La bibliographie a été assez bien mobilisée – trop oubliée dans les copies notées plus faiblement. Outre les analyses « classiques » de Klaus Bade, Marie-Claude Blanc-Chaléard, Nancy Green, François Héran, Gérard Noiriel, Michelle Perrot, Janine Ponty, Abdelmalek Sayad, Ralph Schor, Danielle Tartakowsky et Charles Tilly, on s'attendait à voir éventuellement cités les travaux de Didier Bigorgne, Charles Boriaud, Anne-Sophie Bruno, Bastien Cabot, Xavier Daumalin, Nicolas Delalande, Laurent Dornel, Caroline Douki, Michel Dreyfus, Yves Frey, Vincent Gay, Choukri Hmed, Ronald Hubscher, Florent Le Bot, Marc Leleux, Mireille Le Van Ho, Manuela Martini, Antoine Pécoud, Anton Perdoncin, Victor Pereira, Laure Pitti, Judith Rainhorn, Paul-André Rosental, Philippe Rygiel, Catherine Wihtold de Wenden et Claire Zalc. Au vue de cette bibliographie abondante, on regrettera que certaines copies se soient crues permises de dire que « l'histoire de l'immigration commence à peine à être écrite » ...

Comme les années précédentes, le jury déplore dans plusieurs copies trop de négligences formelles : orthographe approximative, erreurs dans les noms propres, les titres et fonctions, imprécisions sur les dates et parfois même écriture vraiment peu lisible. Garder du temps pour se relire n'est jamais inutile et évite parfois de laisser des erreurs dès la première phrase de la copie.

4.3. Proposition de corrigé

Proposition de corrigé : A. Chatriot

Il ne s'agit en aucun cas d'un devoir type (qui n'existe pas) mais simplement d'indications pouvant aider les candidat(e)s dans leur préparation. Ce corrigé insiste à la fois sur certains exemples et sur les références historiographiques. Les quelques brefs renvois aux auteurs cités dans la bibliographie de la question au programme visent à permettre de compléter ces éléments de plan.

L'intitulé

Sans véritable piège, les notions contenues dans l'intitulé du sujet devaient être clairement définies dans l'introduction. En particulier il convenait d'expliquer le sens de la catégorie de « travailleurs immigrés », notion créée par la statistique tardivement (et non par le droit) pour qualifier des personnes nées étrangères à l'étranger et venues s'installer dans un pays pour y exercer une activité – au sens strict un immigré peut ainsi ne pas être étranger, c'est le cas des individus nés à l'étranger et naturalisés dans le pays où ils résident, et un étranger peut ne pas être immigré, s'il est né étranger sur le sol du pays où ils réside. Mais cette catégorisation (compliquée de plus par le statut des individus dans le cadre des empires coloniaux) ne devait pas faire ignorer le fait que le sujet pouvait s'intéresser à l'ensemble des travailleurs migrants dans leur extrême diversité.

La double mention de « luttes » et de « mobilisations » dans l'intitulé du sujet pointait le fait que l'on devait s'interroger à des conflits au travail dont les grèves bien sûr mais aussi à d'autres formes de manifestations individuelles et/ou collectives et à leurs justifications. On pouvait éventuellement ici mobiliser les « répertoires d'action collective » de Charles Tilly.

Le contexte social et politique de ces mobilisations obligeait aussi à réfléchir aux dimensions xénophobes et parfois racistes des sociétés.

La période couverte par le sujet englobait la fin du XIX^e siècle et quasiment tout le XX^e siècle permettant ainsi de se confronter à des configurations très différenciées et à des formes d'intensité très variables.

L'espace abordé méritait une réflexion en introduction pour signaler des situations contrastées suivant les périodes en fonction des données démographiques, sociales et économiques.

Le plan

Différentes césures chronologiques étaient possibles, tout comme le choix d'un plan en deux ou en trois parties, l'important restant de ne pas oublier d'événements essentiels pour le sujet. Le choix de césures proposé ici se fait autour des conflits mondiaux sans donner l'impression de moments de bascule totale.

1. Des mobilisations limitées dans un contexte de développement d'une immigration de travail à l'échelle européenne 1880-1914

La demande en main-d'œuvre s'accroît dans différentes parties du continent européen à la fin du XIX^e siècle et il convenait d'en dresser un tableau avec des exemples précis (travailleurs immigrés belges dans le Nord et le Pas-de-Calais en France ; Italiens dans les Alpes, les régions frontalières suisses et françaises sur la côte méditerranéenne et dans quelques grandes métropoles de l'Europe nord-occidentale ; travailleurs polonais des empires russes et austro-hongrois vers la Rhénanie et la Grande-Bretagne) en rappelant que la

circulation transfrontalière est encore très fréquente. A la difficile mobilisation collective dans le « pays d'accueil » répond la possibilité de ne pas y revenir après un retour dans son pays d'origine.

Outre le contrôle patronal fort dans une époque marquée par un renouveau des pratiques paternalistes, un autre élément explique les difficiles mobilisations des travailleurs immigrés : certains d'entre eux s'établissent en effet comme travailleurs indépendants ce qui les éloignent des luttes collectives du salariat.

Autre élément important, la faible qualification d'une partie de cette main-d'œuvre immigrée permet au patronat de la renouveler en cas de revendications.

Cette situation n'interdit pas ponctuellement des mobilisations autour de certaines communautés et professions (le cas des piqueteurs belges employés pour les moissons en France qui se mobilisent au début du siècle contre le machinisme agricole et les faibles rémunérations).

Cette main-d'œuvre immigrée se retrouve parfois soudée par des causes politiques : ainsi les travailleurs polonais dans le Reich allemand s'organisent collectivement avec l'espoir de la recréation d'un État-nation polonais.

Il arrive aussi que le statut des travailleurs immigrés soit pour partie protégé dans le cadre de conventions qui unissent pays d'origine et pays d'accueil (cf. les études de C. Douki).

Mais les difficultés économiques conduisent aussi à des situations de fortes tensions avec les communautés de travailleurs immigrés : Italiens dans le midi de la France ou Belges dans le Nord (cf. G. Noiriél, L. Dornel et B. Cabot). La fin du siècle est en effet celle de la prolifération de discours de « national-protectionnisme » qui cible explicitement la présence de travailleurs immigrés dans certains secteurs de l'économie. Mais on doit aussi rappeler des cas de luttes communes entre travailleurs immigrés et ouvriers nationaux du pays d'accueil comme dans le Nord ou à Marseille (cf. M. Leleux et X. Daumalin).

Enfin, certaines législations limitent la possibilité de diriger des mobilisations collectives à ces ressortissants nationaux (c'est le cas avec la loi du 21 mars 1884 autorisant les syndicats en France qui précise dans un alinéa de son article 4 : « Les membres de tout syndicat professionnel chargés de l'administration ou de la direction de ce syndicat devront être Français et jouir de leurs droits civils ».)

2. Des tentatives de structuration des travailleurs immigrés 1914-1945

Les guerres mondiales sont des moments de mobilisation générale des travailleurs pendant lesquelles la main-d'œuvre étrangère peut-être particulièrement demandée dans un contexte de pénurie.

C'est bien le cas durant la Première Guerre mondiale et pour la France son service d'organisation du travail colonial est créé en 1916 et fait appel entre autres des sujets de

l'empire venant d'Indochine. Malgré la forte mobilisation sur le « front intérieur », les travailleurs vietnamiens réussissent à porter leurs revendications (cf. L. Dornel et M. Le Van Ho). De la même manière, le Royaume-Uni enrôle largement la population indienne de son empire.

La sortie de guerre en 1919 est marquée par des conventions internationales pour les migrations de travail, elles influencent par la suite celles prises par l'Organisation internationale du travail.

A la sortie du conflit, les patrons restent très attentifs à l'encadrement de la main-d'œuvre immigrée. Ainsi, les représentants des houillères de France organisent la Société générale d'immigration en 1924 qui mobilise des travailleurs polonais et assure un fort contrôle social sur ces derniers (cf. J. Ponty).

Quelques mobilisations de travailleurs immigrés se produisent durant les années 1930 en lien avec les situations d'exil politique (antifascistes italiens, républicains espagnols), l'Internationale communiste ou avec les luttes contre la colonisation.

La crise économique et les tensions politiques conduisent aussi parfois à des mesures de restriction d'accès à certaines professions pour les travailleurs immigrés (cf. F. Le Bot et C. Zalc). Lors des grèves et des manifestations du Front populaire, la mobilisation des travailleurs étrangers est massive.

Dans le cadre de la Seconde Guerre mondiale, on pouvait rappeler l'existence du travail forcé dans l'Allemagne nazie mais les prisonniers de guerre, les déportés et les Français encadrés par le service du travail obligatoire (STO) mais celles-ci correspondent à des logiques peu comparables à celles des travailleurs immigrés étudiés dans ce devoir.

3. Des migrations de travail massives et des mobilisations segmentées mais importantes 1950-1980

Après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe occidentale connaît une forte immigration de travail avant que celle-ci soit remise en cause durant les années 1970. Certains pays qui avaient connu historiquement des vagues d'émigration deviennent parfois des terres d'immigration.

L'ambiguïté de leur position et la difficulté à se mobiliser s'exprime bien dans le terme employé en République fédérale allemande celui de « *Gastarbeiter* », « travailleurs invités ». La RFA signe en effet alors des conventions bilatérales avec différents pays (souvent méditerranéens : Grèce, Italie, Turquie) et considère que la présence des travailleurs immigrés pourrait rester temporaire en fonction des besoins de son économie.

Les attitudes des confédérations syndicales durant cette période sont parfois ambiguës en France comme en Allemagne ou au Royaume-Uni (cf. C. Wihtol de Wenden).

Le Royaume-Uni qui avait fortement mobilisé une main-d'œuvre originaire des différentes parties de son empire connaît des tensions raciales à la fin des années 1950. Ainsi dans le quartier londonien de Notting Hill, des émeutes se déroulent en 1958, la communauté afro-caribéenne est spécifiquement concernée.

Dans ces mêmes années, les travailleurs algériens en France sont pris dans les luttes de la guerre d'indépendance.

La forte conflictualité sociale des années 68 en Europe puis les débuts de la crise économique mondiale permettent d'assister à des luttes de travailleurs immigrés ou avec les syndicats ou parfois à côté et même en opposition dans certains cas (cf. L. Pitti).

En France des mobilisations concernent aussi les conditions de vie des travailleurs immigrés comme avec la grève des loyers dans les foyers Sonacotra en 1973 et 1974 (cf. C. Hmed). En 1973, à Cologne, les travailleurs immigrés turcs qui constituent près de la moitié du personnel de l'usine Ford se mettent en grève et porte des revendications spécifiques, avant que la police n'intervienne pour réprimer ces *Gastarbeiter*. Les travailleurs turcs en Allemagne se mobilisent collectivement en s'impliquant dans des petits commerces des grandes villes (cf. A. Pécoud).

Certaines communautés d'origine réussissent aussi des mobilisations contre les mesures réglementaires qui durcissent les conditions du séjour dans les pays d'accueil, c'est ainsi le cas des travailleurs portugais au début des années 1970 en France (cf. V. Pereira). A la fin de la période, certaines luttes sociales voient des travailleurs immigrés se mobiliser autour de revendications d'aide financière au retour dans le cadre de la fermeture d'une usine : c'est ainsi le cas pour l'usine Talbot à Poissy en 1983 (cf. V. Gay).

Le contexte de désindustrialisation, symbolisé entre autres par la fermeture progressive des mines, marque aussi les mobilisations collectives de la période.

Pour conclure, on s'attendait à un retour sur une histoire en fait assez heurtée de difficiles mobilisations collectives des travailleurs immigrés sous le contrôle du patronat et des États d'accueil et trouvant parfois une faible solidarité chez les syndicats « nationaux ». Certaines luttes communes ont pu être cependant partagées et les situations historiques sont contrastées suivant les périodes, les secteurs économiques et les données parfois locales (cf. les travaux de N. Delalande). On pouvait aussi évoquer sur la durée d'un siècle la difficile application des protections des États-providence à cette population de travailleurs et la question sensible des conditions de travail et des maladies professionnelles.

V - Epreuve optionnelle de droit public et science politique

Jury : Charlotte Bellon, Clément Desrumaux, Marieke Louis, Philippe Riutort

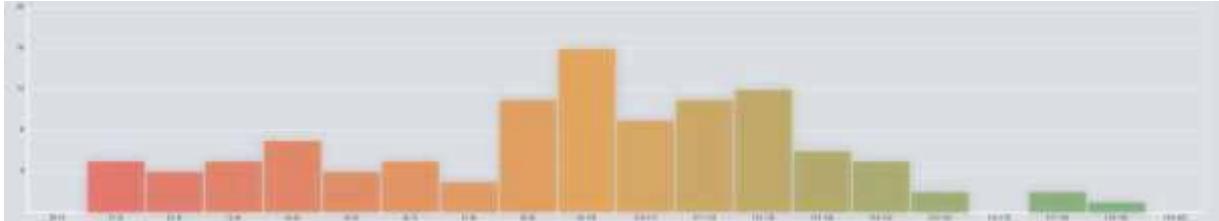
Rapporteur : Philippe Riutort.

Sujet : De quelles manières les usages des médias contribuent-ils à produire des intérêts pour la politique ? (thème : « médias et politique »)

5.1. Les résultats : distribution des notes

108 candidats étaient présents.

La moyenne générale des notes des présents s'établit à 8,74/20 (contre 9,51 en 2019 ; 9,14 en 2018, 9,03 en 2017 ; 8,19 en 2016 ; 8,32 en 2015 ; 7,05 en 2014 ; 7,54 en 2013 ; 7,98 en 2012 ; 9,29 en 2011 ; 9,55 en 2010). Les notes sont comprises entre 1 et 18. La médiane des notes se situe à 9/20, et l'écart-type est de 3,94.



5.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

Les copies en droit public et science politique ont présenté cette année encore des niveaux assez hétérogènes. Les très bonnes copies étaient relativement rares, une majorité de copies témoignent de connaissances certaines mais sont souvent sensiblement éloignées du cœur du sujet. Un nombre considérable de copies comprend de très faibles connaissances tant de la discipline que du thème. Sur la forme, le jury se voit contraint de souligner, en le regrettant, le trop grand nombre de copies mal rédigées et parfois mal orthographiées. Le jury tient à souligner que certaines erreurs ou travers les plus rédhibitoires que les candidat(e)s gagneraient à éviter : tenter de recycler les thèmes des années précédentes en y empruntant de multiples références sans se donner la peine d'établir de liens précis avec le sujet ; composer

une copie passe-partout en mobilisant maladroitement des auteurs classiques de la philosophie politique plus ou moins bien assimilés ou en se lançant dans une fastidieuse explication historique non maîtrisée; proposer une copie de culture générale tirée de quelques faits d'actualité sans références académiques, ni aucune mention des auteurs figurant en bibliographie ; enfin, se livrer à un énoncé normatif de bout en bout dénonçant les méfaits de telle ou telle institution sans en apporter le début du commencement d'un élément de preuve. Le jury souhaite rappeler aux candidat(e)s qu'il est indispensable que la copie repose sur des connaissances précises, appuyées sur des travaux académiques, lorsqu'on aborde un sujet de science politique au niveau de l'agrégation de Sciences Économiques et Sociales. Les outils de sciences sociales doivent servir à construire et argumenter et non à plaquer ou réciter telle ou telle théorie. Enfin, comme pour les autres épreuves, le jury est attentif à la bonne tenue des dissertations qui définissent les termes du sujet, qui proposent une problématisation solide et qui s'appuient sur une démonstration soignée, en prenant soin de rappeler les liens logiques entre les arguments.

Le sujet invitait à se pencher d'emblée sur les usages des médias et leur diversité. Il invitait, par sa formulation même, à prendre des distances à l'égard des approches « catastrophistes », comme « enchantées », rarement validées empiriquement, proclamant – souvent sans preuves – l'existence d'« effets » puissants qu'ils soient idéologiques ou technologiques sur les consommateurs de médias. L'emploi du terme usages au pluriel invitait, inversement, à circonscrire le sujet en abordant la diversité d'usages dans le temps, voire l'espace et, évidemment, à tenir compte des caractéristiques des usagers : âge/génération, milieux sociaux, genre, nationalité ... Il était particulièrement bienvenu de déconstruire l'idée reçue selon laquelle « les médias » -en tant que force sociale homogène - influencerait, voire manipulerait sciemment la population. En revanche, questionner l'influence réelle des « médias » parmi les divers émetteurs d'information, leur contribution à l'émergence des problèmes publics et/ou de l'activité politique étaient particulièrement bienvenues. Il était utile dans la démonstration de souligner que les usages des médias attestent la variété des messages reçus, des capacités de décodage divers des publics qui ne reçoivent pas nécessairement le même message, quelles que soient par ailleurs les intentions des émetteurs.

Le sujet invitait également à différencier -au moins succinctement - les types de médias et leurs évolutions au cours du temps. De la presse écrite à Internet, en passant par la radio et évidemment la télévision, la succession et la multiplication des médias revient à « compliquer » leurs usages, dans la mesure ou contrairement aux nombreuses prédictions, jusqu'à présent, l'essor d'un média n'a pas signifié la disparition des précédents. Le lien entre l'usage des médias et l'intérêt pour la politique supposait d'accorder également une importance à l'offre de messages, de programmes médiatiques explicitement ou implicitement politiques (JT, émissions politiques, divertissement, voire fictions...) et à tenir compte des différences sociales dans l'exposition aux médias, d'un support à l'autre : des débats des chaînes d'information en continu au face-à-face de l'entre deux tours de l'élection présidentielle française.

Il n'était volontairement pas précisé, dans le sujet de quels intérêts pour la politique il était question. Il s'agissait d'accorder une attention, en lien avec les usages médiatiques, aux intérêts liés à la « politisation » (le fait de produire un intérêt explicite pour les questions d'ordre politique) des « profanes », des potentiels usagers des médias que sont les citoyens et d'aborder les entreprises politiques et leur volet médiatique – les professionnels des médias et les professionnels de la politique - non en elles-mêmes ni pour elles-mêmes, mais à partir des manières dont la politique est présente dans les médias et des manières dont les médias contribuent volontairement ou involontairement à la faire exister.

Dès lors, un plan un peu convenu consistait à opposer les intérêts des citoyens à ceux des professionnels de la politique – comme s'ils étaient nécessairement antithétiques et séparables- alors qu'il était particulièrement judicieux de les relier tout au long de la copie – en y intégrant l'action des professionnels des médias- dans la mesure où depuis, au moins l'instauration du suffrage universel, les élus sont amenés à s'employer à entretenir un intérêt pour la politique des citoyens. C'est d'ailleurs en ce sens que les grands médias d'information ont pu exercer un rôle « civique » d'éducation à la politique de la population, mais aussi faire l'objet d'instrumentalisation voire de contrôle. Et c'est ce qui tend à justifier que les médias fassent tant l'objet de débats récurrents sur leurs bienfaits et les méfaits supposés.

5.3. Proposition de corrigé

Proposition de corrigé : Philippe Riutort

Sujet : De quelles manières les usages des médias contribuent-ils à produire des intérêts pour la politique ?

Introduction

La crise du coronavirus qui a secoué le monde depuis le début de l'année 2020 a suscité son cortège de polémiques publiques et son lot inévitable de rumeurs à propos des origines de la pandémie.

Si la propagation des rumeurs est certes antérieure à l'essor des médias dits « de masse » ou encore à celui des réseaux sociaux, l'omniprésence des chaînes d'information en continu, la multiplication d'émissions spéciales convoquant pseudo experts et relayant des fausses nouvelles (« fake news ») a pu conduire le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) à mettre en garde plusieurs chaînes de télévision accusées de diffuser des informations mensongères, jamais démenties à l'antenne.

Dans le même temps, le confinement décidé par les autorités afin de tenter d'endiguer l'extension de la pandémie s'est traduit par de notables modifications des pratiques médiatiques de la population : le nombre de podcasts des radios semble s'être envolé alors que l'audience de la télévision qui avait connu une stagnation et une baisse sensible auprès des plus jeunes générations a explosé, dans cette période d'accroissement de temps libre forcé au domicile. En atteste, par exemple, les scores inédits réalisés par les comédies grand public du cinéma français, pourtant maintes fois programmées.

Dès lors, et en dépit du caractère exceptionnel de la période, cet exemple suffit à remarquer que les usages des médias ne sauraient se réduire à une tendance univoque, irréversible et homogène tant le contexte de réception, les caractéristiques des usagers importent et influent sur la perception des messages (Le Grignou, 2003).

Un consensus propre aux régimes démocratiques ou en voie de démocratisation semble, pourtant, s'être imposé de longue date : une presse indépendante, des journalistes « libres », non contrôlés en amont par le pouvoir politique, concourent à éclairer la formation du jugement politique des citoyens et contribuent à élaborer leurs choix, notamment en matière électorale.

Dès lors, cette promesse démocratique mérite d'être examinée à l'aune de l'évolution de l'offre comme de la diversité des formes de consommation médiatique au sein des sociétés

contemporaines. En effet, l'omniprésence des différents supports médiatiques qui scandent désormais la vie quotidienne de la population, rythment son existence, avec lesquels cette dernière entretient un rapport d'évidente familiarité, invite à s'interroger, en retour, sur leurs capacités à développer, renforcer et « produire » des intérêts pour la politique, autrement dit, à fournir des grilles de lecture politiques du monde social et orienter des jugements politiques à l'égard des faits d'actualité les plus variés.

L'exposition aux contenus médiatiques est considérée, de longue date, comme un élément substantiel contribuant activement à l'intérêt pour la politique des citoyens. En ce sens, les médias concourent, parmi d'autres instances, à la socialisation politique des individus.

Toutefois, invoquer les « usages » des médias revient à souligner la variété des types de réception des messages médiatiques qui dépendent fortement des contextes d'énonciation, des caractéristiques des usagers, ainsi, qu'en partie, de leurs intérêts préalables pour la politique. De la sorte, il semble périlleux d'imaginer des « effets » englobants de politisation des médias exercés de manière univoque sur l'ensemble de la population.

Il existe néanmoins des phénomènes indéniables de politisation qui découlent de la manière dont les professionnels des médias mettent en scène l'activité politique en contribuant à lui conférer une consistance et une évidence susceptibles de produire des effets de réalité auprès des publics.

I/ l'exposition aux médias participe d'une entreprise explicite de politisation

Il semble relever de l'évidence que les médias, dans leur diversité, contribuent à l'expression des opinions, du pluralisme indispensable au bon fonctionnement des régimes démocratiques... En ce sens, les médias constituent un des acteurs majeurs de l'espace public, ce qui confère à leurs rôles une légitimité et une responsabilité majeures (Lemieux, 2000).

Les supports médiatiques sont ainsi des vecteurs de politisation, ne serait-ce qu'en accordant de la visibilité à certains phénomènes sociaux et politiques. L'élargissement progressif de l'espace public a été concomitant de l'accès à la politique de publics plus vastes désormais tenus de s'intéresser à la politique, le plus souvent, abordée principalement à partir du prisme médiatique.

A. Accès à, contrôle de l'information et formation du citoyen

L'avènement de la démocratie représentative et l'instauration du suffrage universel ont contribué à ériger d'abord la presse, puis les médias en des intermédiaires obligés de l'activité politique.

Les liens instaurés entre la presse et les institutions démocratiques sont fermes et à double sens. Thomas Jefferson, l'un des pères fondateurs de la Constitution des États-Unis affirmait volontiers qu'à choisir entre un gouvernement sans presse et une presse sans gouvernement, la deuxième hypothèse était de loin préférable, soulignant par là-même la nécessité d'organes susceptibles de former concurremment l'opinion publique.

Max Weber soulignait, quant à lui, également le double aspect indissociable de l'entreprise de presse, à la fin du XIX^e siècle, à la fois entreprise économique prise par les soubresauts du capitalisme mais tout autant entreprise politique dont elle constituait un auxiliaire indispensable. C'est notamment le cas en France, au cours des III^e et IV^e Républiques, périodes durant lesquelles un nombre considérable de journaux d'information générale – principalement à diffusion régionale – sont dirigés ou influencés par les élus (Kaciak, 2014).

La vision d'un espace public fondé sur la raison, cher à Jürgen Habermas, consacre le rôle de la presse, principalement politique et d'opinion, dans la capacité à faire émerger des publics capables d'argumenter, d'« opiner », autrement dit, d'émettre une opinion fondée (Herbst, 1993).

Le pouvoir prêté aux médias dans ses capacités d'influence (Derville, 2005) a pu, dans le même temps, conduire les gouvernants à tenter de s'en assurer la maîtrise. Toutefois, le degré effectif de contrôle des médias par les professionnels de la politique demeure variable dans le temps et l'espace, comme selon le type de médias. Il a même constitué une des préoccupations politiques majeures et durables des gouvernants. En France, en dépit des tentatives longtemps victorieuses du Parlement, au nom de la menace de l'autoritarisme, à faire obstacle à l'essor d'un organe de communication publique et politique placé sous l'égide de l'exécutif (Georgakakis, 2004), le contrôle de la télévision publique a constitué une préoccupation, parfois une obsession, des gouvernements et chefs d'État, comme l'atteste la présidence de Gaulle qui, il est vrai, estimait qu'il ne s'agissait que d'un contrepoids à l'hostilité générale de la presse écrite dont il faisait l'objet (Chalaby, 2002). Au-delà d'un contrôle direct (nominations) et indirect (invitations suggérées ou imposées à l'antenne), les principaux responsables politiques font partie des sources privilégiées des journalistes – principalement politiques - et d'interlocuteurs ordinaires (Charron, 1995), de sorte que dans la hiérarchie du champ politique s'impose la plupart du temps comme une évidence à leurs yeux (Darras, 1995).

Le contrôle direct des médias dans les démocraties contemporaines semble pourtant avoir laissé place au développement de la communication publique, souvent appréhendée en tant que cause d'intérêt général, déchargée d'intérêts partisans immédiats, éprouvant la nécessité de se doter de moyens d'expression « modernes » (Ollivier-Yaniv, 2000 ; Aldrin et alii, 2014). Il semblerait, dès lors, inconcevable désormais pour un titulaire de positions politiques

de premier plan, comme le Premier ministre, de ne pas se trouver à la tête d'un « véritable » service de communication (Nollet, 2013).

B) la médiatisation, une promesse de politisation :

La presse dans la plupart des démocraties a pu ainsi désigner un canal d'expression immédiatement politique susceptible de contribuer à la mobilisation des électeurs, notamment en contexte électoral. Si la neutralisation relative de nombreux titres de presse a pu s'instaurer progressivement dans les « grands » médias au nom de l'invocation du principe d'objectivité journalistique (Neveu, 2002 ; Rieffel, 2005), la double dimension que constitue la logique professionnelle et militante de l'activité journalistique se vérifie toujours aujourd'hui, comme dans la Russie contemporaine (Chupin & Deaucé, 2016). Le recouvrement du champ journalistique et du champ politique, qui a longtemps été la règle (Kaciak, 2014), tout en s'étant estompé est loin d'avoir totalement disparu (Legavre, 2011). De même, le modèle de la « presse militante », s'il semble considérablement dévalué –comme celui de la presse partisane- est susceptible de reprendre des couleurs sur internet en tant que moyen efficace de mobilisation politique de publics hétérogènes et distants spatialement (Cardon & Granjon, 2010).

Les professionnels des médias œuvrent également, à la construction de problèmes publics en apportant leur contribution plus ou moins volontaire à la consistance des événements : en présentant sous le meilleur jour une « cause » générale et unanime, comme l'antiracisme ou l'humanitaire avant éventuellement de s'en détourner (Juhem, 1999 et 2001), en faisant surgir un thème d'actualité lorsque la dramatisation s'impose, à la manière de la « banlieue » (Sedel, 2009), en accordant la parole aux victimes qui accèdent ainsi, après bien des silences, à la visibilité comme dans l'« affaire » de l'amiante (Henry, 2007). Toutefois, cette monstration conduit souvent à une transformation du problème lui-même comme dans le cas des accidents automobiles aux États-Unis, réduits à l'imprévoyance de la conduite individuelle (Gusfield, 2009) , domaine devenu majeur de la communication publique (Marchetti, 2008).

C) L'extension de l'accès aux médias, concomitante de l'accès à l'espace politique

La période contemporaine semble propice à l'explosion des médias (Rieffel, 2005) : à l'âge de la presse écrite, de la radio, de la télévision semble laisser place celui d'Internet, qui enferme une promesse de triomphe d'une nouvelle ère démocratique qui prendrait enfin appui sur une l'abaissement des coûts d'entrée de participation politique (Cardon, 2010). En effet, l'élargissement- ultime ? - de l'espace public serait alors envisageable avec l'espoir d'une « démocratie continue » rythmée par les échanges en « temps réel » entre gouvernants et gouvernés et la remise en cause de la coupure instaurée entre producteurs et consommateurs d'information . Ainsi pourraient se dessiner à gros traits une succession des

âges de la communication politique (Blumler, Kavanagh, 1999) : le premier caractérisé par une stabilité des comportements et le primat du parlementarisme et des partis politiques aurait laissé place à un deuxième âge marqué par l'essor de la télévision comme média dominant, un renforcement des pouvoirs exécutifs et l'apparition d'un électorat « flottant » ; un troisième âge aurait fait son apparition avec la professionnalisation croissante de la communication politique qui s'accompagne d'une méfiance croissante des citoyens à l'égard de messages fabriqués à leur intention ; Enfin, s'amorcerait un quatrième – et pour l'instant- ultime âge (Blumler, 2016) caractérisé par l'avènement d'Internet, la fragmentation des audiences et une attitude toujours plus distante des publics à l'égard des messages explicitement politiques. L'essor d'Internet semble ainsi enfermer conjointement la promesse d'un élargissement croissant de la participation politique (Greffet, Wojcik, Blanchard, 2014), une amélioration de la qualité des liens unissant représentants et représentés (Roginsky et Perrier, 2014) mais également, pour les plus sceptiques, l'existence d'une distance paradoxale à l'égard de la politique ordinaire et officielle, d'autant que la majorité des acteurs influents des réseaux sociaux demeurent principalement des professionnels des médias (Mercier, 2013).

La maîtrise des médias par les professionnels de la politique semble de moins en moins effective et d'une efficacité aléatoire avec la multiplication des moyens de communication. Cela est d'autant plus manifeste lorsque l'on prend en compte la diversité des attentes et des usages effectifs des publics.

II/ La diversité des usages des médias reflète en grande partie la diversité des intérêts pour la politique

La multiplication des médias a conduit à ajouter des supports d'information les uns aux autres. Au lieu de niveler et d'homogénéiser les contenus, cette situation a favorisé la juxtaposition de publics dont les intérêts manifestés à l'égard de la politique demeurent sensiblement divergents, ce qui invite à nuancer l'idée d'« effets » massifs exercés par la médiatisation.

A. Le maintien d'une forte sélectivité sociale dans l'accès aux médias d'information politique

L'accès à l'information explicitement politique (lecture des rubriques politiques de la presse, écoute des émissions politiques à la radio ou la télévision) demeure socialement limitée aux fractions de la population qui se sent politiquement compétente et croît considérablement avec

le capital culturel possédé et la position sociale (Pierru, 2004 ; Charpentier, 2004). Ce n'est ainsi que de manière exceptionnelle que les profanes les plus éloignés du jeu politique – en l'occurrence des « jeunes de banlieue » – émettent une prise de parole publique qui pourrait s'apparenter à la production d'opinions politiques (L. Barrault, 2008). Ainsi, l'intérêt pour la politique est très largement autoentretenu et renforcé par l'exposition à des informations politiques. A l'opposé, dans les milieux populaires, la confrontation avec des informations explicitement politiques constitue l'exception bien plus que la règle : la prédominance des faits divers et des informations de proximité (Goulet, 2010) traduit bien une hiérarchie des priorités inversée au regard de la hiérarchie du champ journalistique puisque les informations « sérieuses » sont reléguées au second plan. De même, la télévision – dont l'audience et l'importance décroît parmi les plus jeunes générations et les possesseurs d'un niveau élevé de capital culturel – continue à occuper une place centrale dans la vie quotidienne et les loisirs des milieux populaires, particulièrement les programmes récréatifs, promettant une échappatoire envers la réalité immédiate (Masclat, 2018). Au contraire d'être entièrement soumis aux injonctions médiatiques, les publics populaires illustrent à leur manière la « communication à deux étages » théorisée, dès les années 1940, par Lazarsfeld, qui souligne la retransmission du message médiatique par le groupe de pairs, comme cela se vérifie particulièrement en campagne électorale, au niveau local, tout particulièrement (Aldrin, 2003).

B. Une affinité entre types de médias et intérêts pour la politique

L'existence d'une homologie structurale établie par Pierre Bourdieu entre types de produits culturels et profils de consommateurs semble en grande partie se vérifier toujours pour de nombreux produits médiatiques. A l'opposé de la thèse de l'homogénéisation des pratiques, la prolifération des médias et notamment le développement d'Internet encouragerait plutôt une « écologie des pratiques informationnelles » (Le Hay, Vedel, Chanvri, 2011) fortement clivée puisque non seulement l'intensité de la consommation et le choix des médias varie selon les propriétés des usagers, mais tout autant leurs modes d'appropriation. La multiplication de l'offre médiatique favorise certes, la cumulativité des pratiques qui ne concerne plus uniquement les consommateurs les plus légitimes (Jouet, Rieffel, 2013) mais l'agencement entre types de médias consommés (presse écrite, radio, télévision, internet) demeure fortement socialement segmenté : si certaines pratiques sont favorisées par les évolutions technologiques (diminution du temps d'écoute continu, lecture cursive, primat de la vidéo sur le texte...), particulièrement dans les nouvelles générations, elles n'épuisent pas la diversité des usages et n'effacent pas les différences sociales. Il en est également ainsi des réseaux sociaux au sein desquels la prise de parole explicitement politique est rare et le plus souvent réservée aux publics les plus politisés et les plus mobilisés qui l'investissent et le redéfinissent en nouvel espace politique (Boyadjian, 2016).

C. Une relative faible emprise des médias sur la production d'opinions politiques

Il est permis sans surprise de s'accorder encore avec Lazarsfeld sur le fait que le plus souvent l'exposition médiatique aux messages politiques tend à renforcer des dispositions sociales préexistantes. Le constat classique mettant en évidence les limites du pouvoir des médias (Derville, 2005) se justifie par l'attention oblique, pour emprunter l'expression de Richard Hoggart, prêtée aux informations explicitement politiques. Ainsi, la distance, voire la méfiance éprouvée à l'égard des représentants politiques ne saurait entièrement être imputable aux médias (Gaxie, 2003), même si leur évolution peut contribuer à produire des discours de plus en plus distanciés à l'égard des croyances politiques, rendant ainsi compliquée pour de larges parts de la population l'expression explicite d'opinions politiques (Gamson, 1992), particulièrement lorsque ces opinions doivent être assumées face à un public, au risque de briser un paisible et fragile consensus (Eliasoph, 1998).

La diversité d'exposition aux médias et la variété d'intérêts pour la politique invitent à nuancer les effets réels qu'ils produiraient sur les comportements politiques, qui ne sont détachables ni des contextes, ni des caractéristiques des usagers.

III. La médiatisation sollicite les intérêts pour la politique dans un contexte de démocratie du public

L'entrée dans l'âge de la démocratie du public, pour reprendre la formule de Bernard Manin, tend à ériger l'opinion publique en acteur incontournable et juge de paix de l'activité politique. La médiatisation participe alors d'une mise en scène de la politique reconfigurée à l'intention d'un public dont l'attention est censée être flottante.

A. La médiatisation s'apparente à des rappels à l'ordre à des moments cruciaux, particulièrement en période électorale

Les campagnes électorales peuvent être appréhendées comme des moments exacerbant particulièrement la mobilisation des électeurs, afin de réaffirmer leurs intérêts pour la politique, en dramatisant généralement les enjeux (Blumler, Theveron, Cayrol, 1978 ; Piar, 2012). La contribution des médias peut ici s'avérer décisive, notamment dans les modalités de traitement des informations politiques : de la mise sur agenda des thèmes de campagne, en passant par le cadrage (les manières d'en parler), voire l'amorçage (la façon dont les interprétations politiques découlent du traitement lui-même) (Gerstlé, 2001), même si, le plus souvent, la couverture médiatique s'avère largement tributaire de l'action des responsables politiques et de leur entourage. Il en est ainsi des tentatives – parfois réussies – d'instrumentalisation des sondages, comme en atteste la présidence Nixon, aux États-Unis (Jacobs & Shapiro, 1995 et 1995 et 1996) mais également des croyances – en l'occurrence,

erronées- que la corporation des journalistes politiques peut entretenir à l'égard des performances médiatiques supposées du candidat sortant, lors de l'élection présidentielle française de 2012 (Baisnée, 2017) ou leurs homologues états-uniens à l'égard du Président Reagan édifié en « grand communicant » (Schudson avec King, 1995).

Certains actes politiques revêtent une dimension symbolique d'autant plus majeure que leur diffusion médiatique en accroît la portée et la force : ces « actes lourds » (Parodi, 1989) construisent à leur façon des réalités politiques par la magie du langage (Edelman, 1988). Il en est ainsi des formules passées à la postérité (de Gaulle fustigeant le « quarteron des généraux en retraite », lors du putsch d'Alger) et, plus ordinairement, des « petites phrases » qui rythment le cours de la vie politique ordinaire. Certains événements politiques sont indissociablement des événements médiatiques majeurs, comme le célèbre ébat de l'entre deux tours de l'élection présidentielle française. La prééminence -et la visibilité- qui en découle- du président de la République en France prend ainsi appui sur des rituels : de la cérémonie des vœux télévisée aux prises de parole publiques aux moments exceptionnels (Monclaire, 1992; Lehingue, 1992), cette ritualisation participe de la familiarisation sinon aux enjeux, du moins de l'identification des principales personnalités politiques.

B. Les types de couverture médiatique orientent la visibilité de la politique

Il a été souligné avec raison que les professionnels des médias les plus divers (dirigeants, producteurs, journalistes...) ne se contentent plus désormais de relayer les informations de nature politique mais tendent à s'en affranchir en affectant une distance croissante à l'égard du discours politique « brut » lui-même (Schudson, 1989 ; Kaciaf, 2014). Tendanciellement, les journalistes politiques, conformément à leurs centres d'intérêt, privilégient les « jeux » (les péripéties de la vie politique) sur les « enjeux » (débats relatifs aux décisions publiques), ne serait-ce que dans le souci de se défaire de l'emprise des « coups de communication » réalisés par les politiques et leurs conseillers (Legavre, 2011). Ainsi, la consécration de la « communication politique » en tant qu'activité de conseil prodigué aux responsables politiques contribue largement à entretenir l'existence d'un cercle politique (Champagne, 1988 et 1991), largement autoréférentiel constitué par les politiques et les professionnels des médias et de la communication, dont la principale contribution semble de rassurer les politiques sur leur « grandeur » (Geschiere, 2001; Memmi, 1991) et de les socialiser aux techniques de communication (Georgakakis, 1995). En ce sens, le succès rencontré par la diffusion des sondages, qui s'apparente en grande partie à un coup de force symbolique, comme dans la production d'une « opinion publique européenne » (Aldrin, 2010), finit par produire de puissants effets de réalité. Il en est particulièrement ainsi des sondages d'intention de vote et de popularité qui contribuent à conférer de la consistance aux personnalités politiques et les encourage, en retour, à faire advenir une personnalité parfois détachée de leur stricte position politique, invités à laisser libre cours à leur « égo » (Le Bart, 2013).

C. La médiatisation en partie auto-entretenue participe d'un affranchissement relatif à l'égard de la politique

Le souci croissant de rapprochement des politiques et des citoyens s'apparente, enfin, à une injonction paradoxale. En effet, afin de se rapprocher des préoccupations supposées des publics, et particulièrement des électeurs, les responsables politiques, à l'heure de la peopolisation (Dakhli, 2008), sont invités à promouvoir au premier plan leur personnalité bien plus que leurs programmes, ce qui les contraint de réaliser des investissements croissants dans les médias (Desrumaux 2014), parfois appréhendés comme un marché à conquérir (Poirmeur, 1991).

Cependant, l'investissement médiatique ne saurait constituer une finalité en elle-même et pour elle-même : la médiatisation demeure évidemment étroitement liée aux intérêts supposés du moment du responsable politique et fait l'objet d'un compromis permanent entre professionnels de la politique et des médias (Leroux et Riutort, 2014). Ainsi, les émissions dites de divertissement ont été finalement contraintes d'intégrer des séquences politiques où le traitement ludique cède progressivement place à une interview politique classique, prix à payer pour attirer des responsables politiques de premier plan (Leroux, Riutort, 2013 ; Darras, 1994). En un sens, la popularité produite par les médias pourrait s'avérer une illusion, pour les politiques, en premier lieu, tant la popularité – qui recouvre parfois une simple visibilité ou notoriété- semble reposer principalement sur la position politique effectivement occupée (Juhem, 2017)

L'affranchissement des médias à l'égard du politique se vérifie dans une approche assez circulaire de l'information où les événements (Moloch, Lester, 1996) médiatiques tendent à devenir en eux-mêmes des actes politiques. La « médiatisation » de la médiatisation – le commentaire sans fin des commentaires - devenant ainsi la preuve ultime de la « circulation circulaire » de l'information, tenant toujours à distance les « profanes » du jeu politique.

Conclusion

Les « médias » sont, de longue date, affublés de tous les maux et suscitent des espoirs à hauteur des critiques qui sont adressées aux professionnels qui les animent. Indispensables au bon fonctionnement de la démocratie puisqu'ils facilitent l'accès aux informations, fondement de la constitution des opinions, ils font l'objet de tentatives d'instrumentalisation divers en raison du pouvoir qui leur est prêté. Leur multiplication favorise pourtant une diversité des usages et des investissements de la part de publics hétérogènes dont les pratiques de consommation divergent fortement. Ainsi, les intérêts pour la politique ne sauraient être mécaniquement le produit de la médiatisation. Ils peuvent être confortés selon les types d'exposition médiatique, parfois déplacés en raison de l'évolution des modes de traitement de la politique qui adoptent fréquemment un « cadrage ludique » en temps ordinaire et

dramatique, en période électorale. La diversité des intérêts pour la politique semble, enfin, favoriser également des consommations médiatiques sensiblement différentes, ce qui conduit à une juxtaposition, voire une fragmentation des publics dont l'unification est loin d'être assurée.

VI - Epreuve orale de leçon

Rapporteur : Sophie Harnay

6.1. Nature et déroulement de l'épreuve

« 1° Leçon suivie d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [leçon : quarante minutes ; entretien : vingt minutes maximum] ; coefficient 5).

Le programme de l'épreuve est constitué des programmes de sciences économiques et sociales de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal, des programmes d'économie approfondie et d'économie, sociologie et histoire du monde contemporain de la classe préparatoire économique et commerciale option économique (première et seconde années) et du programme de sciences sociales de la classe préparatoire littéraire voie B/ L (première et seconde années) ». Arrêté du 22 mai 2018.

La préparation a lieu en bibliothèque (la liste des livres disponibles est consultable sur le site Ses-Ens (<http://ses.ens-lyon.fr/>) dédié aux sciences économiques et sociales). Les candidat(e)s disposent de transparents qui leur permettent de consigner le plan, des schémas, des graphiques... ; il leur est demandé, depuis la session 2018, de présenter la liste des ouvrages qu'ils ont utilisés pour construire leur exposé (et éventuellement de la noter sur un transparent) dans le temps imparti à l'exposé – par exemple, juste après leur conclusion.

L'épreuve débute par un exposé du candidat d'une durée maximum de 45 minutes. De très bons exposés peuvent ne pas utiliser tout le temps imparti, mais il est attendu que les exposés durent au moins 35 minutes.

L'épreuve se poursuit par un entretien de 15 minutes maximum (même si l'exposé a duré moins de 45 minutes). Cet entretien débute par des questions sur l'exposé et sur la dominante concernant l'exposé puis s'élargit à des questions concernant l'autre dominante et aux faits économiques et sociaux. Le jury se réserve la possibilité de poser des questions de transposition didactique.

6.2. Les résultats : distribution des notes

87 candidats présents.

La moyenne générale des notes s'établit à 11,21/20 pour la moyenne des présents (contre 10,82 en 2019 ; 10,9/20 en 2018 ; 11,05 en 2017 ; 11,44 ; 10,43 en 2015, 9,27 en 2014 ; 8,92 en 2013 ; 10,08 en 2012 ; 9,58 en 2011). Cette augmentation confirme le très bon niveau des candidats admissibles. La moyenne des candidats admis est de 14,09/20.

Les notes sont comprises entre 4 et 19.

6.3. Exemples de sujets donnés cette année

Les sujets sont, à parts égales, à dominante économique et à dominante sociologique (dont des sujets de science politique) ; la dominante est notée sur le sujet tiré par le ou la candidat.

Dominante sociologie

La fin des paysans

Paysans et néoruraux

Les formes de sociabilité

Production et consommation

La culture et ses publics

L'individualisation des sociétés empêche-t-elle le partage de valeurs collectives?

Race et ethnicité

Les pratiques sportives

La mode

Militer aujourd'hui

Les générations, nouvelles classes sociales ?

La mort

Vieillesse et vieillissement

Inégalités spatiales, inégalités sociales

Peut-on parler d'un retour du religieux ?

La famille : une affaire de droit ?

Genre et politique

Les immigrés/immigrées aujourd'hui

Les mutations de la parentalité

L'amour et l'institution familiale

L'analyse sociologique des marchés

L'économie est-elle encadrée dans le social ?

La manifestation

Les transformations des classes populaires

La pauvreté comme objet sociologique

Le genre des professions

Santé et inégalités sociales

Les sondages font-ils l'élection ?

Démocratie représentative, démocratie participative

Les institutions européennes sont-elles démocratiques ?

Groupes d'intérêt et décisions politiques

Gouverner l'Europe

La parité en politique

L'action publique

Le processus de décision

Les partis politiques sont-ils dépassés ?

Dominante économie

L'économie est-elle encore une discipline théorique ?

En quoi l'économie est-elle une science sociale ?

Les crises de 1929 et 2008 : quelle comparaison ?

Vers la fin du capitalisme ?

Politiques budgétaires européennes et crises économiques

Inégalités de revenus, inégalités de patrimoines

Externalités et croissance

Relocaliser les activités économiques ?

Aider le développement ou développer l'aide ?

Comment les politiques publiques modifient-elles les comportements individuels ?

Biens publics et croissance économique

Redistribution juste et efficace : une gageure ?

La croissance n'est-elle qu'endogène ?

Les innovations sont-elles essentielles à la croissance économique ?

Le libre-échange est-il toujours d'actualité ?

La TVA sociale

Compétitivité et concurrence fiscale

Limiter les inégalités de revenus

Capitalisme et économie de marché

Maximiser son utilité espérée ?

Consommation et rationalité

Protéger l'environnement ?

Hiérarchie et coordination dans l'entreprise

Propriété et pouvoir de décision dans l'entreprise

Les déséquilibres macroéconomiques menacent-ils l'intégration européenne ?

Faut-il rembourser la dette publique ?

Chocs d'offre et chocs de demande

Comment se protéger contre les risques ?

L'analyse économique de la coopération

Comment le concept d'asymétrie informationnelle a-t-il révolutionné l'analyse économique ?

Fiscalité et inégalités

Qu'est-ce qu'une fiscalité environnementale ?

A quoi sert la fonction d'utilité ?

A qui profite la mondialisation ?

Quels déterminants des avantages comparatifs aujourd'hui ?

Comment accroître la croissance potentielle ?

6.4. Commentaires et recommandations

Le jury tient à souligner le niveau général élevé de nombreux exposés, certains candidat(e)s ayant présenté des leçons de très bon niveau, aussi bien en sciences économiques qu'en sociologie et science politique. Les remarques du jury quant aux caractéristiques des prestations des candidat(e)s sont proches de celles contenues dans les derniers rapports de jury, qui conservent donc toute leur pertinence et sont très largement reprises dans le présent rapport.

Concernant la forme de l'exposé, et à de très rares exceptions, le jury a pu apprécier la maîtrise formelle de l'exercice de leçon par les candidat(e)s : conformément aux attentes du jury, la majorité des exposés dure de 35 à 45 minutes et suit un plan clairement annoncé, avec un développement structuré témoignant de la maîtrise formelle de la méthodologie de l'exposé. Le jury déplore toutefois quelques exposés un peu courts (moins de 35 minutes – et dans quelques rares cas, d'une durée nettement inférieure), résultant de la réflexion insuffisante des candidat(e)s sur le sujet et/ou d'importantes lacunes disciplinaires. Certains exposés ont également pu pécher par leur caractère digressif ou « décousu ». Le jury rappelle donc combien l'absence formelle de transitions explicites à l'oral peut rendre difficile la compréhension du fil directeur de l'exposé et être interprétée comme un manque de rigueur de l'analyse.

Concernant le contenu des leçons, les exposés mettent en évidence le niveau général de connaissances élevé de la plupart des candidat(e)s. Plusieurs exposés d'excellent niveau combinent habilement les différents éléments et niveaux d'analyse (théoriques, empiriques, illustrations) attendus dans le cadre des épreuves d'admission de l'agrégation, au service d'une argumentation précise et rigoureuse.

Pour autant, certains exposés révèlent des lacunes méthodologiques (problématique imprécise, plan maladroit ou déséquilibré, introduction ne précisant pas les définitions des termes du sujet, utilisation d'un vocabulaire imprécis, familier ou non scientifique...) et disciplinaires (y compris sur des notions de base) importantes, en général confirmées lors de la phase de discussion avec les membres des commissions. Les notes les plus faibles ont été attribuées à des exposés qui présentent soit une erreur de définition et/ou de cadrage du sujet (par exemple, une dimension importante du sujet n'est pas abordée, ou le sujet traité est mal

cerné et excède le périmètre du sujet proposé), soit une absence de problématique ou une problématique de qualité insuffisante.

Le jury regrette également une utilisation peu avisée des ressources de la bibliothèque : comme les années précédentes, de trop nombreux candidat(e)s mobilisent uniquement des ouvrages généraux et manuels permettant rarement de construire un exposé du niveau de rigueur analytique attendu au concours d'agrégation externe de sciences économiques et sociales. Ces ouvrages sont évidemment utiles en première approche du sujet, pour vérifier par exemple les définitions et concepts de base (termes du sujet, grands concepts, *etc.*). Ils permettent néanmoins rarement d'aller au bout de la réflexion intellectuelle attendue des candidat(e)s à l'agrégation externe de sciences économiques et sociales. Il est en outre rappelé que, si le jury attend que les candidat(e)s maîtrisent parfaitement les éléments disciplinaires de base, il n'en attend pas moins qu'ils connaissent également les principaux travaux récents et avancés majeurs dans le domaine des sciences économiques et sociales et sachent relier leur propos aux grands débats (théoriques, politiques...) et enjeux contemporains et à l'actualité.

Comme les années précédentes, le jury a proposé une grande variété de thématiques et de formulations de sujets destinées à tester l'ensemble des compétences attendues. Si les sujets posés sont apparemment de difficulté inégale, le jury adapte évidemment ses attentes et son niveau d'exigence à la complexité et à la difficulté des sujets proposés. Au-delà du contenu étroit de l'exposé de leçon, la possibilité de poser des questions sur des sujets très variés dans l'entretien permet en outre de tester la solidité générale des connaissances des candidat(e)s.

L'entretien a pour objectif de permettre aux candidat(e)s de préciser certains points insuffisamment développés dans l'exposé et d'apporter des prolongements ou des éclairages complémentaires en lien avec le sujet. D'autres questions visent à tester les connaissances et la capacité de raisonnement des candidat(e)s sur différents champs : économie, sociologie, sciences politiques et histoire économique et sociale. Le jury rappelle qu'il est préférable de reconnaître que l'on ignore une réponse plutôt que de tenter une réponse floue ou erronée. Les questions posées lors de l'entretien portent volontairement sur des sujets très divers de façon à évaluer les candidat(e)s dans différents domaines. Elles sont de difficulté variable afin que le jury soit en mesure de hiérarchiser les prestations. Le jury ne s'attend donc pas nécessairement à ce que les candidat(e)s répondent à l'ensemble des questions posées, mais entend vérifier leurs capacités d'analyse et de réflexion globales.

VII - Epreuve orale de Dossier

Jury : Fatima Ait Said, Vincent Clément, Philippe Deubel, Laurence Duchêne Antonello Lambertucci, Marc Pelletier, Nicolas Thibault, Sandrine Yvaniès.

Rapporteur : Philippe Deubel

7.1. Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve est un commentaire de dossier émanant d'un article scientifique extrait d'une revue d'économie ou de sociologie, suivi d'un entretien avec le jury. La durée de la préparation est de 4 heures, et la durée de l'épreuve est fixée à 45 minutes, dont 25 minutes pour l'exposé sur le dossier et 20 minutes pour l'entretien avec le jury.

L'entretien avec le jury se déroule en trois temps. Tout d'abord, le questionnement porte sur la reprise du commentaire du dossier fourni, et plus précisément sur la cohérence du plan suivi, sur la maîtrise des définitions de base ainsi que des théories dans lesquelles l'article s'inscrit, sur les prolongements que l'on peut donner à celui-ci et les limites éventuelles de l'analyse. Le deuxième temps est consacré à des questions qui portent dans un autre champ que celui de l'article (questions d'économie si le dossier est de nature sociologique et réciproquement). Le dernier moment de l'interrogation est une question sur le métier d'enseignant et les valeurs de la République, qui s'inscrit dans le référentiel de compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier et qui a été publié au Bulletin officiel du 25 juillet 2013.

7.2. Les résultats : distribution des notes

La moyenne obtenue par les candidats à cette épreuve est de 11,2 et l'écart type de 03,64. 18,1% des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15, 64,7% une note supérieure à 10, et 10,2% une note inférieure ou égale à 6.

Notes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Fréquences	0	0	0	1	1	7	6	9	7	8	9	8	6	10	5	3	2	3	3	0

7.3. Commentaires et recommandations

A quelques exceptions près, les candidat(e)s gèrent bien le temps de leur exposé (25 minutes) : les plans sont généralement bien présentés (le plus souvent à l'aide d'un transparent), puis respectés. La majorité des candidat(e)s ont une bonne expression orale ; on rappellera toutefois que l'enseignement est un métier de communication et qu'il faut en conséquence bien regarder les membres du jury et éviter de trop lire ses notes.

Sur le fond, la qualité des prestations tient surtout au degré de prise en compte du dossier, à sa contextualisation historique et théorique, et à sa mise en perspective analytique. Les exposés les moins bons se limitent à une restitution plate du texte, sans perspective critique ni arrière-plan théorique ou illustration pertinente. C'est sans doute le défaut majeur et le plus courant : beaucoup de candidat(e)s ne parviennent pas à dépasser un simple compte-rendu du texte pour s'en servir comme support d'une réflexion sur ses enjeux actuels ou sur sa place dans l'histoire de la pensée. Ils en restent alors à une reformulation se limitant parfois à la paraphrase. Si l'appui sur le texte est essentiel, les candidat(e)s doivent savoir s'en éloigner pour l'analyser et le mettre en perspective, le resituer dans les débats scientifiques qui traversent la discipline, et montrer la portée et l'enjeu des arguments présentés dans les documents. Dans tous les cas de figure, il est utile de mobiliser des connaissances supplémentaires afin de montrer l'apport réel de l'article.

Les lacunes principales apparaissent au moment de l'entretien. Il est inadmissible que les candidat(e)s ne connaissent pas certains fondamentaux : indicateurs démographiques et sociaux, mécanismes microéconomiques et macroéconomiques, représentations graphiques usuelles, grandeurs approximatives des agrégats (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux de prélèvements obligatoires...). Les connaissances théoriques sont aussi souvent trop superficielles : elles ne résistent pas à des demandes d'explications, ce qui se traduit par des insuffisances au niveau de l'acquisition des compétences de bases en microéconomie (certains candidat(e)s sont incapables de tracer une courbe de coût marginal !), en macroéconomie, ainsi que sur les concepts et les méthodes de la sociologie. Au cours de l'entretien qui suit l'exposé, les candidat(e)s doivent se montrer réactifs à des questions relevant des différents champs disciplinaires (économie, sociologie, sciences politiques, histoire économique et sociale). Certains candidat(e)s manquent singulièrement de culture historique et sont incapables de situer dans le temps des événements importants (étapes de la construction européenne ou grandes dates de l'histoire du syndicalisme par exemple). Pour terminer sur le commentaire des prestations, on conseillera de ne pas évoquer au cours de l'exposé des noms d'auteurs ou de théories qui sont peu maîtrisés. Il vaut mieux reconnaître une lacune plutôt que de vouloir avoir réponse à tout en essayant de masquer une ignorance par une rhétorique sans contenu.

Au total, le jury conseille aux candidat(e)s :

- de prendre une certaine distance, un recul critique par rapport au texte proposé ; il faut le mettre en perspective en s'efforçant de bien comprendre l'enjeu du document (dans

quel contexte celui-ci a-t-il été produit ?).

- d'acquérir les compétences scientifiques nécessaires (c'est-à-dire de haut niveau académique) dans les différents champs disciplinaires, sans bien évidemment omettre l'histoire économique et sociale du XIXème siècle à nos jours, pour pouvoir les mobiliser afin d'enrichir le contenu du dossier (référence à d'autres travaux sur le même thème, référence à l'histoire, etc.).
- d'accorder la plus grande importance aux questions posées pour tester la culture générale du candidat, ce qui nécessite de connaître le vocabulaire de base de l'économie, de la sociologie et de la science politique, de connaître les mécanismes et les raisonnements de base (courbe de Beveridge, schéma à 45°, équilibre de sous-emploi, perte sèche, typologie de l'action sociale chez Weber, formes anormales de la division du travail chez Durkheim, etc.), et de connaître également les éléments essentiels de l'histoire économique et sociale (acte de Speenhamland, charte d'Amiens, charte de Philadelphie, principes de l'étalon or, conférence de Gênes, stabilisation Poincaré, etc.).

Enfin, la question qui porte sur le métier d'enseignant peut porter sur des domaines divers : droit et obligations des fonctionnaires, principes du service public, vie scolaire, vie pédagogique, évaluation des élèves, des établissements ou du système éducatif en général ... Il n'est pas attendu des candidat(e)s qu'ils aient une connaissance pointue des différents textes réglementaires. En revanche, au-delà des connaissances institutionnelles minimum, ils doivent savoir rendre compte de façon pertinente des obligations des fonctionnaires et des valeurs fondatrices du service public d'éducation. On attend avant tout une réflexion sur l'état du système éducatif français et une attitude pragmatique face aux différentes situations professionnelles auxquelles un jeune enseignant peut être confronté. Pour un certain nombre de questions, il serait bon que le candidat mobilise également les connaissances en économie ou en sociologie de l'éducation qu'il a pu acquérir au cours de son parcours universitaire. D'une manière générale, l'évaluation des prestations porte sur les connaissances et la qualité de la réflexion personnelle. Le jury n'attend pas des réponses convenues et artificielles : il faut veiller à la cohérence et à la sincérité des propos tenus. Lors de l'entretien, le candidat doit savoir faire preuve d'écoute et de réactivité, tout en faisant un effort pour se projeter dans son futur métier.

Questions traitées par les candidats :

- Qui pilote la pédagogie dans un établissement scolaire ?
- Comment le professeur de Sciences économiques et sociales peut-il aider au choix des spécialités ?
- L'usage du numérique change-t-il les pratiques pédagogiques ?

- Peut-on se passer des notes pour évaluer les élèves ?
- La classe inversée remet-elle en cause la pédagogie active ?
- L'enseignant doit-il prendre en compte le savoir de l'élève ?
- Peut-on enseigner sans simplifier ?
- La liberté pédagogique a-t-elle des limites ?
- L'évaluation des enseignants doit-elle prendre appui sur les résultats obtenus par les élèves ?
- Quels sont les domaines d'autonomie de l'établissement scolaire ?
- Faut-il évaluer l'établissement scolaire ?
- Comment le professeur de Sciences économiques et sociales peut-il continuer à apprendre tout au long de sa carrière ?
- Quel est le rôle d'une équipe pédagogique ?
- Le numérique facilite-t-il l'individualisation des pratiques pédagogiques ?

Dossiers traités par les candidats

Economie :

- Marie Baïanne Khder, Rémi Monin, « La productivité en France de 2000 à 2015, poursuite du ralentissement et hausse modérée de la dispersion entre entreprises », *Insee Références*, édition 2019, pp 97-117.
- James k. Boyce, « Les dividendes du carbone. Le cas des Etats-Unis », *Revue de l'OFCE*, 2020/1 165, pp 97-115.
- Bertrand Garbinti, Jonathan Goupille-Lambert, « Inégalités de revenu et de richesse en France », *Economie et statistique*, n° 510-511-512, 2019, pp 71-89.
- Céline Guivartch, Nicolas Taconet, « Inégalités mondiales et changement climatique », *Revue de l'OFCE*, 2020/1 165, pp 37-70.
- Sylvain Billot, Alexandre Bourgeois, « Quelle(s) mesures (s) du pouvoir d'achat ? », *Insee Références*, édition 2019, pp 83-98.
- Sandye Gloria, « Menger contre Walras », *Revue économique*, 2018/4, vol.69, pp 593-613.
- Bruno Decoudré, Mathieu Plane, Xavier Ragot, Raul Sampognaro, Francesco

Saraceno et Xavier Timbeau, « Refonte des règles budgétaires européennes », *Revue de l'OFCE*, n°158, 2018, pp 307-330.

Sociologie :

- Giovanni Paoletti, « Les deux tournants de la religion dans l'œuvre de Durkheim avant Les formes élémentaires », *L'Année sociologique*, 2012/2, vol. 62, pp 289-311.
- Claude Gilbert, Emmanuel Henry, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, 2012/1, vol. 53, pp 35-59.
- Romain Badouard, « Les mobilisations de clavier. Le lien hypertexte comme ressource dans les actions collectives en ligne », *Réseaux*, 2013/5, n° 181, pp 89-117.
- Joanie Cayouette-Lambert, « Les rapports sociaux dans les quartiers de mixité sociale programmée », *Sociologie*, 2020/1, vol. 11, pp 1-22.
- Marie-Clémence Le Pape, Elise Tenret, Bérangère Véron, Karine Pietropaoli, Marie Duru-Bellat, « Ce sont ceux qui en parlent le plus qui en font le moins. Pratiques et normes de solidarité familiale chez les femmes et les hommes dans la France contemporaine », *Nouvelles questions féministes*, 2018/1, vol.37, pp 31-51.
- Amélie Beaumont, Raphaël Challier, Guillaume Lejeune, « Travail, visions du monde et prises de position politique dans le quart en bas à droite de l'espace social », *Politix*, 2018/2, n°122, pp 9-31.
- Serge Clément, Marcel Drulhe, Jean Mantovani, Monique Membrado, « Genèse de la déprise », *Gérontologie et société*, 2018/1, n° 155, pp 27-32, et Vincent Caradec, « Intérêt et limites du concept de déprise. Retour sur un parcours de recherche », *Gérontologie et société*, 2018/1, vol. 40, n° 155, pp 139-147.

VIII- Rapport sur l'épreuve orale de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences sociales

Membres du jury

Charlotte CHABERT (rapporteur), Elisabeth LECAT-QUENTRIC, Raphaël LEGOY, André SESBOÛÉ

8.1. Déroulement et objectifs de l'épreuve

L'épreuve orale de mathématiques, affectée d'un coefficient 2 et d'une durée de 30 minutes est précédée d'une préparation de 1h30, sans consultation possible de documents.

Des calculatrices (*Texas Instrument 84 Pocket.fr*, ou *Casio Graph 35+*) étaient à disposition des candidat(e)s ainsi que du papier millimétré et semi-log. Les candidat(e)s ont également pu *utiliser une calculatrice personnelle à condition qu'elle possède un mode examen. Ce mode examen devait être activé par le candidat devant le jury. Tout candidat qui se présentait avec une calculatrice sans mode examen ou avec un mode examen déjà activé s'est vu refuser l'utilisation de celle-ci.*

Cette épreuve est articulée autour d'un triple objectif :

- s'assurer que le candidat maîtrise les concepts et les outils mathématiques utiles à un enseignant de sciences économiques et sociales de l'enseignement secondaire ou de classes préparatoires.
- mesurer l'acquisition d'un bagage mathématique nécessaire à la compréhension des théories et analyses socio-économiques.
- mesurer les aptitudes à utiliser les outils mathématiques au service des sciences sociales.

Le sujet est composé d'une première partie intitulée « Question » portant sur une notion des programmes de mathématiques du secondaire et de deux exercices portant sur des domaines différents du programme du concours. La « Question » est courte et a pour objectif d'évaluer les connaissances des outils mathématiques élémentaires et fondamentaux.

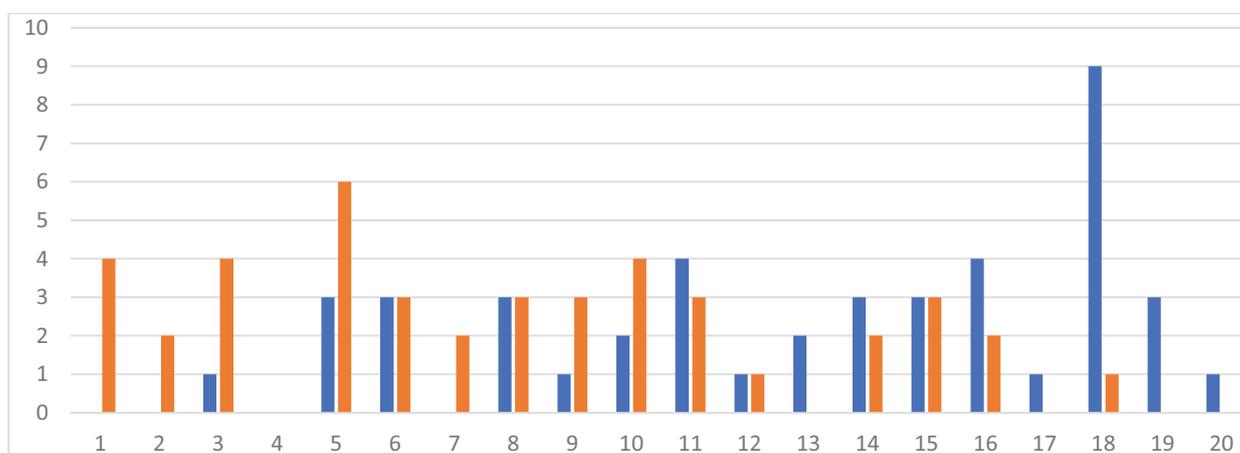
Un échantillon des sujets proposés est donné en annexe du présent rapport.

Le programme est à consulter sur education.gouv.fr.

8.2. Résumés statistiques et analyse de la série des notes obtenues

Candidats admissibles	Présents	Moyenne	Ecart type	Médiane	1°quartile	3°quartile
90	87	10,56	5,44	10	6	15
	Admis	Moyenne	Ecart type	Médiane	1°quartile	3°quartile
	44	13.13	4,79	14	9.75	18

L'écart-type confirme cette année encore la très grande hétérogénéité des candidat(e)s, on peut noter une bonne stabilité du troisième quartile qui traduit, comme le reste des indicateurs, une fiabilité des connaissances et des savoir-faire des candidat(e)s.



Le jury attire l'attention des candidat(e)s sur l'importance de cette épreuve de mathématique comme le montre la superposition des deux diagrammes en bâtons précédents. Le graphique en bleu correspond aux notes obtenues par les candidats admis. L'autre graphique en orange correspond aux notes obtenues par les candidats refusés.

S'il est évidemment possible de réussir l'agrégation de sciences économiques et sociales avec une note faible en mathématiques comme le montrent les candidat(e)s qui ont eu une note en mathématiques inférieure ou égale à 6, on remarquera que le nombre de candidat(e)s ayant eu une note dans la même fourchette et qui ont échoué est nettement plus élevé.

A contrario, même avec un bon résultat en mathématiques, on peut échouer à ce concours. Ce fut le cas pour 6 candidat(e)s ayant eu une note supérieure ou égale à 15.

8.3. Commentaires du jury et conseils aux futurs candidat(e)s

Le jury recommande aux futurs candidat(e)s de tenir compte des conseils de ce rapport afin de réussir au mieux l'épreuve de mathématiques appliquées aux sciences sociales.

Le jury rappelle une fois de plus que toutes les notions de mathématiques vues au lycée doivent être parfaitement connues (y compris les notions comme les intervalles de fluctuation, les intervalles de confiance, les graphes...). Mais évidemment, le programme de mathématiques de l'agrégation ne se résume pas aux seules connaissances de lycée. Il convient également d'avoir des bases d'algèbre linéaire, de calcul intégral, de probabilités discrètes et continues, de statistiques... (Cf. programme officiel du concours).

Le jury considère qu'un futur agrégé doit impérativement avoir des connaissances mathématiques de base directement liées à l'économie (qu'il pourra être amené à enseigner !) : taux d'intérêts, actualisation, coûts (total, marginal, moyen... dans le cas discret et dans le cas continu), indices (élémentaires et composés), élasticités (ponctuelle et arc, ainsi que le lien entre les deux), ... et, pour ces notions au moins, il doit être capable d'utiliser correctement les usages de notations mathématiques et économiques.

Le jury considère que connaître une « formule », même exacte, n'est pas toujours suffisant ; il attend que le candidat l'ait comprise, puisse la commenter, l'expliquer, voire la démontrer dans certains cas simples. Le jury apprécie lorsque le candidat cite des domaines d'application des formules utilisées en économie ou en sociologie et valorise le candidat qui justifie et interprète autant que possible ses résultats (éventuellement en prenant appui sur un schéma, une courbe, un arbre de probabilités, ...).

Lors de sa présentation, le candidat expose dans un premier temps l'ensemble de ce qu'il a préparé, puis le jury pose des questions portant sur les exercices. Le jury tient à préciser que, du fait de la nature orale de l'épreuve avec un temps d'exposition relativement réduit, il n'est pas question de présenter en détail tous les résultats obtenus en les écrivant intégralement au tableau, ni les calculs intermédiaires. Un bon équilibre entre commentaires oraux et résultats écrits est apprécié et facilite la bonne gestion du temps par le candidat. Cette bonne gestion est prise en compte dans l'évaluation.

Le candidat doit avoir en tête l'intégralité du sujet pour être capable de réagir rapidement aux indications du jury sur les parties non traitées en préparation. Sur ce point, le jury a apprécié les présentations des candidat(e)s. En effet, la très grande majorité des candidat(e)s ont abordé la question et les deux exercices et ont su exposer leurs résultats en un temps adapté. D'une façon générale, la réactivité des candidat(e)s face aux remarques et aux indications du jury est valorisée. La diversité des thèmes abordés pendant l'entretien qui suit la présentation a pour seul but de valoriser au mieux les connaissances et compétences des candidat(e)s.

Certaines notes très convenables ont été attribuées à des candidat(e)s qui, après obtention de résultats erronés à l'issue de leur préparation, ont su les remettre en question, les corriger et mettre ainsi en évidence une réactivité et un esprit critique nécessaires à l'exercice de l'enseignement.

Le calcul de base « à la main » reste très important, par exemple : calculs élémentaires sur les fractions, les puissances entières, les puissances réelles, dérivées, primitives, logarithme, exponentielle. A cela s'ajoute certaines techniques classiques : étude d'un signe (d'un quotient, d'un produit, d'une fonction polynômiale ou autre), résolution d'un système d'équation linéaire, résolution d'une équation matricielle du type $AX=B...$

Les candidat(e)s doivent également s'attacher à maîtriser l'utilisation d'une calculatrice y compris ses fonctions statistiques, pour effectuer des calculs fastidieux, pour émettre des conjectures ou bien vérifier des résultats. On utilisera systématiquement la calculatrice pour mener des calculs classiques, comme par exemple déterminer des paramètres statistiques (moyenne, variance, droite de régression), pour déterminer l'inverse d'une matrice ou encore pour obtenir un tableau de valeur et le graphe d'une fonction dans une fenêtre adaptée. En accord avec les programmes de lycées, on privilégiera l'utilisation de la calculatrice pour les calculs de probabilité et la recherche de quantiles pour les lois usuelles (les tables seront encore à disposition des candidat(e)s). Les types de calculatrice mises à disposition des candidat(e)s ont été rappelés au début de ce rapport.

Dans ce qui suit, le jury précise un certain nombre de conseils et relève des erreurs fréquentes observées en 2020 à éviter :

- Statistiques descriptives :

Les connaissances de base en statistiques doivent être maîtrisées.

Le jury insiste sur le fait que les candidat(e)s doivent être capables de décrire une situation statistique : taille de l'échantillon, individus, nature du caractère étudié (qualitatif, quantitatif discret, quantitatif continu) et déplore qu'aucune amélioration n'ait été constatée sur ce point.

Les calculs des paramètres statistiques élémentaires (moyenne, variance, ...) à partir d'une distribution en fréquence doivent être parfaitement maîtrisés.

Comme lors de la session précédente, le jury se félicite de ce que les candidat(e)s aient eu, cette année, d'assez bonnes connaissances pour l'étude de la concentration (indice de Gini, courbe de Lorenz, médiale). En revanche, certaines notions telles que l'utilisation et les propriétés des indices (élémentaires et synthétiques), formules de décomposition de la moyenne et de la variance ne sont toujours pas suffisamment maîtrisées.

Malgré les précédentes recommandations du jury, les représentations d'un histogramme dans le cas de classes d'amplitudes inégales sont encore trop souvent erronées et peu ou mal interprétées. En particulier, la notion de densité de fréquence est trop souvent méconnue.

D'une manière plus générale, le jury constate et regrette que les candidat(e)s ne font que peu de lien entre les notions statistiques (caractère, fréquence, moyenne, ...) et probabilistes (variable aléatoire, probabilité, espérance, ...). Le jury signale que ce point de vue est pourtant celui adopté dans les programmes de lycée.

En ce qui concerne l'analyse en composantes principales, le jury constate que les candidat(e)s ont une assez bonne connaissance des principes d'utilisation, cependant, on serait en droit d'attendre une meilleure maîtrise de cette méthode d'analyse de données, ainsi que des méthodes d'analyse multivariée du programme, de la part de candidat(e)s à l'agrégation.

- Probabilités :

Les graphes probabilistes sont des attendus des programmes de lycée qu'il est maintenant important de connaître. Les candidat(e)s semblent effectivement familiers de cette notion, cependant le jury rappelle qu'il ne suffit pas de produire la matrice associée à un graphe : les candidat(e)s doivent pouvoir expliquer sa définition et savoir l'utiliser.

La notion de loi d'une variable aléatoire discrète doit être connue dans toute sa généralité : le jury attend des candidat(e)s qu'ils soient capables de déterminer la loi d'une variable aléatoire discrète à l'aide d'écriture d'événements et de calcul de probabilités ainsi que de calculer l'espérance et la variance d'une telle variable. Les lois usuelles (Bernoulli, binomiale, géométrique et Poisson) doivent être connues : il ne s'agit pas seulement de connaître les formules associées, mais aussi d'être capable de justifier leur utilisation. Le jury a trop souvent constaté que les candidat(e)s mobilisent sans justification la loi binomiale, ce qui devient très problématique quand cette loi n'est pas adaptée à la situation.

En ce qui concerne les lois continues, on attend des candidat(e)s qu'ils connaissent les densités et fonctions de répartition des lois « usuelles » (loi uniforme, lois normales, loi exponentielle) ainsi que le lien entre fonction de répartition et densité de probabilité et les propriétés de l'espérance et de la variance.

- Statistiques inférentielles :

La distinction entre intervalle de fluctuation et intervalle de confiance doit être maîtrisée.

On attend des candidat(e)s qu'ils sachent donner une interprétation du risque quadratique d'un estimateur. Le jury confirme l'amélioration des connaissances des candidat(e)s sur ce point cette année encore.

Les tests d'hypothèse doivent être bien formulés : formulation des hypothèses H_0 et H_1 , notions de risques de première et de seconde espèce, de p -value ; application à la régression, tests d'indépendance du χ^2 ou d'ajustement à une loi. Le jury note que la prise de décision mène trop de candidat(e)s à « accepter H_0 ». Le jury rappelle que le test d'égalité des moyennes par analyse de la variance (ANOVA) est au programme.

- Fonctions numériques d'une ou plusieurs variables réelles :

Les compétences et savoir-faire dans ce domaine sont indispensables : fonction logarithme népérien, fonctions exponentielles, fonctions puissance réelle, dérivation d'une fonction et applications. Concernant ce dernier point, le jury regrette le manque de recul des candidat(e)s.

Les fonctions trigonométriques sont hors programme.

La convexité est une notion à bien connaître, en particulier pour les interprétations qu'elle permet dans des situations économiques (optimisation, préférence du consommateur, ...).

Le jury rappelle que la recherche directe de primitives n'est pas la seule technique de calcul d'intégrale (IPP, changement de variables, ...). Par ailleurs, les différentes interprétations de l'intégrale dans les domaines économiques ont été valorisées (surplus, valeur moyenne, Gini, ...).

Pour les fonctions de plusieurs variables, si les attendus du jury se limitent essentiellement au calcul des dérivées partielles et à l'optimisation notamment par la méthode du lagrangien, le lien entre conditions d'optimalité du second ordre et convexité (faisant écho aux conditions du second ordre pour les fonctions d'une variable) doit être connu.

- Suites réelles :

Les suites arithmétiques, géométriques, arithmético-géométriques sont des attendus incontournables du concours.

Les candidat(e)s doivent être capables de comprendre l'écriture indicielle utilisée pour les suites, de comprendre et d'utiliser une relation de récurrence simple au-delà du cadre des suites usuelles. Le principe de la démonstration par récurrence doit être connu et explicité précisément, avec ses étapes.

Le jury constate une amélioration de la maîtrise technique des notions ci-dessus, cependant il attend que les candidat(e)s soient capables de mettre en lien ces suites avec les situations qui y conduisent. Par exemple : taux, indices élémentaires, actualisation et capitalisation, ...

- Matrices :

Aucune théorie trop approfondie n'est exigible dans ce domaine, cependant le jury attend des candidat(e)s une vigilance minimale sur les règles du calcul matriciel.

Le calcul du déterminant à la main et du polynôme caractéristique n'est pas exigible au-delà des matrices carrées 2×2 .

Pour le calcul du déterminant ou la détermination d'une matrice inverse, l'utilisation de la calculatrice est très attendue.

Le jury note une nette amélioration dans la connaissance du principe de la diagonalisation cependant il regrette que ce soit au détriment de la connaissance des définitions de valeurs propres et de vecteurs propres.

8.4. Bibliographie :

L'utilisation des manuels de lycée est vivement conseillée, les livres destinés aux STS, aux classes préparatoires EC et BL peuvent être utiles pour certains chapitres ainsi que ceux à destination des étudiants de licence et de master à dimension économique (mathématiques et microéconomie).

BLUME Lawrence, SIMON Carl P, *Mathématiques pour économistes*, De Boeck University.

BARNICHON (2008), *Mathématiques et statistiques appliquées à l'économie*, Paris, Bréal.

BRESSOUD Etienne et KAHANE Jean-Claude (2008), *Statistiques descriptives avec Excel et la calculatrice*, Paris, Pearson Education.

GOLDFARB Bernard et PARDOUX Catherine (2013), *Introduction à la méthode statistique. Statistique et probabilités*, Paris, Dunod.

HARDOUIN Cécile (2015), *Les maths au CAPES de Sciences économiques et sociales*, Paris, Dunod.

Plusieurs chapitres intéressants pour les économistes : TRUC, Jean-Paul (2012), *Précis de mathématiques et de statistiques*, Paris, Nathan

8.5. Extraits de sujets proposés à la session 2020

D'autres exemples d'exercices peuvent être consultés dans les rapports de jury des années précédentes.

Premier exemple : Question

Le tableau ci-dessous résume les surfaces, en millier de m^2 , utilisées pour l'installation de panneaux solaires destinée à la production électrique en France, entre 2008 et 2017.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Surface	527	583	744	917	1139	1302	1447	1595	1762	1916

- 1) Calculer le taux d'évolution de la surface dédiée à l'énergie solaire entre 2008 et 2017.
- 2) Déterminer le taux d'évolution annuel moyen entre 2008 et 2017.
- 3) En supposant que le taux d'évolution annuel moyen se stabilise à 15% après 2017, estimer à partir de quelle année la surface dédiée à l'énergie solaire dépassera 7 millions de m^2 .

Deuxième exemple : Exercice

La direction d'un hypermarché a effectué une étude sur les modes de paiement en caisse de ses clients. Pour cela, elle a effectué une enquête pendant une heure de pointe sur 10 de ses caisses dont les résultats sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Caisse n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nombre total de clients	36	45	34	41	38	46	30	47	37	41
Nombre de paiements par CB	9	13	13	12	14	16	11	12	16	15

Partie 1 : estimation des paramètres du modèle

On suppose que le nombre de personnes s'étant présentées à chacune des caisses est, pour chaque caisse, une variable aléatoire qui suit une loi de poisson de même paramètre λ , et que ces variables aléatoires sont indépendantes.

- 1) A partir des données du tableau, expliquer pourquoi une estimation du paramètre λ peut être donnée par : $\lambda \approx 39,5$.
- 2) A l'aide de cette estimation, déterminer la probabilité qu'au moins 5 clients se présentent à une caisse donnée.

On suppose qu'à chaque caisse, la probabilité qu'un client paye par carte bancaire (CB) est p , et que les modes de paiements des clients successifs sont indépendants.

- 3) A partir des résultats de l'enquête, montrer qu'une estimation de p peut être donnée par $p \approx 0,33$.
- 4) Donner un intervalle de confiance pour p au niveau de confiance 95%.
- 5) Sachant que 30 clients s'y sont présentés, quelle est la probabilité qu'au plus 4 clients aient payé par carte bancaire à une caisse donnée ?

Partie 2 : étude d'indépendance

Nous étudions dans cette partie l'indépendance entre le nombre de clients d'une caisse donnée payant par carte bancaire, et le nombre de clients utilisant un autre mode de paiement à la même caisse pendant une heure de pointe.

Pour cela, on considère les variables aléatoires suivantes :

$Z =$ « nombre total de clients payant à cette caisse pendant une heure de pointe »,

$X =$ « nombre de clients payant à cette caisse par carte bancaire pendant cette même heure de pointe »,

$Y =$ « nombre de clients utilisant à cette caisse un autre mode de paiement pendant la même

heure de pointe ».

On a donc : $Z = X + Y$.

On suppose que :

- Z suit une loi de Poisson de paramètre λ .

- la probabilité qu'un client paye par carte bancaire à une heure de pointe est constante et égale à p .

1) Pour tout entier naturel n et tout entier k positif inférieur ou égal à n , déterminer la probabilité conditionnelle $P_{\{Z=n\}}(X = k)$, que k clients payent par carte bancaire à une caisse donnée sachant que n clients sont passés à cette caisse.

2)

a) Déterminer a tel que $\sum_{n=0}^{+\infty} \frac{(1-p)^n}{n!} \lambda^n = e^a$.

b) Pour k entier naturel, exprimer $P(X = k)$ en fonction des probabilités $P_{\{Z=n\}}(X = k)$ et $P(Z = n)$ où $n \in \mathbb{N}$.

c) En déduire que la variable aléatoire X suit une loi de Poisson dont on précisera le paramètre.

3) On admet que Y suit une loi de Poisson de paramètre $\lambda(1 - p)$.

Montrer que le nombre de personnes payant par carte bancaire est indépendant du nombre de personnes utilisant un autre mode de paiement.

Troisième exemple : Exercice

En 1928, C.Cobb et P.Douglas ont modélisé la croissance américaine entre 1899 et 1922 par la relation :

$$Q(L, K) = 1.01 L^{0.25} K^{0.75}$$

où Q, K, L désignent respectivement la production totale, le capital investi et la quantité de travail.

- 1) Calculer $Q(147, 208)$ et $Q(147, 210)$ et évaluer en pourcentage, les variations relatives $\frac{\Delta Q}{Q}$ et $\frac{\Delta K}{K}$ quand K passe de la valeur 208 à 210, L restant égal à 147.
- 2) Calculer $Q(aL, aK)$, a réel positif, en fonction de $Q(L, K)$ et de a .
Interpréter votre résultat.
- 3) Elasticité
 - a) Calculer l'élasticité partielle de Q par rapport à K au point $(147, 208)$.
Interpréter le résultat.
 - b) Vérifier la cohérence avec le résultat de la question 1).
- 4) On désigne respectivement par p_L et p_K les coûts unitaires du travail et du capital.
 - a) Expliciter l'expression de la fonction de coût C en fonction de L et de K .
 - b) On suppose que $p_L = 2$ et $p_K = 5$ et que la production est fixée à $Q = 300$.
Le but des questions qui suivent est de minimiser le coût.
 - i) Le niveau de production étant de 300, donner l'expression de K en fonction de L et construire dans un repère la courbe de niveau $Q = 300$, K étant portée en ordonnée et L en abscisse.
 - ii) Tracer dans le même repère la courbe de niveau $C(L, K) = 1000$

- iii) Montrer que minimiser le coût se ramène à minimiser une fonction d'une variable que l'on explicitera.
- iv) Déterminer les valeurs de L et de K qui minimisent le coût et calculer le coût minimum sous la contrainte $Q = 300$.

Donner l'interprétation graphique.

Annexe : Exemples de bonnes copies

- En sciences économiques
- En sociologie
- En histoire et géographie du monde contemporain
- En droit public et science politique

Epreuve : 101 Matière : 0445 Session : 2020

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Sujet : Réguler les marchés de l'économie numérique

dans d'un discours prononcé à la chambre des communes anglaise
 Mr Cauley affirme en 1841 : " Monopoly is an evil, for the sake
 of good we must submit to the evil " → soulignant ainsi le "mal
 nécessaire" que représenterait le monopole. d'idée que le monopole,
 ou dans une moindre mesure la concentration seraient les "enfants terribles"
 de la concurrence puisé ses sources dans les prémices de la pensée économique,
 tout autant que les contradictions portées par ses détracteurs. Deux grands
 courants de pensée font référence dans l'analyse de la concurrence en économie
 par la suite: l'école de Harvard" dominante dans les années 1950 par qui
 le modèle de la concurrence "pure et parfaite" théorisée par Knight en 1921
 est un idéal vers lequel il faudrait tendre impliquant de lutter contre
 toute forme de défaut de marché pouvant briser la concurrence et in fine
 l'allocation optimale des ressources par le marché (monopole, positions dominantes...)
 A la fin des années 1960 les tenants de l'école dite de "Chicago"
 soulignent le caractère souhaitable de la concentration, condition sine qua
 non de l'incitation à investir et du progrès technique, impliquent d'
 intervenir le moins possible sur les marchés dans une perspective de "laissez-faire"
 où le régulateur posséderait un rôle (positif) limité à l'instauration de
 conditions propices à la concurrence en amont du jeu de marché auxquels
 se livreront les entreprises (infrastructures, brevets, éducation...). Dans les
 deux cas, ces perspectives supposent que le marché en tant que mode de
 coordination est un système aboutissant à une forme d'optimalité, d'efficience.
 et ainsi l'efficience selon BROADLEY 1987 possède trois dimensions :
 une dimension allocative (le prix d'équilibre maximisant le surplus total
 équitablement réparti entre consommateurs et producteurs) assurée par un

prix égal au coût marginal; une dimension productive (choix de la meilleure combinaison productive possible); et une dimension dynamique (source de progrès technique à moyen-terme).

L'économie numérique incarnée par ses "Big Techs" par ses géants souvent désignés sous l'acronyme de "GAFA" offre un questionnement particulier sur l'efficience des marchés. En effet, si, selon la logique du "winner takes all", Amazon créée en 1995 et Google en 1998 aujourd'hui en positions dominantes ont su résister à l'éclatement de la bulle internet au début des années 2000 cela justifie-t-il (économiquement) la pérennité de leurs positions? ou celle-ci sont-elles le fruit de stratégies et non "bien gardée" du marché éloignées d'une efficacité réelle?

L'économie numérique est une économie de production de biens informationnels, c'est à dire numérisables et dont la consommation est source de satisfaction directe (qu'il s'agisse d'information-contenu ou de méta-information). La production de ces biens présente plusieurs particularités: une appropriabilité difficile pour les producteurs justifiant souvent leur gratuité, des coûts fixes élevés mais de reproduction quasiment nuls; il s'agit en outre de biens d'expérience dont la qualité s'évalue avec l'usage. Ces biens s'échangent alors sur des marchés particuliers, des plateformes numériques constituant des marchés bifaces qui constitue selon Shapiro et Tirole (1984) un modèle commercial particulier caractérisé par: deux groupes d'utilisateurs différents (par exemple: usagers de facebook et annonceurs) générateurs d'effets réseaux croisés. Les effets-réseaux sont tels que la satisfaction à l'utilisation d'un individu dépend (positivement ou négativement) de son utilisation par d'autres individus, du même groupe (téléphonie: effets réseaux directs) ou d'un groupe différent (indirect), on parle d'effets croisés quand les deux groupes sont interdépendants en termes de satisfaction.

Les particularités de l'économie numérique, mais le venons, posent des questions quant à la spécificité de la régulation dont ils font l'objet travaillé entre idéal de concurrence atomistique et optimalité économique.

La régulation au sens large est l'ensemble des mécanismes et institutions permettant l'allocation optimale de ressources par le marché. Celle-ci

peut alors être une régulation "de" marché qui via un principe de laisser faire fait appel à la "discipline de marché" et à sa capacité auto-régulatrice, ou alors la régulation peut être fondée sur un principe discrétionnaire du régulateur, faisant appel aux instruments réglementaires hors-marché pour pallier à ses défaillances. De facto, des visions différentes de l'efficience et de la concurrence appellent des visions différentes de l'idée de régulation optimale.

Pour ce, cherchons alors à savoir dans quelle mesure les caractéristiques spécifiques de l'économie numérique sont-elles source de sous-optimalité et nécessitent-elles une redéfinition de la régulation et de ses outils.

Dans un premier temps nous montrerons que les marchés de l'économie numérique sont caractérisés par une faible concurrence "sur le marché", source potentielle de sous-optimalité (I), ensuite nous verrons ^{que} le maintien d'une concurrence "pour le marché" peut être source d'optimalité (II) et enfin que ces différents aspects de la concurrence appellent des régulations différentes remettant partiellement en cause les outils traditionnels de régulation (III).

* * *

① Économie numérique: la faible concurrence "sur" le marché comme source de sous-optimalité.

Les marchés de l'économie numérique sont caractérisés par des positions "ultra-dominantes" de quelques acteurs (A) liées à la structure des coûts de production des biens informationnels (B) source d'inefficacités (C).

①: Une tendance au monopole des "géants du net"...

En 2015 le moteur de recherche "google search" représente 90% des parts du marché en Europe, quand "Amazon livres" détient 80% des parts de marché du livre numérique. Bien que d'autres instruments plus fins de mesure des positions dominantes aient pu quelque peu nuancer ces constats (taux de marge, indice de Herfindal), ceux-ci laissent voir le caractère monopolistique des marchés du numérique à quelques géants seulement se cotisant en positions de quasi-monopoles.

et par là cela peut clairement être perçu comme un signe de la faiblesse de la concurrence de ces marchés au sein desquels les firmes présentent un fort taux de profit, qui plus est durable (comme l'ont montré Jans, Robert, Samuelsen 1982 dans le cas de secteurs non-numériques) contrairement alors à l'hypothèse d'agents price-takers et d'atomisticité du marché (KNIGHT 1921). Ils présentent alors un cas typique de nécessité de régulation, en effet sont traditionnellement retenues quatre causes de régulations hors-marché et d'intervention des pouvoirs publics: le monopole (naturel notamment); les asymétries d'information; les externalités et la production de biens publics.

Le monopole étant caractéristique ici justifie la régulation des marchés de l'économie numérique, de même que l'information, si elle peut être requalifiée en bien "public pur" (non rival; non exclusion par les prix), peut justifier l'intervention du législateur (protection des données, incitation à la production de méta-contenus) comme nous le verrons.

En outre le caractère monopolistique de ces marchés peut être expliqué par la structure des coûts de production des biens informationnels.

Epreuve : Matière : Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

(B) ... expliquée par la particularité des coûts et modèles de valorisation.

Pour l'avons vu, la production de biens informationnels suppose de forts coûts fixes de départ (codage, infrastructure réseau, design, publicité) mais de faibles coûts de reproduction. Et ainsi l'encyclopédie Emcarta représente de forts coûts de développements mais de faibles coûts de reproduction une fois ce développement réalisé. Et ainsi plus l'entreprise parvient à capter une part importante de la demande, plus elle sera à même de réaliser des économies d'échelle, expliquant la taille des firmes, celle ne parvenant pas à atteindre cette "même critique" étant moins compétitives et évincées par la concurrence. En outre Curieum (2005) met en avant l'effet "baril de maïze" lié aux effets réseaux sur ces marchés. Il explique ainsi que plus un bien-réseau est utilisé, plus cela incite les autres utilisateurs à le choisir (effet réseau direct). Du fait de ces effets, l'entreprise a intérêt à mener une politique d'offre volontariste pour être le premier à atteindre cette même critique, être rentable, ce qui in fine, conduit à l'élimination des concurrents.

Par ailleurs, du fait du caractère faiblement appropriable des biens informationnels, (numérisables, reproductibles sans coûts, soumis au piratage), ceux-ci font l'objet de modes de valorisation à priori-anticommentaires. D'une part la gratuité occupe une place importante sur ce marché (amazon, google, facebook, airbnb) justifiée par des modèles de valorisation de l'audience (effet réseau indirect) : les annonceurs paient pour placer leur publicité auprès de l'audience de la plateforme, un modèle de l'attraction (produit d'appel gratuit, services additionnels payants) : par exemple amazon et amazon prime ; ou une valorisation des effets réseaux directs : word peut tolérer le piratage par les étudiants

pour favoriser les effets de synergie et valoriser le produit auprès d'individus dont la disposition à payer est plus forte. Or la gratuité peut à priori être perçue comme abus de position dominante, et stratégie d'éviction de la concurrence par prix-predateurs.

Enfin les marchés de l'économie numérique sont aussi des marchés dits de "longue traîne" où l'essentiel du chiffre d'affaires est réalisé sur une petite partie des produits : ainsi 80% du chiffre d'affaires d'Amazon - livre est réalisé sur 20% de son offre de livres numériques.

Cela peut tendre à laisser à la concurrence une faible demande résiduelle, et à favoriser des marchés très concentrés.

(c) Des marchés « sous-optimaux » ?

La structure de ces marchés interfère avec le bien-supposé d'un marché concurrentiel pour plusieurs raisons.

D'un point de vue de l'efficacité allocative, le prix "gratuit" ne permet pas une allocation optimale des ressources en ce qu'il diminue (à priori) le surplus global et notamment du producteur, puisque "éloigné" du coût marginal. De même en cas de constitution d'un monopole par suite mettant fin à la gratuité le risque est de voir le prix s'élever au dessus du prix d'équilibre engendrant une "perte sèche" de surplus total.

Plus encore, ces positions dominantes peuvent être enviable caractérisées par la mise en place durable de barrières à l'entrée. Bain (1956) définit les barrières à l'entrée comme stratégiques permettant à une firme en place d'élever son prix sans susciter l'entrée de concurrents sur le marché.

De par sa position l'entreprise peut empêcher l'entrée la concurrence par diverses stratégies : exclusion, ciseau légitime, vaivallage du marché. Peltan 1991 souligne l'endogénéisation possible de ces barrières grâce à des stratégies de dépenses faites de marketing générant un fort investissement de départ, des coûts "incupérables" pour les potentiels entrants, offrant ainsi une "entrée décaugée" si la stratégie est crédible. De même le monopoleur peut-il être torti

de mener des stratégies de prédation par les prix, d'autant plus efficace qu'il est multi-marchés (les profits sur un marché étant compensés par les profits sur un autre). FUDENBERG, TIROLE 1986 évoque et valorise l'avantage du "portefeuille bien tenu" des firms en place. Enfin grâce aux ventes-liées ou remises fidélisantes l'entreprise peut effectuer une stratégie de "prolifération" décourageant la concurrence. Ainsi google a été sanctionné par faveur son statut de recherche par l'autorité européenne de la concurrence, et Microsoft pour avoir intégré automatiquement ces logiciels via une remise aux vendeurs d'ordinateurs.

Au delà de l'inefficacité allocative, celle dynamique peut être observée. Posner 1975 souligne le gaspillage de sommes liées à la recherche de rente par l'entreprise, Arrow 1962 met en avant l'absence d'effet "remplacement" que peut générer la concurrence dans une perspective schumpétérienne où la place est laissée à l'entreprise la plus efficace. De même Tirole 1988 souligne l'absence d'effet efficace ou possible par la concurrence et l'exigence de achionnaires l'entreprise améliorerait sa productivité. Pour finir la prime au primo-entrant suscitée par les effets réseaux obtenus me sélectionne par conséquent les technologies les plus efficaces comme à qui l'illustrer la concurrence BEJANAY et UHS. Le standard qui s'impose n'est pas nécessairement le plus efficace.

et ainsi la spécificité des marchés numériques le rendent sous-optimal justifiant une régulation active. Cependant il semblerait que le maintien d'une concurrence "peu le marché" appelle à nuancer l'idée de régulation traditionnelle.

II) Le maintien d'une concurrence "pour le marché"

la concurrence potentielle sur les marchés du numérique mais invite à nuancer le caractère définitif des positions dominantes (A) par exemple souligne l'existence d'une "guerre des standards" (B) qui remplit avec brio d'efficacité dynamique et productive de ce marché (C).

(A) Des positions dominantes "contestables"

Selon la théorie des marchés contestables (Baumol, Panzar, Willig 1982) la concurrence sur le marché^{ne} doit pas faire abriter les entrants potentiels concourant une firme dont les profits s'élèveraient créant ainsi une "discipline de marché". Dans l'avant vu, la rigueur de mise en place de barrières à l'entrée existe, mais dans une note du CAE Edwin et al 2014 souligne les effets pro-concurrentiels de l'économie numérique. et ainsi la facilité d'accès à l'information augmenterait la transparence et les possibilités de comparaison des prix pour les consommateurs, les coûts d'entrée seraient faibles, réduisant ainsi la concurrence potentielle. De fait les positions des entreprises dominantes seraient facilement contestables, selon la formule du P.D.G de Google, la concurrence serait alors "à un clic".

En outre, ces marchés posent la question de délimitation du marché pertinent (par le critère du Small but significant non transitory increase in price utilisé depuis 1982 par le Department of Justice américain) : les plateformes de streaming en ligne ne sont-elles pas concurrencées par le box-office des salles de cinéma? (et inversement). En 2013 POUKERT et al étudient l'impact de la plateforme de streaming Netflix sur les entrées au box-office de 56 pays. les auteurs mettent en avant le faible impact de l'ouverture (et ensuite de la fermeture) du site sur les entrées de cinéma, laissant supposer un "effet" découverte alimentant potentiellement la concurrence.

Concernant les suspicions d'abus de position dominantes évoquées précédemment plusieurs critiques clamées émanant de l'école de Chicago quant à la pertinence de leur régulation. KOLLER 1971 parle du "mythe" de la prédation par les prix, et McGEE 1958 montre que cette stratégie n'est pas viable car : peu crédible à long terme, une fois les prix augmentés de nouveaux concurrents entrent; les consommateurs ont intérêt à soutenir

Epreuve : 109 Matière : 0495 Session : 2020

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

l'entre-prix attachée (ce que Galbraith nomme le "pouvoir compensateur") et enfin le rachat/fusion est plus efficace pour contrôler le marché. Dans les faits 90% des suspicions de price-predating (mémorisées par le test à Ananda-Turner comparant structure des coûts et prix de vente) sont abandonnées.

Au delà de persistence de concurrence "potentielle" existe une concurrence "par le marché".

(B) Une concurrence portée par la "guerre des standards"

Plus l'avons vu les effets réseaux et l'importance de coûts fixes poussent les plateformes numériques à une stratégie d'offre agressive afin d'atteindre rapidement un "seuil critique" au delà duquel la rentabilité est assurée et s'accroît du fait des effets réseaux directs.

Contrairement aux industries réseaux "physiques" caractérisées par l'existence d'un monopole naturel dès le départ sur le marché (électricité, financier...), les plateformes de l'économie numérique mènent une concurrence "par" le marché afin de rapidement imposer un standard, engendrant de facto une capture de la demande. La concurrence serait alors une "par" le marché. Cependant des monopoles locaux peuvent coexister, aux effets ambivalents sur la concurrence. Des réseaux sociaux numériques peuvent viser une clientèle particulière selon différents critères par une logique de différenciation : Gen-rem contre ; élite-rem contre etc. Cela peut limiter la concurrence en segmentant le marché au contraire par effet de complémentarité (la maîtrise d'un produit limitant à l'utilisation de l'autre). En outre, les plateformes peuvent être "multi-homing" (contrairement au "single-homing") comme les plateformes de paiements bancaires, permettant le maintien

de la concurrence. Enfin la valorisation de l'auctoria instaure de facto une concurrence entre annonceurs.

et puis avoir relativisé le caractère "monopolistique" des marchés de l'économie numérique, nous allons montrer que ceux-ci permettent toujours une forme d'efficience allocative et dynamique.

© Une structure des marchés du numérique source d'optimalité.

D'abord nous pouvons nous demander si les ~~pro~~ plateformes numériques constituent des monopoles naturels auquel cas la situation de monopole serait source d'inefficience allocative. HYPPOLITE 2018 met en avant la sous-additivité des coûts de la production de biens informationnels caractéristique des monopoles naturels (FAULHABER 1975), dans ce cas, et notamment du fait de externalités de réseaux le monopole est optimal.

En outre si celui-ci exerce une discrimination de degré 1 (Pigou 1920) alors le surplus total reste inchangé et justifie la comparaison bilan économique / concurrentiel. Williamson 68 met ainsi en avant l'efficience possible du monopole (même si le totalité du surplus va au producteur).

D'un point de vue dynamique et suivant l'école de Harvard les positions dominantes sont nécessaires à l'innovation. Et ainsi Schumpeter (1911) justifie le monopole temporaire par la rente qu'il procure à l'entrepreneur justifiant sa prise de risque et ensuite potentiellement détrônée par une firme plus efficace selon une logique de destruction créatrice (Schumpeter 1942). Plus encore, dans le cas de biens informationnels, leur caractéristique de bien public, difficilement appropriable capté avec un effort de recherche important légitime la rémunération de cette prise de risque, elle même imputant à l'innovation et donc au progrès technique (efficience dynamique). Et ainsi en 2015, 16% du chiffre d'affaire de Microsoft est allé à la recherche et au développement. Il faut encore tenir compte des effets de la régulation de marché: un effet discipline (NICKELL 96) enjoignant à une justice

efficace des remises sans risque de rachat, et un effet remplaçant (Dismey et al 2003).

Enfin AGHION et HOWITT 1992 mettent en avant un rapport en forme de "U inverse" entre concurrence (mesuré par l'indice de Herfindahl) et innovation. Deux effets sont notés : un effet "échappé à la concurrence" passé à l'innovation et un effet "découragement" quand le écart de techniques entre firmes est trop élevé. Les marchés modérément concentrés seraient selon les auteurs les plus à même d'inciter l'innovation.

- de nature d'optimalité dynamique, bénéfique à long terme pour le consommateur.

et nous avons montré les effets ambivalents des marchés du numérique sur la concurrence, et nous allons à présent, au regard de nos analyses précédentes, questionner les instruments "optimaux" de régulation et la nécessité de leur modification.

III) Comment réguler les marchés numériques ?

D'abord la régulation en "amont" peut consister à remonter les marchés contestables (A) puis en "aval" à une surveillance des monopoles et positions dominants (B) mécanisme de nouveaux instruments par la politique de la concurrence (C)

(A) Remonter les marchés contestables pour favoriser la régulation par le marché.

Dans une note du CAE de 2017 Beauvallet et Perrot montrent que la politique de la concurrence possède déjà les instruments nécessaires à la régulation du numérique puisque les marchés... doivent mais être surveillés que laisser la possibilité d'entrée à de potentiels concurrents.

Il s'agirait selon les auteurs de diminuer les barrières à l'entrée en limitant les coûts incalculables et surtout en augmentant la portabilité des données entre plateformes par diminuer le "switching cost" et ainsi augmenter la concurrence entre plateformes en facilitant le changement de l'une à l'autre.

Par exemple, le changement de banque est facilité par

l'utilisateur, de même que le changement d'opérateur téléphonique (portabilité du numéro).

Cependant les effets sont ambivalents mais l'avons vu plus haut cela peut limiter la différenciation du leader (les banques commencent par le fintech) ou bien assurer l'accès au leader en sus des autres plateformes.

D'autre part dans un rapport Tirole (CAE, 2003) sur le octroi de brevet (censé favoriser l'appropriation des biens informationnels) à plusieurs conditions : une description détaillée de l'innovation pour délimiter l'espace du brevetable, que cette innovation serve l'activité et la production (donc cela exclut les innovations marginales de design des smartphones par exemple), et que ce brevet soit temporaire (dans une perspective schumpétérienne) : 20 ans en France.

*

et ainsi rendre le marché contestable et l'appropriation de la rente de monopole permet d'exercer une "régulation" horizontale du marché un "ordre de marché" (Hayek 1931) qui peut s'exercer ensuite librement la concurrence et permettre son optimalité.

* De plus, les défauts de marché doivent être mis en balance avec les défauts de la régulation publique : (risque de capture des intérêts du régulateur (Buchanan, Tullock 1962), le coût du contrôle (Coase 1960).

(B) En aval : quelle politique de la concurrence.

Du fait de la spécificité des marchés du numérique, la tarification prix-coûts classique utilisée dans la régulation de monopoles naturels (1^{er} ordre : prix égal au coût marginal ; au coût moyen) ou "prix cap" semble peut-être approprié du fait de la gratuité partielle et d'une discrimination tarifaire sur les marchés bifaces.

Cependant comme pour les autres secteurs le régulateur peut chercher un équilibre concurrentiel des ententes en substituant une règle de raison à la règle "per se" afin d'évaluer l'impact à moyen terme d'une baisse de la concurrence sur le bien-être global.

En outre, l'autorisation des "patent-pool" sur les brevets peut créer une synergie productive incitant au progrès technique

Epreuve : 201 Matière : 0443 Session : 2020

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

d'autant que les rachats de nouvelles technologies par les "géants" sont nombreux (Facebook rachète whatsapp en 2014).
Enfin la sanction d'abus de position dominante, notamment dans le cas de ventes liées reste pertinente pour promouvoir la concurrence et une allocation optimale des ressources par le marché.

(c) Une évolution nécessaire de instruments de régulation ?

Le test d'Areeda Turner semble moins opérant du fait du caractère bifacé des marchés et de la valorisation de l'ancêtre, raison pour laquelle des travaux tentent de fournir une mesure plus adaptée au numérique.
L'étude de l'optimalité de la concurrence se pose la question de la protection des données dans une perspective éthique mais aussi économique puisque celles-ci peuvent potentiellement créer de faits humains à l'ontin et de potentielle sources de valorisation par ses détenteurs.

Enfin l'optimalité se pose aussi la question du coût écologique de ces marchés en termes énergétiques à mettre en comparaison avec ses avantages sur le bien être global. Ainsi le minage du Bitcoin en 2014 consomme autant d'électricité que l'Inde la même année.

Enfinement, la régulation des marchés du numérique nécessite partiellement de modifier la régulation traditionnelle de la concurrence au fait de ses spécificités dont les effets sont ambivalents sur l'efficience. Néanmoins le régulateur doit maintenir les "règles du jeu" permettant au marché d'être un mode efficace de coordination, posant également des questions plus politiques: comme le souligne Spector 2017 (la gauche, la droite, le marché) seul 15% des français considèrent le marché efficace.

Enfin la neutralité du net est une question à laquelle les régulateurs doivent répondre dans une perspective de long-terme face à la question écologique

Epreuve :102..... Matière :36.92..... Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

LA SOCIALIZATION EST-ELLE LA CONSTRUCTION SOCIALE DES DIFFÉRENCES ?

Dans Enfances de classes (2019), B. Lahire et ses co-auteurs font le portrait d'enfants issus de tous les milieux sociaux scolarisés en grande section de maternelle. En interrogeant ces enfants, ils mettent à jour de grandes différences, situées socialement, dans leur maîtrise du langage. Alors que les enfants issus de classes supérieures s'essaient à raconter ce qu'ils ont fait la veille au passé simple, ceux des classes populaires, qui ont beaucoup plus de mal à se rappeler ce qu'ils ont fait la veille, ne maîtrisent pas les temps du passé et construisent difficilement leurs phrases. Les auteurs rattachent cette différence dans le langage à la socialisation différenciée de ces enfants, elle serait construite socialement par leurs socialisations différenciées socialement. La socialisation est, selon la définition qu'en donne M. Darmon dans la socialisation (2016), l'ensemble des processus par lesquels l'individu est façonné par la société globale et locale dans laquelle il vit, et par lesquels il acquiert des façons d'être, de penser et d'agir qui sont situées socialement. Autrement dit, la socialisation est la façon dont la société "forme et transforme les individus". Supposer que la socialisation est la construction sociale des différences renvoie à une perspective constructiviste du monde social,

comme celle défendue par Berger & Luckmann dans la construction sociale de la réalité (1966), tout en la recentrant sur un produit spécifique de la socialisation que seraient les différences. Celles-ci peuvent s'appréhender à différentes échelles (interindividuelles / intergroupes / intragroupes) et être de natures très variées = de langage comme nous venons de le voir, de goût, de taille ou de poids, de rapport au temps, plus largement de genre, de classe sociale ou encore d'origine ethnique. La construction sociale des différences implique à la fois que la socialisation pourrait transformer des différences naturelles, antérieures au processus de socialisation, en différences sociales, mais aussi qu'elle pourrait créer ex nihilo des différences qui seraient immédiatement sociales. Cependant, il faut se demander si la socialisation ne se résume qu'à la construction sociale de différences ou si au contraire elle pourrait également construire l'immense de la différence, c'est-à-dire du semblable. On trouve cette tension dans l'œuvre d'E. Durkheim (Éducation et sociologie, 1922). Selon lui, l'éducation, qui est la partie méthodique de la socialisation, a un double objectif, qui est à la fois d'intégrer tous les individus dans la société, donc de leur fournir une "base sociale commune", mais aussi de les différencier dans la mesure où la division sociale du travail implique qu'ils occupent chacun une position différente dans cette division du travail. Ainsi pour Durkheim, la socialisation est la construction sociale d'un "être social" dans chaque personne, cet être social possédant à la fois une base commune et des différences individuelles. On retrouve également cette tension entre construction sociale des différences... 2 / 20.

et de semblable dans la définition de M. Darmon de la socialisation. En effet, selon M. Darmon, l'individu est façonné à la fois par la société "globale" et celle "locale". Or on peut supposer que la société globale façonne des individus semblables alors que la société locale construit des individus différents au sein de la société globale. Par ailleurs, si la socialisation est la construction sociale des différences, cela implique que la socialisation puisse chercher à naturaliser ces différences afin de les rendre acceptables, mais cela invite aussi à s'interroger sur le fait que ces différences construites socialement puissent également être "déconstruites" par d'autres processus de socialisation antagoniques avec ceux construisant ces différences. Il existe donc une incertitude sur la capacité de la socialisation à construire socialement et durablement des différences.

Dans quelle mesure la socialisation est-elle porteuse d'une tension entre différencier et intégrer, qui peut menacer la naturalisation qu'elle opère des différences construites socialement ?

Dans une première partie, nous montrerons que la socialisation participe effectivement à construire des différences, reste à préciser lesquelles (I). Cependant, ces différences seraient impossibles si la socialisation ne s'éventuait pas à construire également du semblable, permettant la perpétuation de ces différences (II). Enfin, les différences construites socialement par la socialisation sont porteuses d'une incertitude dans leur perpétuation, du fait que la socialisation construite à la fois du semblable et du différent (III).

*
* * *

I) la socialisation comme construction sociale de différences

La socialisation peut dans un premier temps effectivement être considérée comme la construction sociale des différences car elle construit socialement des différences interindividuelles, au principe du "self" de l'individu (A). La socialisation construit également des différences inter-groupes, ce à quoi renvoie la notion de "socialisation différentielle", se fondant souvent au départ sur des différences naturelles (B). Enfin, même quand il n'existe initialement aucune différence naturelle, la socialisation peut en construire ex nihilo (C).

A) Socialisation et construction sociale des différences interindividuelles

On retrouve chez les premiers sociologues s'étant intéressés au processus de socialisation l'idée selon laquelle la socialisation construirait un "self", des individus uniques, tous différents les uns des autres. Autrement dit, la socialisation construirait socialement des différences entre tous les individus pour les rendre uniques. C. Cooley (Human Nature and the Social Order, 1902) estime par exemple que du fait de la nature humaine, le fait que les hommes naissent incomplets, ceux-ci sont immédiatement, dès leur naissance, exposés au poids de la socialisation. Les individus ne se construisent pas tous seuls, dans une "chambre isolée" du reste de la société, mais sont au contraire dès le départ le résultat d'une construction sociale, ils sont construits socialement par le regard que les autres portent sur eux. C'est la théorie du "looking-glass self". Selon Cooley, la socialisation construit un "self", un individu unique, différent de tous les autres. G.H. Mead, dans L'Esprit, le Soi et la Société (1934) défend également cette idée selon

Epreuve : ...10.2... Matière : ...S.O.S.L... Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

laquelle la socialisation construit des "self", des différences interindividuelles, grâce aux interactions avec les "autrui significatifs" et les "autrui généralisés" que l'individu rencontre au cours de sa socialisation primaire et secondaire. Simmel (Sociologie, 1908), apporte lui une explication un peu différente à la construction sociale des différences interindividuelles par la socialisation. Il estime que chaque individu appartient à différents "cercles" de socialisation (la famille, le travail, etc.). Tous les individus n'appartenant pas exactement aux mêmes cercles sociaux, l'intersection de ces derniers est toujours unique et construit des individus différents. La socialisation, via les multiples cercles par lesquels elle s'exprime, produit donc des différences interindividuelles, ces dernières étant socialement construites.

B) Socialisations différentielles = la construction sociale de différences naturelles

La socialisation construit également des différences inter-groupes, ces derniers pouvant être déterminés sur la base de différences naturelles, qui vont servir de point de départ pour construire des différences sociales. Le mécanisme par lequel ces différences sociales sont construites est la socialisation différentielle. Les individus ne vont pas être socialisés de la même façon selon le groupe auquel ils appartiennent. 5./20.

ce qui va créer de nouvelles différences, sociales, entre ces groupes. On peut partir de la socialisation différentielle selon le genre. Il existe des différences naturelles entre les hommes et les femmes, que ce soit au niveau chromosomique (XX ou XY) ou physique (organes génitaux). Ces différences servent de départ pour construire deux groupes, les femmes et les hommes, qui ne vont pas être socialisés de la même façon alors que ces différences naturelles ne justifient pas nécessairement des socialisations différentes. E. Goffman (L'arrangement des sexes) montre par exemple que ce n'est pas parce que les hommes et les femmes ont des organes génitaux différents que cela justifie qu'ils aient des toilettes ou des vestiaires séparés. Plus généralement, comme l'avance S. de Beauvoir, "on ne naît pas femme, on le devient" (Le Deuxième Sexe, 1949) : cela signifie que malgré les différences naturelles entre hommes et femmes, les différences entre ces deux groupes sont majoritairement construites par la socialisation. Par exemple, Coit et al dans "Qui débarque la table?" (Actes de la recherche en sciences sociales, 2016) montrent que dans les familles nombreuses de classes populaires, il est considéré comme "naturel" que les femmes s'occupent du travail domestique et du soin aux cadets, alors que ce n'est pas le cas pour les garçons. Or la comparaison avec des familles nombreuses de classes plus aisées met en évidence que cette différence dans la répartition des tâches domestiques est le résultat d'une socialisation de genre et de classe, car dans ces familles aisées aucun enfant, quel que soit son sexe, ne prend en charge les tâches domestiques. La socialisation différentielle construit donc également des différences entre les différentes classes sociales - P. Bourdieu (La Distinction, 1979)

montre qu'en fonction de la classe dans laquelle on naît, on est socialisé différemment et ces socialisations différentielles construisent différents habitus de classe. Il en distingue trois principaux = le sens de la distinction des classes supérieures, la bonne volonté culturelle des classes moyennes et la nécessité propre aux classes populaires. Les socialisations dans ces différentes classes construisent socialement des différences de diverses natures que ce soit en termes de goût ou d'apparence physique par exemple. Sur ce dernier point, le physique, la socialisation construit socialement selon Bourdieu différents "corps de classe". Comme le montre N. Herpin ("La taille des hommes", 2003), en 2001 les hommes cadres faisaient en moyenne trois centimètres de plus que les ouvriers. T. Saint Pol montre lui dans "Corps et appartenance sociale" (2006) que les femmes non diplômées font en moyenne 4 kg de plus que les femmes diplômées du supérieur.

C) Socialisation et construction de différences sociales ex nihilo

Même dans les cas où il n'existe pas de différences naturelles, la socialisation peut contribuer à construire des différences sociales. Dans la lignée de Kant, cela peut s'expliquer par le fait que l'on pense en termes de catégories de pensée, la socialisation crée des catégories d'entendement, c'est-à-dire des différences, qui permettent de classer toutes les choses et personnes, donc également de les différencier. E. Durkheim (Les formes élémentaires de la vie religieuse, 1912) estime par exemple que toute la pensée religieuse, et donc du social, s'articule autour de la différence entre sacré et profane. La socialisation construit socialement des différences entre sacré et profane qui s'appliqueraient à tous les domaines de la vie sociale. La sociologie du genre (Bereni et al, Introduction aux études sur

le genre a également mis en évidence un phénomène de bicatégorisation du monde entre féminin et masculin. La socialisation construit socialement des différences genrées là où initialement il n'y a pas de différence naturelle de sexe. C. Monnot (De la harpe au trombone, 2012) montre par exemple qu'il existe une différenciation genrée des instruments de musique, attribuant les percussions au masculin et les flûtes au féminin, qui est le résultat d'une construction sociale. Condry & Condry ("Sex differences", 1976) ont eux mené une expérience originale en montrant une photographie ^{d'un bébé}, la même, à deux groupes d'étudiants. Il n'existe donc initialement pas de différence entre les deux photographies montrées. Or les auteurs disent à un groupe que le bébé sur la photographie est une fille, à l'autre groupe que c'est un garçon. Les étudiants des deux groupes interprètent alors totalement différemment l'image = ceux qui pensent que le bébé est une fille estiment qu'elle pleure car elle a peur, ceux qui pensent que c'est un garçon estiment qu'il pleure car il est en colère. La socialisation de genre amène à construire deux interprétations différentes d'une situation initialement sans différence, ce qui témoigne du caractère socialement construit des différences genrées ici mises en évidence. Enfin, M. Godelier (La production des grands hommes, 1982) s'attache également à montrer la dimension socialement construite par la socialisation des différences genrées. Il prend l'exemple des Baruya, chez qui jusqu'à l'âge de sept ans, il n'existe aucune différence entre filles et garçons. Puis à l'âge de sept ans, les garçons sont séparés des femmes et socialisés auprès d'hommes plus âgés, et c'est donc uniquement à partir de cet âge-là qu'il va exister des différences genrées.

Ainsi, la socialisation peut bien se définir au premier abord comme la construction sociale de différences à divers échelles (interindividuelles et

Epreuve : Matière : Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

intergroupes), de différences de natures variées (goût, genre, physique, etc) et ces différences socialement construites peuvent se fonder sur non sur des différences naturelles.

Cependant, la socialisation ne peut pas se réduire à la construction sociale des différences car elle vise également à permettre aux individus socialisés de vivre dans une même société ou un même groupe, elle construit donc socialement aussi des similitudes.

II) la socialisation comme construction sociale de similitudes

Les différences construites par la socialisation sont inséparables de similitudes construites également socialement par la socialisation. Si la socialisation construit des groupes sociaux différents, ces derniers sont intégrés au sein d'une même société (A). Ces groupes sociaux différents sont par ailleurs eux-mêmes homogènes - la socialisation construit des similitudes intra-groupes (B). Si la socialisation construit ces similitudes, c'est enfin lié à ses vecteurs comme l'imitation ou l'identification qui limitent la construction sociale de différences (C).

A) Socialisation et intégration sociale

Comme nous l'avons vu en introduction,

pour E. Durkheim, la socialisation ne peut pas construire des différences sans au préalable assurer l'intégration des individus par la suite différenciés dans un même ensemble. C'est selon lui l'éducation qui est chargée de fournir cette base commune à tous les individus, l'éducation étant la forme explicite de la socialisation. On retrouve encore aujourd'hui ce rôle de l'éducation dans la construction d'élèves identiques et de citoyens français, l'école ne devant en théorie ne pas différencier les élèves.

Si les individus sont construits par une société "globale", certes elle peut d'un côté les différencier mais de l'autre les rendre similaires. On peut faire appel ici à la notion "d'habitus national" théorisée par N. Elias et reprise par G. Norrié. Elle renvoie à l'idée qu'il existerait un habitus commun à tous les individus d'une nation, malgré leurs différents habitus de classe, de genre, etc. La socialisation pourrait donc aussi construire socialement cet habitus national commun à tous au-delà des différences. Certaines enquêtes, comme l'European Value Survey, mettent même en avant le fait que l'on pourrait parler d'un "habitus européen", les Européens partageant certaines valeurs en commun qui les différencieraient des autres parties du monde.

B) Socialisation et reproduction sociale

La socialisation construit socialement des différences entre des groupes, mais en faisant cela elle construit également de l'homogénéité, de l'identique à l'intérieur de ces groupes. Ce sont ces groupes homogènes, en se reproduisant, qui vont permettre

aux différences qu'ils font ressortir de se reproduire.

Dans la Reproduction (1970), Bourdieu & Passeron s'attachent à montrer comment les classes supérieures, homogènes dans le sens où elles sont fortement dotées en capital total, se reproduisent grâce au système éducatif qui valorise implicitement la culture bourgeoise. L'école transformerait des différences sociales en différences scolaires, elles-mêmes à l'origine de différences sociales légitimées cette fois par le système scolaire. La socialisation permettrait donc la reproduction des *habitus* de classe. B. Le Wit

(Niveau ni connu, 1988) montre que la bourgeoisie possède de nombreuses similitudes, de traits distinctifs = l'attention aux détails, la précision, le contrôle sur soi. Au contraire, D. Lepoutre (Cœur de banlieue, 1997) met en évidence un *habitus* agonistique propre aux classes populaires, construit par la socialisation dans la rue, auprès des autres jeunes de banlieue.

Au niveau du genre, aux différences genrées socialement construites s'oppose l'homogénéité également socialement construite à l'intérieur de ces groupes. M. Duru Bellat (A l'école des filles) s'est par exemple intéressée à la question de la non-mixité dans les écoles. Elle montre que celle-ci a contribué à construire une culture propre à chaque sexe, en proposant des cours différents. Enfin, la socialisation construit socialement des similitudes à l'intérieur des groupes en sanctionnant plus ou moins symboliquement les conduites s'écartant de la norme du groupe et qui menaceraient la reproduction du groupe. E. Zdesio ("Maie laboie, un cas de socialisation chirurgicale ratée", 2009) explique la décision de M. Laboie d'arrêter la chirurgie de par les sanctions symboliques adressées par les autres chirurgiens pour qui elle ne serait pas suffisamment similaire aux autres chirurgiens. Sa socialisation chirurgicale serait ratée car elle ne serait pas parvenue à construire socialement suffisamment de

similitude avec les autres chirurgiens.

C) Socialisation et imitation

Si la socialisation n'est pas que la construction sociale des différences mais aussi des similitudes, c'est enfin lié aux vecteurs par lesquels passe la socialisation. Parmi ses principaux vecteurs, on trouve en effet l'imitation et l'identification. Or ces derniers permettent une construction sociale de produits identiques à ceux imités. M. Mauss ("Les techniques du corps", 1936) est l'un des premiers sociologues à mettre en avant le rôle de l'imitation dans la socialisation. Il estime que la socialisation se traduit en partie par le fait d'imiter des personnes ou des pratiques qui ont réuni et que l'on admire = c'est l'imitation prestigieuse. On peut trouver un exemple de cette idée dans les travaux de L. Wacquant (Corps et âmes, 2000) = il analyse la socialisation des boxeurs comme étant une imitation dans le gym des autres boxeurs qui se battent bien. O. Lizardo ("Is a special psychology of practice possible?", 2009) explique cette place centrale de l'imitation dans la socialisation, c'est-à-dire de la construction sociale du "même", grâce au rôle des "neurones miroirs" = ce sont les mêmes neurones qui s'activent lorsque l'on fait un geste, qu'on le pense ou que l'on voit quelqu'un d'autre le faire. Pour O. Lizardo, ces neurones miroirs sont centraux dans la socialisation par imitation mais ^{ils} ne permettent pas la construction sociale des différences.

Ainsi, la socialisation comme construction sociale des différences n'est permise que parce que la socialisation construit également des groupes homogènes et une base sociale commune à tous les groupes. La socialisation est donc aussi

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

particulièrement efficace dans la construction sociale des similitudes, ce qui lui est notamment permis par ses vecteurs comme l'imitation. La socialisation ne se réduisant pas qu'à la construction sociale des différences, nous allons montrer dans la prochaine partie qu'il existe alors une incertitude liée au succès de cette construction sociale des différences. Celle-ci est-elle pérenne ?

III) Les incertitudes des différences construites par la socialisation

Si la socialisation construit socialement des différences, une première incertitude réside dans le résultat de la socialisation quand un individu cumule plusieurs différences = c'est la question au cœur des travaux sur l'intersectionnalité (A). De plus, les individus ne sont pas passifs face au processus de socialisation et peut rejeter les différences construites à les transgressant (B). Enfin, si la socialisation peut construire socialement des différences, elle peut aussi les déconstruire (C).

A) La non-cumulativité des différences construites socialement

Si la socialisation est la construction sociale

des différences, une socialisation "réunie" est celle où l'individu socialisé se comporte de la façon dont le groupe dans lequel il a été socialisé l'exige. C'est par exemple une femme qui s'occupera plus du travail domestique qu'un homme parce que la socialisation différentielle genrée a construit l'idée selon laquelle les femmes seraient "naturellement" plus douées que les hommes pour ces tâches. Or chaque individu appartient toujours à plusieurs groupes sociaux à la fois (âge, classe sociale, origine ethnique, genre, etc.). De ce fait, il est au croisement de plusieurs constructions sociales qui ne sont pas toujours cohérentes les unes avec les autres. Les résultats de la socialisation sont alors incertains quand les constructions sociales de plusieurs différences se confrontent au sein d'un même individu. I. Crenshaw a développé la notion d'intersectionnalité pour rendre compte du fait que les individus sont au croisement de plusieurs groupes différenciés - en peut par exemple être une femme, blanche, de classes populaires. La socialisation a construit socialement la première différence (par rapport aux hommes) et la troisième (par rapport aux classes supérieures) comme étant socialement dominées alors que la deuxième (par rapport aux personnes de couleur) comme socialement dominante. Passeron & De Singly dans "Différences dans la différence" (1984) étudient le croisement des différences de classe et de genre, les deux étant socialement construites. Ils montrent cependant que ces différences ne se cumulent pas - même si par exemple les garçons s'intéressent plus à la politique que les filles et les enfants de classes supérieures s'y intéressent plus que ceux

de classes populaires, les filles de classes supérieures ne s'intéressent par exemple pas plus à la politique que les filles de classes populaires.

B) la transgression des différences construites socialement

Les individus n'étant pas passifs dans le processus de socialisation, ils peuvent s'opposer à la construction sociale des différences par la socialisation en les transgressant. C. Monnot (De la harpe au trombone, 2012) étudie les garçons qui font de la flûte alors que cet instrument est considéré comme féminin et les filles qui jouent d'instruments réputés masculins comme la batterie. C. Mennesson dans son article "Sports inversés" s'intéresse elle aux garçons qui font de la danse classique et des filles qui font du football, les deux au niveau professionnel. Le point commun aux deux travaux est qu'ils mettent en évidence le fait que si la transgression des différences sociales construites par la socialisation est possible, cette construction sociale des différences reste toujours présente en creux dans le fait que c'est plus socialement accepté qu'une fille fasse une activité considérée comme masculine que l'inverse. La socialisation genrée ayant construit le féminin comme inférieur au masculin, les transgressions sont plus acceptées pour les filles alors que les garçons ont plus à y perdre.

C) la déconstruction des différences construites socialement

A partir du moment où des différences sont socialement construites, elles peuvent également être déconstruites. C'est ce que propose de faire J. Butler dans Défaire le genre (2006). Selon elle, .15/20.

le genre peut être défait, c'est-à-dire déconstruit car il est une construction sociale. Le genre est en effet une différence entre le féminin et le masculin et cette différence est également hiérarchisée, le masculin étant considéré comme supérieur au féminin. C'est une différence socialement construite car elle ne se réduit pas aux différences naturelles entre femmes et hommes car comme M. Mead (Mœurs et sexualité en Océanie), selon les différentes tribus qu'elle étudie, ce qui est considéré socialement comme féminin peut s'appliquer aux hommes, aux femmes ou aux deux, de même pour le masculin.

Certaines socialisations, comme la socialisation féministe, peuvent donner les outils pour déconstruire la construction sociale des différences, comme celles de genre. C. Masclet ("Le féminisme en héritage") s'intéresse à la socialisation féministe d'enfants dont les mères ont participé aux mouvements féministes des années 1970. Elle montre qu'il existe dans la plupart des cas un héritage féministe, c'est-à-dire que de par leur socialisation, les enfants de ces militantes féministes tiennent un discours critique sur l'ordre de genre, en critiquant par exemple les inégalités salariales entre hommes et femmes, la prééminence des hommes en politique, etc.

*

* *

Epreuve : 102 Matière : 3092 Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Pour conclure, la socialisation est porteuse d'une tension entre construction sociale des différences et des similitudes. Cette tension peut en partie être résolue en s'intéressant aux différentes échelles de la socialisation = elle construit socialement des différences interindividuelles et entre les groupes sociaux mais des similitudes à l'échelle globale de la société et à l'intérieur des groupes sociaux. Si l'on s'intéresse plus précisément aux différences, on constate que la socialisation opère un va-et-vient entre différences naturelles et sociales. La socialisation peut partir de différences naturelles pour construire des différences sociales, mais elle n'est parfaitement réussie que quand ces dernières sont naturalisées, considérées comme "allant de soi". Cela renvoie au débat qui oppose féministes essentialistes et universalistes. Les premières considèrent que les différences naturelles entre femmes et hommes sont à l'origine d'une "nature féminine" et d'une "nature masculine", ce qui justifierait que l'on socialise femmes et hommes différemment. Les différences ^{genrées} socialement construites ne seraient alors que le reflet de celles naturelles. Au contraire, pour les féministes universalistes, les différences naturelles entre hommes et femmes sont minimales, elles sont surtout socialement construites par la socialisation genrée différentielle. Ces différences étant

socialement construites, elles peuvent et doivent être combattues et dénoncées, selon les féministes universalistes, afin de restaurer d'égalité entre hommes et femmes. La socialisation, en construisant socialement des différences, court en effet le risque que celles-ci puissent être déconstruites. Si la question du genre se prête particulièrement bien à cette analyse, celle-ci ne s'y réduit pas, toutes les différences de classe sociale, de "race", etc s'appliquant également.

Epreuve : 103 Matière : 3092 Session : 2020

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Luttes et mobilisations des travailleurs immigrés en Europe occidentale (1880-1980)

En 1909, R. Paulucci di Calboli, secrétaire de l'ambassade d'Italie en France, conclut la préface à son ouvrage Larmes et sourires de l'émigration italienne sur le constat des difficiles conditions de vie des travailleurs immigrés italiens et espère que des lois plus humaines viendront les soulager. Si, effectivement, le XX^e siècle voit une régulation étatique croissante des migrations en Europe occidentale, la situation des immigrés ne dépend pas que des lois. Ainsi, A. Phizacklea distingue dans Gender and international migrations in Europe (2000) trois niveaux imbriqués de détermination de la condition des migrants : le régime migratoire, qui concerne l'attitude de l'État d'accueil envers les immigrants en général et ses relations avec l'État de départ ; les institutions migratoires, dispositifs réglementaires et organisationnels qui encadrent la migration ; enfin, l'individu migrant. La législation que Paulucci di Calboli appelle de ses vœux relèverait ainsi d'une institution migratoire, mais une source non négligeable d'action réside dans l'action des individus qui se mobilisent, c'est-à-dire se rassemblent pour accomplir ensemble un objectif ; parfois, cette mobilisation devient une lutte, c'est-à-dire qu'elle est conflictuelle, offensive ou défensive. Pour les comprendre, cependant, il faut nécessairement prendre en compte des particularités dues à la situation des travailleurs immigrés. De 1880 à 1980, celle-ci évolue beaucoup, malgré la situation semblable de crise économique au début et à la fin de la période : on passe

de migrations spontanées, frontalières et souvent de courte durée, non régulées par les États, à une immigration constituée en problème public dans les années 1980, où les États d'Europe occidentale - dont la plupart sont passés de pays de départ à pays de destination, seule la France ayant toujours été dans le second cas - veulent la limiter, après avoir cherché à la massifier et à l'organiser pendant la majeure partie du XX^e siècle. Les régimes migratoires changent donc eux aussi, ce qui pourrait affecter les luttes et les mobilisations des travailleurs immigrés.

Il conviendrait, également, de faire des distinctions au sein des migrations. Elles diffèrent par leurs motifs, comme l'explique par exemple P.-A. Rosental en 1990 dans les Annales en distinguant les migrations de maintien, qui visent à gagner à l'étranger un revenu permettant de perpétuer une vie familiale dans le territoire de départ vers lequel on prévoit de retourner, des migrations de rupture qui, définitives, sont perçues comme le début d'une « nouvelle vie » ; elles sont aussi variables selon la distance géographique qu'elles impliquent, leur caractère individuel ou collectif, l'éventuelle présence de motivations supplémentaires au travail, notamment politiques. Enfin, ces mobilisations et luttes se mènent vis-à-vis des institutions, au sein des communautés immigrées, mais aussi par rapport aux populations autochtones des pays d'immigration. Il est facile en effet pour les travailleurs de ces pays de percevoir les travailleurs immigrés comme l'armée de réserve du patronat - c'est-à-dire, d'après la théorie marxiste, comme un surplus de main-d'œuvre ayant pour fonction d'augmenter la concurrence entre prolétaires pour faire baisser les salaires et d'émousser la qualité des conditions de travail : les travailleurs immigrés font face à une hostilité récurrente. Ainsi, les luttes et des mobilisations des travailleurs immigrés sont des luttes et mobilisations de travailleurs, mais de qualité d'immigrés semble rester pour ceux qui la possèdent un facteur fortement ?.../12

distinctif, sur l'influence duquel on pourra s'interroger.

Les formes des luttes et des mobilisations des travailleurs immigrés en Europe occidentale évoluent-elles en cohérence avec les transformations de la régulation institutionnelle des migrations et celles des mobilisations sociales entre 1880 et 1980 ?

Nous venons d'abord qu'entre 1880 et 1914, les luttes et mobilisations des travailleurs immigrés restent largement faibles et inorganisées. D'une guerre mondiale à l'autre, elles se renforcent et se structurent alors que l'immigration s'institutionnalise peu à peu. Enfin, de 1945 à 1980, le fait migratoire connaît son apogée mais les luttes et mobilisations restent fragmentées et difficiles.

*

*

*

De 1880 à l'éclatement de la Première guerre mondiale, les migrations de travail en Europe sont peu institutionnalisées et ne permettent ainsi que des mobilisations ponctuelles aux faibles résultats.

Tout d'abord, il faut noter que les migrations de travail européennes à la fin du XIX^e siècle - hormis les migrations de rupture vers les Amériques - sont des migrations de proximité. La France est le principal pays d'émigration et il permet de constater cela : sur les cartes que G. Noinel établit dans Le creuset français (1985), on voit que dans les années 1880 et 1890 les immigrés belges sont concentrés dans le Nord et le Pas-de-Calais, tandis que la présence italienne touche presque uniquement les départements alpins et la côte méditerranéenne - en plus les régions de Paris et Lyon qui du fait de leur statut métropolitain exercent une attraction spécifique. Les Belges qui travaillent dans le textile à Cambrai ou dans les mines, les Italiennes qui tiennent les fleurs à Grasse, rentrent très régulièrement dans leur pays. Cette possibilité de va-et-vient régulier, permise par l'absence de contrôle frontalier des mouvements de main-d'œuvre, a pour conséquence le fait que ces travailleurs frontaliers ne sont pas « captifs » et devant à tout prix réussir à s'implanter

durablement en France, comme s'ils venaient de plus loin. Dès lors, selon la distinction classique d'A.O. Hirschman, une éventuelle insatisfaction se résout plus simplement par exit que par voice : au lieu d'entrer dans un conflit avec son employeur, il suffit de ne pas revenir. Ainsi, la relative fluidité des mouvements transfrontaliers de main-d'œuvre n'est pas propice à l'émergence de mobilisations sociales des travailleurs immigrés.

Un autre facteur de faiblesse des mobilisations d'immigrés est le fait que ceux qui arrivent en France à l'issue de migrations de rupture s'établissent fréquemment dans des « niches ethniques » de métiers souvent indépendants, en lien avec les membres de la même communauté. N. Green dans Les travailleurs immigrés juifs à la Belle Époque : le Pletyl de Paris (1985) étudie par exemple la spécialisation des juifs ashkénazes immigrés dans le Marais dans le secteur de la confection textile : travaillant dans des ateliers indépendants, ils n'entraient pas dans des luttes typiques du salariat.

Toutefois, il arrive que des mobilisations de travailleurs immigrés se produisent : la grève des piqueurs belges en 1905 en est un exemple. Surnommés en Belgique les « Franchimans », ces groupes d'hommes parcourent la moitié nord de la France en suivant, de la Sologne au Nord, la maturité des blés qu'ils moissonnent pour les agriculteurs. Ces équipes organisées autour d'une porte-parole francophone, qui travaillent ensemble et se partagent les gains, sont réemployés chaque année et sont appréciés pour la qualité de leur travail et leur sobriété de comportement. En 1905, un mauvais temps abîme les blés et les piqueurs exigent un salaire plus élevé ; face au refus des propriétaires, ils déclarent une grève. Indépendamment de son issue, le fait même que cette mobilisation de travailleurs immigrés autour de leurs conditions de travail ait existé - et soit assez importante pour que la presse nationale comme Le Petit Journal y consacre articles et illustrations - révèle que certaines conditions sont propices à l'émergence de luttes de travailleurs immigrés : ici, les piqueurs bénéficiaient d'une position de force dans la négociation puisque, prestataires réguliers, ils sont une main-d'œuvre indispensable pour un travail qui peut

Epreuve : 103 Matière : 3022 Session : 2020

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

difficilement attendre. Un avantage conjoncturel peut ainsi favoriser l'émergence de mobilisations de la part de travailleurs immigrés au pouvoir de négociation généralement infime.

À l'inverse, des conjonctures générales ou locales peuvent se révéler défavorables aux travailleurs immigrés au point qu'ils doivent lutter pour leur propre protection. La Grande Dépression économique qui touche l'Europe à la fin du XIX^e siècle est à l'origine de nombreuses décisions d'émigrer, mais dans les pays d'accueil leur présence peut être rejetée en cas de situation de tension sur le marché du travail. Le cas du massacre des Italiens à Aigues-Mortes en 1895, étudié par G. Noinel, en est un exemple : des immigrés piémontais travaillant dans les salines attirent le mécontentement des saisonniers français habituels, qui sont d'ailleurs eux-même des travailleurs migrants à une plus petite échelle puisqu'ils viennent des Cévennes et de l'Ardeche. S'engage alors une lutte à mort entre deux groupes de travailleurs migrants pour la même source de revenu ; si tant est que les Italiens parviennent à lutter pour se défendre malgré les dizaines de morts, c'est une illustration d'un motif récurrent de mobilisation pour les travailleurs immigrés : la résistance face à la xénophobie et ses expressions régulièrement violentes. Dans À bas les Belges! (2017), B. Cahot étudie un autre épisode de ce type, certes moins violent, où des mineurs belges sont contraints à quitter la région de Lens en 1892 à la suite d'émeutes contre eux de la population locale. Derrière les apparences purement xénophobes des événements, des conflits liés au travail sont à l'origine du mécontentement contre les Belges. Là encore,

un exil facilité par la proximité géographique est préféré à une lutte dangereuse, mais cela permet de voir à quel point les possibilités de mobilisation sont faibles.

De 1880 à 1914, la situation des travailleurs immigrés est relativement incontrôlée ; si cela peut leur être avantageux dans la mesure où leur mouvement est libre, leur condition précaire entraîne une large impossibilité de se mobiliser suffisamment pour contraindre des acteurs de leur pays d'accueil à améliorer leur condition ou même à les protéger face à des menaces directes. L'interventionnisme étatique croissant que la guerre provoque fait cependant évoluer la situation.

De 1914 à 1945, les migrations de travail sont organisées par les États et les milieux d'affaires ; l'existence institutionnelle de l'immigration lui permet de s'affirmer davantage.

La Première guerre mondiale voit les gouvernements belligérants jusqu'à très libéraux économiquement s'imposer dans la gestion de l'économie. La guerre est tout d'abord l'occasion d'une mobilisation au sens proprement militaire de travailleurs migrants, au premier rang desquels ceux qui viennent des colonies. La Grande-Bretagne mobilise ainsi plus d'un million d'Indiens ; la France fait largement appel à des Africains. Le travail de ces soldats est une lutte pour leur propre survie et pour l'armée de leur pays qui les mobilise. Si ces mobilisations sont contraintes dans la majorité des cas, certaines sont volontaires comme l'illustrent les cas du Suisse Blaise Cendrars ou du Polonais Guillaume Apollinaire engagés volontaires dans l'armée française. Le métier de soldat est ainsi pour les immigrés à la fois un travail quotidien et le résultat d'une mobilisation qui peut être pensée comme

une lutte aux motivations politiques.

L'économie de guerre nécessite aussi un travail à « l'arrière », pour faire fonctionner les industries délaissées par les combattants. Le recours à une main-d'œuvre coloniale est là aussi fréquent, et on peut parler de mobilisation puisque la gestion en est quasi-militaire au travers d'organismes comme le SOTC (Service d'organisation des travailleurs coloniaux) en France. M. Le Van Ho dans Des Vietnamiens dans la Grande Guerre (2014) donne à voir également des formes de mobilisation de travailleurs immigrés - ici des Vietnamiens travaillant dans une usine d'armement à Castres - contre les conditions de travail et les cadences imposées : ils menacent de demander à quitter leur poste pour aller s'engager au front. Ainsi, des travailleurs immigrés sont mobilisés dans le cadre de la guerre plus ou moins contre leur gré, mais ce début d'organisation collective permet de premiers mouvements revendicatifs.

L'entre-deux-guerres est un moment de fort développement des migrations de travail en Europe occidentale. La France, qui ajoute à son déclin démographique les « classes creuses » perdues pendant la guerre, développe une politique massive d'immigration à travers la Société Générale d'Immigration de 1924 qui permet aux chefs d'entreprise de recruter collectivement des travailleurs étrangers. La Belgique et la Suisse, anciens pays d'émigration, se trouvent dans des situations similaires. L'augmentation et l'institutionnalisation de l'immigration de travail permet aux mobilisations diverses des immigrés de prendre leur essor. Par exemple, des sociétés d'entraide se mettent en place pour défendre les compatriotes face à leurs employeurs ; J. Ponty en fournit un exemple dans son recueil de documents de 2003 sur l'histoire de l'immigration avec le cas d'une famille polonaise recrutée en Pologne par un bureau de la SGI, placée dans une ferme en Picardie et logée dans une cabane vétuste : en contactant une association polonaise à Amiens, ils obtiennent d'être relogés. La constitution d'organisations d'entraide est une forme de mobilisation qui se développe, sans nécessairement que ce soit dans une perspective de lutte contre les employeurs ; en Belgique, l'organisation Sainte-Marguerite étudiée par V. Hajtó (« Marguerites à la maison », Migrations Société, 2010) réunit des

domestiques hongroises placées dans des familles pour leur organiser une sociabilité. Elles se mobilisent pour organiser, entre autre, des événements culturels à destination de leurs employeuses. Par rapport à la situation d'avant-guerre, l'institutionnalisation des migrations de travail facilite ainsi l'action collective des immigrés.

La Seconde guerre mondiale, à cet égard, se rapproche de la Première dans la mesure où les travailleurs immigrés prennent encore pleinement part aux mobilisations militaires, mais le déroulement différent du conflit change le sens de cette mobilisation. De 1940 à 1944, l'Europe occidentale est occupée par l'Allemagne et les combats prennent la forme d'une résistance où l'engagement est volontaire. La mobilisation militaire est également une lutte politique. Les partis communistes jouent après 1941 un rôle de premier plan dans l'intégration des travailleurs immigrés dans les luttes, en accord avec leur credo internationaliste. Ainsi, en France, le réseau de résistance FTP possède une section « Main-d'Œuvre Immigrée » (FTP-MOI) avec des personnalités comme l'ouvrier polonais « Marcel Kanger ». Arméniens, Juifs Espagnols s'illustrent dans la Résistance. Au Royaume-Uni, les réfugiés des protectorats allemands d'Europe centrale travaillent à recueillir et mener les armées polonaise ou tchécoslovaque : c'est un travail - de mécaniciens, de traducteurs, d'employés de bureau... - qui constitue une lutte politique.

Par ailleurs, si l'on étend la notion de travailleur immigré jusqu'à inclure ceux dont le déplacement est contraint, les dispositifs comme le Service du Travail Obligatoire (STO), les prisonniers de guerre ou le vaste système concentrationnaire nazi regroupent des travailleurs constamment mobilisés pour s'entraider, résister, éventuellement s'échapper. Même si elle constitue à bien des égards une parenthèse, la Seconde guerre mondiale représente donc un moment où le fait migratoire est reconnu car issu d'un processus organisé ; les travailleurs immigrés sont visibles en tant que groupes et s'engagent dans des luttes touchant à la fois leur pays d'origine et celui où ils vivent.

Epreuve : 103 Matière : 3633 Session : 2020

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

organisation croissante des migrations de travail et d'une mobilisation plus structurée des immigrés ; cependant, elle ne touche encore que rarement à leurs conditions même de travail. Cette question devient centrale pendant les « Trente glorieuses ».

La période de 1945 à 1980 voit l'apogée de l'immigration de travail en Europe occidentale, ainsi que sa fin officiellement annoncée dans les années 1970. Les mobilisations des travailleurs immigrés dépendent en partie de ce retournement.

Pendant les « Trente glorieuses », soit la période de forte croissance économique de la fin de la guerre à la crise économique de 1973, les États prennent la relève des organisations nationales pour orchestrer la venue de travailleurs immigrés pour reconstruire puis moderniser des pays. La position des travailleurs immigrés est alors ambiguë. En tant que travailleurs, ils font partie de la classe ouvrière - l'industrie est leur principal secteur d'emploi - et devraient prendre part aux dynamiques que celle-ci connaît, notamment la reconnaissance, via les syndicats, de sa légitimité à participer à la gouvernance des États - providence renforcée après-guerre - Cependant, la condition d'immigré continue à représenter un stigmate. Le cadre conceptuel de leur présence est revêtu par le terme allemand de Gastarbeiter : des « travailleurs invités » qui ont vocation à rentrer chez eux une fois leurs services terminés. De plus, les flux ont changé : l'immigration provient de plus en plus de pays plus éloignés géographiquement et culturellement des centres industriels de l'Europe du Nord-Ouest : Méditerranéens, Turcs, Maghrébins, Antillais et Indiens en Grande-

Bretagne... L'intégration émerge comme problématique; les travailleurs immigrés peinent à trouver leur place dans les luttes sociales. R. Mauriaux et C. Wilhol de Wenden analysent ainsi le rapport des syndicats français aux Musulmans: derrière des principes internationalistes de rigueur à gauche, des propos racistes ne sont pas rares et les ouvriers musulmans sont pensés comme une catégorie à part; aucune spécificité n'est censée leur être reconnue, mais les problèmes les concernant ne sont en conséquence pas traités. Si les travailleurs immigrés luttent, c'est donc bien souvent en dépit de leur statut d'immigré. Le fait que droit au séjour et contrat de travail soient fréquemment liés dans les pays d'immigration les pousse, de plus, à la prudence s'ils ne veulent être renvoyés chez eux. Une autre source majeure de mobilisation, qui ne concerne pas leur statut de travailleur mais contribue à les isoler, est la situation coloniale: nombre de travailleurs immigrés s'engagent en soutien aux luttes de leur pays d'origine, et font parfois face à une dure répression comme celle des Algériens à Paris en 1961.

Si les « Trente glorieuses » sont donc ambivalentes du point de vue des mobilisations des travailleurs immigrés, la crise économique qui leur succède force ces travailleurs immigrés à s'engager dans des luttes défensives. En effet, en contexte de montée du chômage et de début de désindustrialisation, ils sont les premiers visés. Dans les années 1970, la France, les Pays-Bas, la Belgique annoncent successivement qu'ils mettent fin à l'immigration de travail. L'enjeu pour ceux qui sont déjà là devient donc leur droit à rester. V. Pereira étudie par exemple la mobilisation d'ouvriers portugais contre les circulaires Marcellin-Fantamet qui organisent les rapatriements des étrangers à la fin de leurs contrats de travail: elle est objectivement paradoxale, puisque les Portugais, perçus comme des « abanos » immigrés, bénéficieraient d'une exemption de fait; leur mobilisation accompagnée par la CFDT illustre le fait qu'ils se perçoivent néanmoins avant tout comme des travailleurs immigrés.

Les années 1970, en plus de la crise économique, voient 10.12

l'émergence dans le sillage de Mai 68 de préoccupations « sociales » telles que l'autracisme : des organisations comme le Gisti tentent de soutenir des luttes de travailleurs immigrés comme la grève des loyers dans les foyers Sonacotra en 1974 : c'est une mobilisation contre les mauvaises conditions de logement imposées aux immigrés.

Enfin, le reflux économique pousse aussi les travailleurs immigrés à se mobiliser pour s'entraider, notamment en développant des réseaux économiques hors du salariat dont ils sont de plus en plus exclus. A. Pérouc (« Y a-t-il une économie turque en Allemagne ? », Migrations Société, 2003) montre ainsi comment les Turcs des grandes villes d'Allemagne développent des petits commerces soutenus par la mobilisation de réseaux d'interconnaissance pour accéder, par exemple, à des financements. La fragilisation de la position des travailleurs immigrés dans les années 1970 les mène ainsi à prendre part à des mobilisations et des luttes défensives au sein d'une conjoncture durablement défavorable.

La fin de la période, avec la fermeture légale de l'immigration de travail, inaugure un changement de paradigme pour les mobilisations des travailleurs immigrés : plutôt que des travailleurs, ils deviennent des étrangers avant tout. L'évolution du discours du PCF sous Georges Marchais en témoigne : ils ne sont définitivement pas des travailleurs comme les autres. Par ailleurs, certaines de leurs luttes sont dues à leur nationalité plutôt qu'à leur statut professionnel : le conflit de l'usine Talbot à Poissy en 1983, étudié par V. Gay (« Lutter pour rester ou lutter pour partir ? », Travail et emploi, 2004) voit les ouvriers étrangers d'une usine menacée de fermeture dévier du mot d'ordre des syndicats qui défendent les emplois et revendiquer une aide financière pour rentrer dans leur pays : c'est là une lutte que les ouvriers français ne peuvent partager. Il s'agit également que malgré la fermeture de l'immigration de travail, des étrangers arrivent en Europe pour des raisons politiques ou familiales - rejoignant leurs proches présents au titre d'une immigration de travail avant son arrêt. Les immigrés sont présents pour une longue durée, et ont vocation à rester, de même que leurs descendants : les luttes relatives au travail cèdent le pas, dans les années 1980,

à elles dont le mot d'ordre est l'antiracisme et l'intégration.
La période allant de 1945 à 1980, où l'immigration de travail devient
un fait majeur en Europe occidentale avant de devenir problématique
pour les États, est ainsi une sorte de rendez-vous manqué pour
les luttes de ces travailleurs qui restent marginales.

*

*

*

Alors que le fait migratoire connaît une institutionnalisation
croissante de 1940 à 1980 en Europe, les mobilisations et luttes des
travailleurs immigrés suivent cette dynamique mais de nombreux aléas,
et leur statut qui demeure marginal pour les acteurs sociaux
majeurs - partis, syndicats - font qu'elles peinent à agir sur
ce processus institutionnel. Finalement, bien qu'elles soient évidemment
largement affectées par les contextes institutionnels et conjoncturels, les luttes
et les mobilisations des travailleurs immigrés ne correspondent pas
exactement avec. En effet, si le régime migratoire évolue de
la très faible régulation à l'immigration administrée puis à une volonté
de durcissement de celle-ci, les luttes et mobilisations restent
centrées - hors des périodes de guerre - autour des mêmes préoccupations
tout au long de la période étudiée : obtenir des conditions de travail
et de vie décentes, maintenir un lieu communautaire, se protéger face
à la xénophobie, sans intégration durable et stable dans le
mouvement ouvrier des pays d'accueil, ni développement d'un
dialogue social institutionnalisé dans des instances de représentation
propres aux États contemporains.

Epreuve : 103 Matière : 0625 Session : 2020

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Qualification du candidat du Front National au second tour de l'élection présidentielle de 2002, Printemps Arabe de 2011, au encore plus récemment la médiatisation des Gilets Jaunes, peu de marqueurs observationnels et -commentatifs, les médias avaient favorisé sublimement ces événements. La toute puissance politique des médias est ainsi évoquée tout autant par les critiques qui critiquent son rôle que ceux qui célèbrent son influence.

Dans un contexte marqué par la désinvolture électorale aussi bien par les élections "hors-jeu" que "dans le jeu" par reprendre les termes d'A. Luxel, les médias servent tout autant un remède qu'une cause. Aux Etats-Unis, un électeur sur deux ne s'est pas présenté au bureau de vote à l'occasion de la dernière élection présidentielle pourtant abondamment médiatisée en France. En 2017, le président E. Macron a été élu avec la plus faible base électorale de l'histoire de la V^e République malgré une intense médiatisation de la campagne, en raison de la démultiplication des supports médiatiques. Le rôle des médias, et plus particulièrement ses "effets potentiels" sur les gouvernés tenus à distance du jeu politique par les gouvernants, continue de susciter des débats théoriques qu'empêchent au sein de la littérature d'analyse sociologique.

Si la thèse de "la technique hypodermique" (Lippman) a été remise en question par les chercheurs en sciences sociales, tous ne s'accordent pas pour autant sur les "usages" que les agents sociaux font avec les médias. L'appropriation

des biens symboliques (discours, visions du monde, etc.) véhiculés par les médias plutôt que l'appréhension des "effets" - constitue un renouvellement de l'analyse. Ce renversement de la perspective d'analyse s'accompagne également d'une prise en compte de la diversité des médias. Bien savoir ce que les agents sociaux "font" avec les médias, il convient de distinguer finement ceux-ci en fonction de leurs supports techniques mais aussi de leur position dans le champ médiatique. En tant que supports de diffusion de biens symboliques en lien avec l'organisation de la vie collective, les médias jouent le rôle d'intermédiaires entre des professionnels de la politique et des profanes. Si une partie de la population vit "pour la politique et de la politique" (Weber), dans nos démocraties contemporaines, l'écrasante majorité de la population se trouve "en dehors du temple". Ainsi, D. Gaspie dans *Le Cus caché*, 1978 souligne que seulement 15% de la population serait compétente politiquement. Toutefois, l'autonomie du champ politique est remise en cause si périodicité fixe par l'organisation des élections pluriannuelles. Au cours des campagnes électorales, les professionnels de la politique doivent donc déployer des techniques de mobilisation et d'intéressement des profanes par consensus ou accès aux positions de pouvoir politique. Ce faisant, dans nos "démocraties d'opinion" (Lanni, 1995), les médias contribuent à relier les professionnels de la politique, en quête de (re)-légitimation et les agents sociaux ordinairement peu intéressés par la politique. Toutefois, la politique ne saurait se réduire à la compétition électorale. Plus largement, elle renvoie aussi à l'intérêt des agents sociaux pour tout ce qui concerne l'organisation de la vie collective sur un territoire donné.

Dès lors, il serait intéressant de se demander selon quelles modalités l'appropriation des biens symboliques véhiculés par les médias favorisent-ils la politisation des profanes?

Si les théories médiacentriques considèrent que L. 16.

Les usages des médias favorisent tout autant la politisation que la dépolitisation, les analyses empiriques de la sociologie des médias soulignent que les usages potentiels des médias sont restreints (I).

Cela faisant, les appropriations des médias servent plutôt contribuer à (re)produire des intérêts par la politique de manière limitée et indirecte (II).

XXXXX
XXXXX
XXXXX
XXXXX
XXXXX

Les théories médiacentriques se rejoignent sur un postulat: celui de la toute-puissance politique des médias. En effet, malgré des conclusions opposées, elles considèrent que les usages des médias exercent une influence majeure sur la participation politique des agents sociaux: soit via leur dépolitisation, soit via leur politisation (A). Cependant, en tant qu'intermédiaires, les médias ne peuvent influencer que selon certaines modalités mises en évidence par la sociologie du journalisme (B).

Dans un ouvrage intitulé "Une société de communication", 1996 E. Neveu soutient que l'apparition d'un nouveau support médiatique suscite systématiquement des discours apologétiques mais également critiques. Les analyses "médiacritiques" (Damas, 1998) oscillent également entre ces deux approches pour aborder les procédés selon lesquels les usages des médias produisent de l'intérêt par la politique.

Pour de nombreux auteurs, les usages des médias tendent à favoriser la dépolitisation des agents sociaux. Les usages des médias, au lieu de créer les conditions idéales d'un débat démocratique redéfiniraient négativement la participation des citoyens. C'est notamment la thèse défendue par J. Habermas dans "L'espace public", 1963. Selon ce dernier, les médias auraient "féodalisé" l'espace public: les logiques commerciales des médias auraient de manière colonisée les lieux de discussion ou l'organisation de la vie collective. Cela faisant,

l'espace public, soumis aux contraintes d'audience des médias dans la télévision commerciale, fragiliseraient l'intérêt pour la politique des citoyens. Plus récemment, R. Putnam dans *Bowling Alone*, 1996 soutient que l'appropriation des messages médiatiques, notamment télévisuels a pu favoriser un "affaiblissement du capital social". Selon ce dernier, les messages audiovisuels véhiculeraient une spectacularisation de la vie politique et un traitement focalisé sur les faits divers. La réception de ces cadrages de la politique par les citoyens seraient donc à l'origine de leur dépolitisation. Cette dépolitisation s'exprimerait par un recul de l'engagement associatif, syndical, partisan. Ce faisant, les médias contribueraient à favoriser le repli sur soi des citoyens américains. Par conséquent, la réception par les citoyens des messages véhiculés par les médias seraient à l'origine d'un affaiblissement de l'espace public et du capital social. Les usages des médias seraient à l'origine de la dépolitisation des citoyens en raison de leur traitement de la politique.

À contrario par d'autres auteurs qui partagent une approche médiacritique, les réceptions des médias favoriseraient la politisation des citoyens. Dans une société soumise par un affaiblissement de la conscience de classe et une montée des valeurs post-matérialistes, les médias favoriseraient la politisation des citoyens. C'est la thèse notamment défendue par Pippa Norris dans *The Virtuous Circle*, 2000. L'auteure soutient que la multiplication des supports médiatiques permet de toucher l'ensemble des citoyens et de les intéresser à la politique. Ce faisant, les médias abaisseraient également considérablement les coûts de participation à une cause ou à un enjeu politique via des médiations en ligne, par exemple. La thèse de la "diversification centrifuge" (Munkler, 2014) peut appuyer l'approche de P. Norris. En effet, dans un contexte d'abondance de l'offre médiatique, chaque citoyen peut au moins se "nicoler" son offre médiatique et continue ainsi son intérêt pour la politique selon ses intérêts particuliers. .4.1.1b.

Epreuve : 103 Matière : 0625 Session : 2020

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

En plus de la prolifération et de la diversification des supports médiatiques, certains auteurs soutiennent que les usages des médias seraient à l'origine d'une "démocratie continue". C'est la thèse notamment défendue par P. Perrineau dans un ouvrage éponyme. Selon lui, les médias et les sondages d'opinion seraient appropriés par les électeurs. Les gouvernements désormais exposés aux médias seraient donc sous surveillance constante des électeurs. Ces derniers par l'intermédiaire de l'usage des médias (participation à des talk-shows, débat public, panels, audiences des émissions) et des enquêtes d'opinion surveilleraient de manière permanente les propos de la politique. Par conséquent, l'intérêt pour la politique des électeurs ne se réduit plus aux seules élections. Les usages des médias donnent lieu à un intérêt pour la politique "continue".

Tu finie, les approches médiacentriques déplorent tout autant la dépolitisation des citoyens en raison d'un traitement déséquilibré de la politique, que la politisation continue des citoyens en raison de l'abondance de l'offre médiatique. Toutefois, il convient d'éviter la "boîte noire" des médias par means les usages potentiels que les citoyens et profanes peuvent en faire.

A travers des enquêtes ethnographiques, la sociologie du journalisme a tenté de circonscrire plus finement les usages potentiels des médias par les profanes. Par y parant, il convient au préalable de mieux identifier ce que

peuvent faire les médias ou la production des intérêts par la politique.

Les médias, et plus précisément les producteurs journalistiques, dont notamment le journalisme politique, peuvent avant tout produire des intérêts par la politique à travers les "rétoriques narratives". En effet, pour N. Schudson dans "L'hétéronomie de la presse narrative", Quadrini, 1991, les médias ont principalement pour "pouvoir" de produire les formes à travers lesquelles les choses dites. Ce faisant, les journalistes contribuent à façonner la perception de l'ordre social et politique à travers les procédés de restitution des faits. Dans une perspective identique, U. Kaciel dans "L'âge politique", 2012, montre bien que depuis les années 1960-1970, le journalisme politique français se caractérise par une "expertise critique". Le traitement journalistique de la politique focaliserait sur la révélation des arrière-pensées des professionnels de la politique. L'"bon" journaliste politique, dans les hiérarchies professionnelles, est supposé "décrypter" les stratégies partisans et de communication des gouvernants ou démentir des enjeux collectifs. Par conséquent, les usages potentiels des médias sont façonnés par la manière dont l'information sur la politique est construite.

Pour N. Schudson, dans *The Sociology of the news*, 2003, les médias, notamment la télévision, jouent un rôle de "gate-keeper". Ils contribuent, en interaction avec leurs sources, à façonner l'ordre du jour. Leur capacité à dire ce à quoi il faut penser a été mise en évidence en 1971 par McCombs et Shawm à travers la fonction "d'agenda-setting". D'après ces deux auteurs, il existe une corrélation très forte entre les préoccupations des citoyens et les préoccupations des médias. Le plus, ils notent que les thèmes et sujets mis à l'ordre du jour par les médias sont plus fréquemment mis en avant par les électeurs.

les plus médiés. Par conséquent, les usages des médias peuvent contribuer à structurer ce à quoi il faut penser au sujet d'une élection, ou plus largement de l'organisation de la vie collective. T. Gitlin dans *The Uncensored War*, 1986 soutient également que les médias contribuent à structurer l'espace du pensée et du schéma en politique. Au sujet de la couverture de la guerre du Vietnam, il note que tous les biais symboliques en lien avec le vite évènement n'accèdent pas à la visibilité médiatique. Certaines visions du monde bénéficient d'une large couverture médiatique. Par exemple, les juges du haut de la hiérarchie relèvent de "la sphère du consensus". Les lois que les principales forces d'opposition s'accordent sur l'objet de leurs désaccords, les éléments au cœur de leurs divergences entrent dans "la sphère de la contenance légitime". Enfin, les biais symboliques portés par les porte-parole dominés sont rarement, voire jamais médiatisés car ils relèvent de la sphère de "la séquence". Par conséquent, les usages des médias contribuent à définir ce qui est digne d'intérêt public, donc politisé.

Les auteurs qui étudient les cadrages médiatiques soutiennent également que les médias peuvent contribuer à définir ce qui est politique et les faits sociaux qui sont hors du champ d'intervention des institutions politiques.

Les cadrages journalistiques concernant un problème public, ou plus simplement un fait social, s'organisent autour de certains éléments centraux. Dit autrement, un cadrage journalistique sélectionne certaines propriétés précises d'un fait et met en lumière uniquement certains aspects. En reprenant cette notion de Goffman, Yenger et Kilder distinguent dans "How is responsible?" deux types de cadrage : un cadrage "épisodique" et "thématique" au sujet du traitement médiatique de la pauvreté. Les cadrages épisodiques de la pauvreté focalisent davantage sur la singularité des faits évènements. Ils portent particulièrement sur des récits de vie et des anecdotes sur le quotidien des plus démunis. En revanche, les cadrages thématiques se focalisent sur la pauvreté comme enjeu public à travers la présentation de données statistiques. Si les cadrages

"épisode" peuvent contribuer à une "dé-responsabilisation" des producteurs des politiques publiques, les cadrages thématiques imputent clairement une responsabilité. À l'inverse, ils peuvent contribuer à une politisation des profanes. L'appropriation des cadrages thématiques peut favoriser la réqualification de certaines activités sociales en politique (Lagarde, 2003)

Dans une approche similaire, W. Gamson remarque également que les cadrages en termes d'"injures" sont rares dans les médias. Selon lui, ce traitement parfois sectaire ou personnalisé des principaux faits sociaux (égalité, nucléaire, etc.) peut freiner la mobilisation collective.

Contrairement aux thèses médiocentriques qui conduisent à des "effets" puissants des médias sur la politisation ou dé-politisation des profanes, la littérature d'analyse des médias soutient surtout que les usages des médias peuvent favoriser l'intérêt pour la politique selon deux modalités. Les usages des médias peuvent définitif, dans une certaine mesure, ce à quoi il faut penser et comment il faut y penser. Cependant, les profanes ne sont pas un "tout homogène". Il faut envisager la pluralité des réceptions dans un contexte d'abondance de l'offre médiatique.

2007 0000 2007 2007
2007 2007
2007

Epreuve : ... 103 Matière : ... 0625 Session : ... 2020

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Les usages des réseaux produisent une politisation limitée et indirecte des profanes. Depuis les travaux fondateurs de l'Etude de Columbia, l'analyse sociologique montre que les médias ont surtout tendance à renforcer les prédispositions politiques des citoyens malgré la diversification des supports médiatiques (A). Ce faisant, si les usages des médias produisent des intérêts limités ou les intérêts pour la politique, il convient de les ré-viser dans leurs contextes de réception pour mieux les appréhender (B).

Les thèses de la toute-puissance politique des médias sur les électeurs ont été très tôt revues en cause. En effet, dans un ouvrage de 1948 P. Lazarsfeld et son co-auteur montrent que les médias exercent un effet indirect et limité sur les électeurs. En observant la réception des messages radiophoniques d'un panel d'électeurs, ils remarquent que ceux-ci sont globalement peu intéressés par la campagne présidentielle. De plus, ils observent que les médias sont loin de susciter une attention mécanique auprès des électeurs. Plus précisément, les chercheurs dénotent que les usages des médias par les électeurs sont restreints. Les enquêtés ne s'exposent qu'aux messages radiophoniques dont ils partagent les vues ("exposition sélective"). En second lieu, les enquêtés ne perçoivent dans les messages médiatiques que les traits en adéquation avec leurs propres valeurs ("perception sélective"). Enfin, les électeurs éludés ne redoutent que les visions du monde favorables aux leurs.

Tu fine, les usages des médias par les profanes ont tendance à renforcer les prédispositions des électeurs. Ainsi, à l'issue de la campagne électorale peu d'électeurs ont changé d'opinion politique. Le plus, les électeurs déjà politisés ont suivi la campagne électorale avec le même intérêt. En revanche, les électeurs faiblement politisés ne se sont pas davantage impliqués malgré leur exposition aux médias. Les réceptions des médias contribuent à renforcer la (dé) politisation préalable des profanes.

Malgré l'abondance de l'offre médiatique contemporaine, les chercheurs suggèrent que la thèse du renforcement des prédispositions pour la politique reste pertinente.

D. Cardon relativise la diversité de l'offre médiatique en ligne. Dans la démocratie internet, 2010, il note que seulement 1% des sites en ligne concentrent près de 95% du "trafic en ligne". Le plus, il remarque que la participation "en ligne" est fortement corrélée à la participation hors-ligne. Les usages des médias en ligne ont tendance à renforcer la participation politique hors-ligne. Les usages des médias en ligne produisent des intérêts pour la politique parmi les profanes qui sont déjà les plus politisés : engagement associatif, participation aux élections. Toutefois, il note que les usages des médias peuvent abaisser les coûts de la participation pour les profanes les plus éloignés de la politique. Cela se traduit par une consommation facilitée aux contenus médiatiques. Or, cela ne donne pas mécaniquement lieu à davantage de participation électorale.

Enfin, F. Giffet et S. Wojcik observent également que les usages des forums politiques en ligne s'apparentent à des "bulles de filtres". Loin de fonctionner selon les canons de l'idéal délibératif théorisé par J. Habermas, ils s'apparentent plutôt des communautés virtuelles.

partageant les mêmes opinions politiques. Par conséquent, l'exposition, la perception et la mémorisation des messages médiatiques en ligne renforcent les prédispositions déjà forgées des profanes. L'appropriation des médias renforce l'intérêt ou le désintérêt déjà constitué par la politique. Les manières dont les usages des médias produisent de la politisation dépendent donc des propriétés sociales des profanes.

Contrairement aux thèses médiocentriques, pour apprécier les modalités dont les appropriations médiatiques produisent de l'intérêt pour la politique il convient de se pencher sur les "vrouelles lourdes" des profanes. Les cadrages et l'agenda médiatique sont mobilisés de manière inégale par les agents sociaux ordinaires.

Pour D. Gaxie, l'intérêt pour la politique dépend du sentiment de compétence politique des profanes. Selon lui, la capacité à penser politique selon les catégories de pensée légitimes dépend du capital culturel des individus. Par conséquent, les usages des médias sont inégaux dans les propriétés sociales des récepteurs. Ces derniers se distinguent donc selon leur position dans l'espace social. Dans une enquête de 2003 consacrée aux usages de l'info, Denis Gaxie montre que cette émission a traité la politique de manière "désamalgamée" et "distanciée". Toutefois, l'appropriation de cette émission par les téléspatients n'a pas systématiquement suscité des lectures similaires. Il note que si des enquêtés partagent les visions de la politique véhiculées par cette émission c'est parce que, par ailleurs, leurs visions de la politique étaient congruentes. Les usages des médias et leur capacité à produire de la politisation varient fortement selon la socialisation des agents sociaux.

Pour reprendre les termes d'A. Percheron dans la Socialisation politique, 1993, la socialisation politique, notamment la socialisation primaire fournit "un fond de carte" aux individus. Ce "fond de carte" sert de filtre aux agents sociaux dans leurs usages des médias. Ainsi,

les usages des médias sont différenciés selon les propriétés sociales des individus. Ce sont les propriétés sociales, notamment le capital culturel des individus, qui font varier la capacité des médias à produire de la politisation.

Dans *Talking Politics*, 2000 W. Gamson montre ainsi que les cadrages médiatiques ne sont pas systématiquement repris par les agents sociaux. Les derniers s'appuient par exemple sur leurs expériences quotidiennes pour s'approprier les contenus médiatiques. Même si les cadrages en termes d'injustice sont peu fréquents dans les médias, la mobilisation collective peut se produire tout de même. La mobilisation des Gilets Jaunes a pu être facilitée par les médias, notamment les réseaux sociaux, en ce qui concerne l'organisation logistique. Toutefois, dans une enquête en cours O. Fliche note que c'est principalement un profond sentiment d'injustice, de déclassement et d'abandon par les pouvoirs publics qui ont servi de catalyseur à la mobilisation.

xxxx
xxxx
xxxx
xxxx
xxxx

Contrairement aux thèses médiacentriques, donc médiatiques qui focalisent leur attention sur les seuls médias, il convient de replacer les appropriations médiatiques dans un espace relationnel. Les usages des médias ne se réduisent pas à la fabrication de la politisation ou de la dépolitisation des profanes. Pour certains, le traitement désenchanté de la politique et les contraintes d'audience à l'origine d'une spectacularisation de la vie politique par les médias expliqueraient la dépolitisation des masses. Tandis que pour d'autres, les médias, dont l'offre a considérablement augmenté depuis les années 2000, favoriseraient la participation politique de toutes les catégories de la population de manière continue. Toutefois, les deux thèses ne précisent pas ce qui est au centre de l'appropriation des

Epreuve : 103 Matière : D.P. Session : 2020

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

profanes. Les usages des médias portent conjointement sur les sujets qui sont dignes d'un intérêt public, voire politique. Le plus, les usages des médias portent sur les catégories de perception mis en circulation par les discours médiatiques. Ainsi, il apparaît que les usages des cadrages et des agendas des médias par les profanes produisent un intérêt par la politique de manière limitée et indirecte. Les usages des médias ont tendance à renforcer l'intérêt ou le dépit par la politique. De plus, les usages des médias contribuent à produire des intérêts par la politique selon les paramètres incorporés des récepteurs. Les socialisations différenciées des individus seuent donc de filtre à la production de l'intérêt ou du dépit par la politique. Il serait intéressant de poursuivre l'analyse par des observations ethnographiques de la réception des médias. Toutefois, les chercheurs sont confrontés à la difficulté à isoler les contenus médiatiques. La socialisation aux médias demeure marquée avec la socialisation.

Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE

Epreuve matière : DROIT PUBLIC ET SCIENCES POLIT

N° Anonymat : **A000533872**

Nombre de pages : 16

18 / 20

14 / 16

